

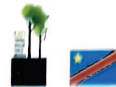


Document de projet

Titre du projet : Agriculture sans déforestation de petites exploitations au Kongo Central	Organisation(s) chargée(s) de la mise en œuvre : One Acre Fund
Contact pour le projet - Organisation de mise en œuvre : Jasmien Bronckaers Responsable du développement et des partenariats One Acre Fund +32 496284506 jasmien.bronckaers@oneacrefund.org	Partenaire(s) du projet : Ministère de l'agriculture, RDC
Pays : République Démocratique du Congo	Localisation du projet (provinces ou zones prioritaires) : Kongo Central : Songololo (le projet s'étendra à Mbanza Ngungu, Madimba et d'autres territoires au fur et à mesure que le programme se développera dans les années à venir).



Description du projet : One Acre Fund pilotera et mettra à l'échelle un programme d'agriculture sans déforestation pour les petits exploitants dans le Kongo Central, en RDC. Le programme dotera les agriculteurs d'outils, de connaissances et fournira des incitations pour passer d'une agriculture cyclique, en forêt, et sur brûlis, à une production sédentaire et durablement intensifiée en savane et sur des terres dégradées. Le programme s'appuie sur le projet préparatoire du One Acre Fund financé par CAFI (2022-24), comprenant des activités de repérage, des essais en milieu paysan et des consultations avec les parties prenantes, tout en capitalisant sur l'expérience de l'organisation en Afrique, depuis 2006. Aligné sur le cadre REDD+ de la RDC et la lettre d'intention CAFI-RDC, le programme améliorera les moyens de subsistance, les forêts, le développement rural et la sécurité alimentaire régionale. Les éléments clés du programme sont les suivants : 1) la fourniture aux agriculteurs de semences certifiées de haute qualité produites par des agro-multiplicateurs locaux et la distribution d'intrants agricoles via des entrepôts centraux et des magasins locaux ; 2) le modèle de "fermier entrepreneur", qui recrute, forme et aide les agriculteurs à créer des entreprises locales pour la vente au détail de produits agricoles, la production de plants d'arbres et la multiplication de manioc amélioré ; et 3) un système de PSE impliquant un zonage des terres participatif et récompensant le respect des règles de conservation par des bons d'achat et des plants d'arbres. Dans le cadre de ce PRODOC, un addendum est proposé pour intégrer un financement complémentaire de 100 000 USD dédié à des activités ciblées de démonstration du mécanisme national de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), en préparation de la COP30 à Belém. Ce financement soutiendra des actions concrètes liées à l'intégration progressive de la plateforme PSE développée par CAFI dans les opérations agricoles de One Acre Fund. Il permettra également de générer des retours de terrain utiles pour l'amélioration et la standardisation du système PSE au niveau national.	Coût total du projet (y compris le budget estimé non financé) 2 000 000 USD + 104 534 USD Montant total financé par le CAFI : 2 000 000 USD + 104 534 USD Durée : 11 mois + 5 mois Autres sources de financement : Fondation Grantham pour la protection de l'environnement Date de début: 10 décembre 2024 Date de fin : 31 mars 2026 Durée totale (en mois) : 16 mois (11 mois + 5 mois)
--	---

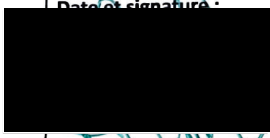
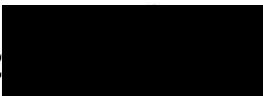


Cette approche innovante, axée sur un modèle d'entreprise sociale, vise une opération la mise en place d'opérations à long terme en RDC par le biais d'une mise à l'échelle progressive du programme : a) une période de transition de 11 mois (le point central de ce PRODOC) testera le programme de PSE complet au cours de la saison agricole 2025A [octobre 2024 à janvier 2025] afin d'établir l'infrastructure essentielle pour un lancement efficace des activités, b) lancer et piloter le programme complet au cours des années 1 à 3 (financé par FONAREDD/CAFI), et c) mise à l'échelle du programme au cours des années 4 à 5 (financé par d'autres bailleurs).

Les activités et opérations mises en évidence dans ce PRODOC (11 mois, 2 000 000 USD) créeraient des synergies et des complémentarités avec les activités et opérations du projet de la RDC devant être financées par (i) la Fondation Grantham (subvention de 500 000 USD engagée) et (ii) le projet CAFI / FONAREDD phase-1 (30 millions USD), actuellement en cours d'examen.

Ce PRODOC, pour la période de transition, reprend le contenu et le positionnement du PRODOC FONAREDD/CAFI de la phase 1.

Signatures des organisations participantes

Nom du représentant : Grégoire Mutshail Mutomb	Date et signature : 
Fonction : Ministre d'État	
Nom de l'organisation participante : Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	
Nom du représentant : Anna Carson	Date et signature : 7-4-2025
Fonction : Head of Global Business Development	
Nom de l'organisation participante :	



One Acre Fund	
Nom du représentant : Berta Pesti, Head of CAFI Fonction : Secretariat, on behalf of the CAFI Executive Board CAFI	Date et signature :  31-Oct-2025

Résultats du CAFI

RÉSULTATS CAFI auxquels le programme contribue	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables permettent de réduire la conversion des terres et d'accroître la sécurité alimentaire ;	2 000 000 USD + 104 534 USD
1. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière d' énergie du bois sont adoptées ;	
1. Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des zones protégées disposent des capacités et du cadre juridique nécessaires pour promouvoir, contrôler et faire respecter la gestion durable des forêts ;	
1. Les futurs projets d'infrastructure et d'exploitation minière minimisent leur empreinte globale sur les forêts ;	
1. Les décisions relatives à l' aménagement du territoire garantissent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et préservent les forêts. Une meilleure sécurité foncière n'incite pas les individus, les communautés ou les entreprises à se convertir ;	
1. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	
2. Une meilleure coordination interministérielle et une meilleure gouvernance se traduisant par un régime d'autorisation, d'application et de taxation des activités économiques qui ne pousse pas les acteurs économiques à la conversion des forêts et aux activités illégales ; et un climat d'affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.	



Résumé

A. Vue d'ensemble

One Acre Fund cherche à piloter et à mettre à l'échelle un projet d'agriculture sans déforestation qui profite aux petits exploitants et à l'environnement dans le Kongo Central, en RDC. Ce projet permettra aux petits exploitants d'acquérir les outils et les connaissances nécessaires leur permettant de passer d'une agriculture itinérante sur brûlis en zone forestière à une production sédentaire et durablement intensifiée dans les savanes et les terres dégradées, grâce à une phase pilote (années 1 à 3, financée par le FONAREDD/CAFI) et à une phase d'expansion (années 4 et 5, autofinancées).

Pour maximiser l'ampleur et le succès de ce programme à long terme, le présent PRODOC décrit les activités que le One Acre Fund souhaite entreprendre au cours d'une période de transition de 11 mois. Le financement du CAFI Trust permettrait au One Acre Fund de tester l'ensemble du programme de PSE, au cours de la prochaine saison agricole 2025A [d'octobre 2024 à la récolte de janvier 2025], afin de s'assurer que le programme est impactant et prêt à être mis en œuvre si le financement de la phase 1 est approuvé en 2025. Il financerait également des activités administratives clés nécessaires à la mise en place du programme. Avant tout, ces activités donneront un élan et assureront la continuité des opérations pour le projet pilote du One Acre Fund en RDC, tout en fournissant des services aux petits exploitants agricoles. Ce PRODOC, pour la période de transition de 11 mois, reprend le contenu et le positionnement du PRODOC pour la phase 1 du projet de 30 millions USD sur 3 ans, soumis au FONAREDD. En outre, les activités et les opérations soulignées dans ce PRODOC permettront de créer des synergies et des complémentarités avec les activités et les opérations du projet du One Acre Fund en RDC financées par (i) la Fondation Grantham (subvention de 500 000 USD engagée) et (ii) le projet FONAREDD/CAFI phase-1 (subvention probable de 30 millions de dollars).

L'addendum à ce PRODOC intègre en complément un financement de 104 534 USD, dédié à des actions préparatoires liées à l'intégration de la plateforme nationale de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ces activités visent à démontrer l'opérationnalité du mécanisme PSE dans le secteur agricole et à appuyer la participation active de One Acre Fund à la COP30 à Belém, en tant que projet démonstratif.

B. Défis ciblés

Ce projet tient compte de la crise climatique mondiale, des difficultés auxquelles sont confrontés les petits exploitants agricoles congolais et de la gravité de la perte de biodiversité en RDC et dans l'ensemble du bassin du Congo.

L'agriculture de subsistance constitue la principale source de revenus en RDC pour des millions de ménages. Pourtant, de nombreux défis interdépendants créent un cercle vicieux de retombées négatives pour les agriculteurs et l'environnement. La culture itinérante sur brûlis est une pratique profondément ancrée dans les communautés rurales et est devenue l'un des principaux moteurs de la dégradation et de la perte de biodiversité dans le pays. Parallèlement, les rendements des petites exploitations agricoles sont en deçà de leur potentiel, ce qui incite les agriculteurs à continuer leur



cycle de production sur des terres forestières, dans le but de maximiser leurs rendements et de bénéficier de revenus supplémentaires tels que le charbon de bois. La faim et la malnutrition comptent parmi les conséquences les plus désastreuses d'une faible productivité agricole. De plus, la croissance démographique exacerbe ces défis, avec une accélération de la conversion des terres, des cycles de jachère plus courts, une population plus nombreuse confrontée à l'insécurité alimentaire et une demande accrue de nourriture et de charbon de bois en provenance de Kinshasa.

C. Solution proposée

Le programme pilote du One Acre Fund cherche à obtenir un résultat positif, bénéfiques à la fois aux moyens de subsistance des petits exploitants agricoles ainsi qu'à l'environnement, grâce à une intensification durable des terres de savane. Il est fondé sur l'hypothèse d'effet suivante : si les petits exploitants agricoles peuvent augmenter (ou au moins maintenir) leur productivité alimentaire en cultivant dans les savanes, ils seront alors en mesure d'abandonner la culture itinérante sur brûlis en forêt afin d'adopter des pratiques sédentaires et durables en savane.

Le programme est conforme aux priorités de la stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC et à la lettre d'intention entre le CAFI et la RDC - c'est-à-dire, soutenir un système agricole qui contribue au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale, tout en limitant les répercussions actuelles et futures sur les forêts. En même temps, il introduit une approche innovante d'entreprise sociale, avec des éléments de programme qui tirent parti des compétences du One Acre Fund, suivant son expertise dans la mise en œuvre de programmes au travers l'Afrique subsaharienne. Une fois le succès de ce programme pilote démontré, celui-ci pourra être étendu dans de nouvelles régions, afin de servir des centaines de milliers de petits exploitants agricoles congolais, tout en assurant la protection des forêts et l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales.

Cette approche innovante, axée sur un modèle d'entreprise sociale, vise une opération à long terme en RDC par le biais d'une mise à l'échelle progressive du programme : a) une période de transition de 11 mois (le point central de ce PRODOC) testera le programme de PSE complet au cours de la saison agricole 2025A [octobre 2024 à janvier 2025] afin d'établir l'infrastructure essentielle pour un lancement efficace des activités, b) lancer et piloter le programme complet au cours des années 1-3 (financé par FONAREDD/CAFI), et c) mettre à l'échelle le programme au cours des années 4-5 (financé par d'autres donateurs).

Le financement complémentaire permettra également de tester en amont l'intégration technique et institutionnelle des outils PSE développés par CAFI, et de produire des retours concrets sur leur pertinence dans le contexte congolais. Ce travail préparatoire soutiendra l'ambition nationale d'institutionnaliser le PSE et d'en démontrer la faisabilité à la COP30.

D. Éléments du programme

Le programme proposé concrétisera cette vision en introduisant les éléments suivants tout au long de la phase pilote au cours des années 1 à 3, afin d'établir les bases d'une mise à l'échelle au cours des années 4 et 5 :



- **Accès aux intrants (résultat 1)** - Les petits exploitants agricoles auront accès à des intrants certifiés à un prix abordable, ce qui leur permettra de cultiver sur des sols de savane plus rudes et des terres dégradées. **[ne fait pas partie de la période de transition]**

Ce résultat sera atteint à travers :

- **La production d'intrants (produit 1.1)** **[ne fait pas partie de la période de transition]** - Soutenir et faciliter la production de semences certifiées par l'intermédiaire de coopératives semencières et d'entreprises privées locales, afin d'augmenter la disponibilité de semences de haute qualité dans tout le Kongo Central. Il s'agit notamment d'apporter un appui financier, matériel et technique aux coopératives semencières et entreprises privées existantes et établies.
- **Entrepôts centraux (produit 1.2)** - Mise en place d'un réseau d'entrepôts servant de points de distribution centraux pour approvisionner les fermiers entrepreneurs en matériel de haute qualité qu'ils vendent aux communautés locales.
- **Services agro-commerciaux (résultat 2)** - Les petits exploitants auront accès à des services agro-commerciaux de qualité, même dans les zones reculées et rurales, grâce à la création d'un réseau de fermiers entrepreneurs. En tant qu'entreprise sociale, le One Acre Fund cherche à établir un modèle durable qui peut fonctionner à grande échelle, de manière à maximiser l'impact de chaque dollar investi dans le projet. Grâce à l'introduction de modèles entrepreneuriaux pour soutenir la prestation de services aux petits exploitants agricoles, ce projet vise à proposer des moyens de subsistance supplémentaires aux communautés de petits exploitants agricoles. Les fermiers entrepreneurs amélioreront l'écosystème agricole au sens large, en offrant des services hyperlocaux aux communautés de petits exploitants. Ce réseau constituera l'épine dorsale du projet proposé.

Ce résultat sera atteint à travers :

- **La création d'un réseau de fermiers entrepreneurs (produit 2.1)** - La sélection et la formation des fermiers entrepreneurs en vue d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la gestion efficace d'une micro-entreprise rurale. Certains fermiers entrepreneurs peuvent être sélectionnés pour jouer un rôle dans plusieurs modèles de micro-entreprise.
- **Mise à disposition des ressources pour le réseau de fermiers entrepreneurs (produit 2.2)** - Ceci inclut un appui financier, matériel et de gestion pour permettre aux fermiers entrepreneurs de fournir des services efficaces aux petits exploitants agricoles.

Les modèles de fermier entrepreneur comprennent : **[la période de transition se concentrera principalement sur les pépiniéristes entrepreneurs et les entrepreneurs PSE, bien que nous ayons énuméré les autres modèles à titre de référence].**

- **Les entrepreneurs PSE** : Un membre de la communauté mène des efforts de collecte de données sur le terrain pour soutenir le suivi des activités de PSE, permettant aux habitants des villages d'accéder aux paiements de PSE en temps voulu, et soutenant les efforts de protection des écosystèmes de manière plus générale ;
- **Les pépinières locales** : Production locale de plants d'arbres via des pépinières d'entrepreneurs locaux, de manière à ce que les petits exploitants agricoles puissent avoir accès à des plants d'arbres de haute qualité à quelques pas de chez eux ;



- **Les entrepreneurs suivant seront introduits dans le projet CAFI/FONAREDD ultérieur :**
 - **Multiplication de boutures de manioc :** Multiplication locale de stocks de manioc pour que les petits exploitants aient accès à des boutures de manioc améliorées, fraîches et de haute qualité, à faible coût, le plus près possible de leur ménage ;
 - **Les magasins agricoles :** Petits magasins d'approvisionnement agricole exploités par un agriculteur entrepreneur et proposant des produits aux petits exploitants tout au long de l'année.
- **Utilisation durable des terres (résultat 3)** - Les petits exploitants agricoles adoptent des solutions d'amélioration des sols et de régénération pour aider à améliorer la fertilité des sols dans les champs de savane, augmentant par conséquent la valeur perçue des champs de savane à des fins agricoles et encourageant une pratique agricole plus sédentaire.
Ce résultat sera atteint à travers :
 - **Les champs agroforestiers (produit 3.1)** - Les petits exploitants agricoles sont formés et appuyés pour mettre en place des champs agroforestiers dans les zones de savane convenues par la communauté. Les sous-activités qui soutiennent cette activité comprennent **a) le zonage** pour établir des lignes directrices claires quant à l'endroit où les petits exploitants peuvent entreprendre des activités agricoles et des plantations d'arbres tout en respectant les conditions du PSE, **b) des certificats ad hoc d'accès à la terre** pour établir des documents qui définissent le périmètre dans lequel un agriculteur souhaite entreprendre des activités agroforestières, confirmant le droit des exploitants à utiliser ces terres sur une longue période, et **c) la plantation d'arbres par les petits exploitants** pour mettre en place des champs agroforestiers, grâce à la formation, au soutien à la planification sur le terrain et à la distribution de plants ;
 - **Le paiement pour les services environnementaux (PSE) (produit 3.2)** - Les petits exploitants reçoivent un appui pour aider à réduire les risques financiers perçus comme étant liés à l'agriculture dans les zones de savane, par le biais de contrats de PSE individuels. L'agriculteur recevra des paiements de PSE au moyen d'un système de bons, après vérification de sa conformité aux conditions du PSE. Les agriculteurs peuvent ensuite utiliser ces bons pour choisir des intrants dans des magasins d'agro-commerçant et recevoir des paquets d'agroforesterie (ces deux services sont fournis par des fermiers entrepreneurs). L'ensemble du village devra également s'engager à respecter des conditions de PSE plus larges, liées aux zones d'interdiction de coupe, qui feront l'objet d'un suivi par télédétection. Le respect de ces conditions au niveau du village est essentiel pour que le One Acre Fund puisse offrir un soutien continu au village et aux fermiers entrepreneurs.

Dans le cadre d'un financement complémentaire via un addendum au présent PRODOC (104 534 USD), plusieurs activités préparatoires seront également entreprises pour renforcer l'intégration opérationnelle de la plateforme PSE développée par CAFI. Cela comprend l'analyse et l'adoption des outils numériques, l'alignement des systèmes de suivi de One Acre Fund avec ceux de CAFI, la formation du personnel terrain, ainsi que l'organisation d'un événement de lancement des paiements



PSE avec les autorités nationales et locales. Une participation active à la COP30 est également prévue afin de partager les premiers résultats et appuyer la promotion du mécanisme PSE à l'échelle nationale.

E. Résultats attendus

Nous énumérons ci-dessous les résultats attendus pour a) la période de transition couverte par ce PRODOC, b) les années 1 à 3 (projet pilote) et c) les années 4 à 5 (mise à l'échelle).

Program KPIs			Objectifs	
	Unit	Bridge	Année 3	Année 5
Direct Participants	# participants	519	14,033	33,395
Indirect Participants	# participants	0	702	5,844
Villages	# villages	8	182	473
Territories	# territorites	1	3	4
Ha under improved agriculture practices (cumulative)	Ha	129	6,398	23,463

Program Outputs		Unit	Bridge	Année 3 (phase 1)	Année 5 (phase 2)
Output 1	Access to input				
Activity 1.1	Input Production				
	Agro-multiplying partners	# partners	0	9	35
Activity 1.2	Hub Warehouses				
	Hub Warehouses	# warehouses	1	1	3
Output 2	Agro-commercial services				
Activity 2.1	Farmer entrepreneur network				
	Farmer Entrepreneurs	# FE	519	255	663
Activity 2.2	Farmer entrepreneur resourcing				
	Shop venture	# shop FE	0	45	236
	Cassava venture	# Cassava FE	0	36	189
	Nursery venture	# Nursery FE	2	91	142
	PES support	# PES FE	4	182	473
Output 3	Sustainable Land Use				
Activity 3.1	Agroforestry Fields				
	Agroforestry Fields	Ha of fields (cumulative)	129	6,398	23,463
Activity 3.2	Payment for Ecosystem Services				
	PES participants	# participants	519	14,033	33,395

Démonstration concrète de l'intégration du PSE dans les opérations agricoles de terrain, avec une participation active de One Acre Fund à la COP30 et des retours utiles pour la mise en œuvre nationale du mécanisme.

F. Dispositions institutionnelles et opérationnelles



One Acre Fund est la seule organisation de mise en œuvre du programme, et tire parti de partenariats stratégiques avec les parties prenantes concernées pour améliorer la mise en œuvre des principaux éléments du programme.



Table des matières

Résultats du CAFI	3
Résumé	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Défis ciblés	5
C. Solution proposée	6
D. Éléments du programme	6
E. Résultats attendus	8
F. Dispositions institutionnelles et opérationnelles	9
Table des matières	10
Acronymes	12
Tableaux et figures	15
1. Introduction	16
1.1. Contexte du soutien	16
1.2. Contexte du projet	16
1.3. Contribution du programme à la lettre d'intention du CAFI et aux priorités nationales	16
2. Analyse de la situation spécifique au contexte du projet	17
2.1 Contexte des zones cibles du programme	17
2.1.1 Le contexte de la RDC	17
2.1.2 Le contexte du Kongo Central	18
2.2 Évolution du couvert forestier et des vecteurs de déforestation dans la zone du projet	21
3. Stratégie du projet	22
3.1 Initiatives passées et enseignements tirés (au niveau national et international)	23
3.1.1 Essais du One Acre Fund avec les petits exploitants agricoles en RDC	23
3.1.2. Les 18 ans d'histoire du One Acre Fund au service des petits exploitants agricoles en Afrique subsaharienne	25
3.1.3 Interventions de programmes antérieurs en RDC	27
3.2 Stratégie d'intervention	29
3.3 Description des capacités des bénéficiaires	33
3.4 Structure du projet (résultats, activités)	36
Produit 1 : Accès aux intrants - Les petits exploitants agricoles ont accès à des intrants certifiés à un prix abordable pour cultiver les sols plus difficiles de la savane.	36
Produit 2 : Services agro-commerciaux - Les petits exploitants agricoles ont accès aux services agro-commerciaux dans les zones rurales et isolées, à distance de marche.	37
Produit 3 : Utilisation durable des terres - Les petits exploitants agricoles adoptent des pratiques agricoles régénératrices, améliorant la qualité des sols en savane.	41
3.5 Théorie du changement	49
3.5.1 Présentation schématique de la théorie du changement	49
3.5.2 Contribution des différents produits à l'impact du CAFI	50
3.6 Appropriation nationale et durabilité du projet	50
3.6.1 Durabilité grâce à une approche d'entrepreneuriat social	51



4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention	52
4.1 Cadre de résultats	53
5. Cohérence et synergies avec les projets existants	59
6. Gouvernance du projet	60
6.1 Organes de gouvernance	60
6.1.1 Comité de pilotage	61
6.2 Gestion et exécution du projet	64
6.2.1 Chaîne de livraison pour la mise en œuvre du projet	64
6.2.2 Structure du programme	64
6.3 Capacités et expérience de l'organisme de mise en œuvre et de ses partenaires	67
7. Stratégie d'engagement des parties prenantes	67
8. Gestion des risques et sauvegardes	69
8.1 Risques et mesures d'atténuation	69
8.2 Sauvegardes	83
8.2.1 Intégration de la dimension de genre	83
8.2.2 Exploitation, harcèlement et abus sexuels	85
8.2.3 Mesures de sauvegarde de Cancún	86
8.2.4 Gestion des plaintes	87
8.2.5 Fraude, détournement de fonds	89
9. Suivi et évaluation	90
9.1 Vue d'ensemble du SEA	90
9.2 Examen du projet et rapports	92
10. Communication et visibilité	93
11. Transparence fiduciaire	94
11.1 Règlement financier	95
11.2. Audit de l'Agence	95
11.3 Équipement et répartition des actifs	95
12. Budget, plan de travail et calendrier	97
12.1 Plan de travail par activités et résultats	97
12.2 Ventilation du budget par catégories du PNUD	98
12.3 Description du budget	98
12.4 Plan d'opérationnalisation du projet	100
13. ANNEXES	100
ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes tout au long du processus d'élaboration du projet	101
ANNEXE 2 : Analyse de genre et plan d'action	103
ANNEXE 3 : Stratégie de communication	111
ANNEXE 4 : Plan de passation de marchés	111
ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement d'experts clés pour l'unité de gestion du projet	112



Acronymes

Acronymes	Définition
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AVENIR	Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient
BPA	Bonnes pratiques agricoles
CACC	Cellule Agriculture de Conservation au Congo
CADIM	Centre d'Appui au Développement Integral de Mbankana
CCRC	Comité de résolution des conflits
CFO	Chief Financial Officer
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CONAPAC	Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo
COFIL	Comité de pilotage
CRM	Customer Relationship Management
DDEA	Direction de Développement et de l'Entrepreneuriat Agricole
DP	Directeur pays
DPA	Directeur pays adjoint
DPRODV	Direction de Production des Végétaux
ERP	Évaluation rurale participative
FCPA	Foreign Corrupt Practices Act



FE	Fermiers entrepreneurs
FAO	Food and Agriculture Organisation des Nations unies
FOPAKO	Force Paysanne du Kongo Central
GPS	Système de positionnement global
Ha	Hectares
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
IPC	Classification de la phase de sécurité alimentaire intégrée
INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
INGO	Organisation non-gouvernementale internationale
IPC	Integrated Food Security Phase Classification
JL	Job Level
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MINAGRI	Ministry of Agriculture
N1	National 1
NGO	Non-governmental organization
NFMS	National forest monitoring systems / Systèmes nationaux de surveillance des forêts
OAF / 1AF	One Acre Fund
ONU	Organisation des nations unies
OT	Officier de terrain



PAAD	Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable
PDL-145	Programme de Développement Local 145 Territoires
PEA	Petits exploitants agricoles
PIFORES	Projet d'investissement pour la forêt et la restauration des savannes
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PSAT	Plan simple d'aménagement du territoire
PSE	Paiement pour services environnementaux
PSG	Plan simple de gestion
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
REDD+	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation / Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RDC	République Démocratique du Congo
SEA	Suivi, évaluation et apprentissage
SES	Évaluation des garanties socio-environnementales
SIG	Système d'information géographique
SIGI	Indice d'inégalité de genre et l'indice des institutions sociales et du genre
SROI	Retour social sur investissement
t	Tonnes
WWF	World Wildlife Fund



Tableaux et figures

Figure 1 : Évolution du couvert forestier 2000-2020	22
Figure 2 : % de déforestation (2000-2020) par secteur	22
Figure 4 : Plan d'expansion détaillé provisoire	33
Figure 3 : Présentation schématique de la théorie du changement	50
Figure 5 : Cadre de résultats	53
Figure 6 : Matrice de contribution aux étapes de la lettre d'intention	58
Figure 7 Matrice de gestion des risques du projet	70
Tableau 8 : Suivi des PSE	92
Tableau 9 : rapports clés	93
Tableau 10 : budget du projet (catégories de l'ONU) - 3 ans	98



1. Introduction

1.1. Contexte du soutien

Le programme proposé par le One Acre Fund fait partie d'efforts plus larges destinés à protéger les forêts et à réduire la pauvreté rurale en RDC et dans l'ensemble du bassin du Congo. La stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC (2012) a été lancée en vue de stabiliser le couvert forestier en maintenant 63,5 % du pays sous forme de forêts en 2030 et au-delà. Au cœur du plan d'investissement REDD+ de la RDC et du partenariat avec le CAFI — qui a intégré la première et la deuxième lettre d'intention — se trouve l'impératif d'une politique et d'un système agricoles qui contribuent au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et futur sur les forêts.

1.2. Contexte du projet

Le programme proposé par le One Acre Fund en RDC fait suite à une étude de préaisabilité lancée en 2022 et financée par deux subventions préparatoires du CAFI :

- **Première subvention préparatoire** : le One Acre Fund a soumis une manifestation d'intérêt en 2021 en réponse à la décision EB.2021.03 du CAFI sur le lancement de l'appel à manifestations d'intérêt en matière d'agriculture innovante. Le One Acre Fund a ensuite été invité par le CAFI, dans le cadre de la décision EB.2021.13, à soumettre une proposition technique et financière visant à améliorer la productivité des petits exploitants agricoles sans déforestation, pour laquelle le conseil exécutif du CAFI a approuvé une subvention préparatoire de 500 000 USD, conformément à la décision EB.2021.24. Le 18 avril 2022 a marqué le transfert effectif des ressources, de sorte que la période de projet de cette subvention initiale s'est étendue jusqu'au 19 février 2023 (conformément à la décision EB.2022.11 qui a accordé une prolongation sans frais). Le principal résultat de cette période a été une étude de préaisabilité qui a permis de cartographier les interventions et le budget d'un projet zéro déforestation en RDC, éclairé par une mission de repérage, ainsi que des essais agricoles et des consultations multipartites ;
- **Deuxième subvention préparatoire** : En 2023, le conseil exécutif du CAFI a approuvé une deuxième subvention préparatoire, d'un montant de 991 461 dollars, conformément à la décision EB.2023.09, avec une date effective de transfert des ressources fixée au 12 septembre 2023. L'objectif de cette subvention était d'explorer davantage l'hypothèse d'effet du projet proposé à travers des essais supplémentaires en milieu agricole, d'obtenir davantage de contributions de diverses parties prenantes (y compris FONAREDD et le CAFI), de constituer les composantes du programme dans le pays, et d'élaborer le présent document de programme.

1.3. Contribution du programme à la lettre d'intention du CAFI et aux priorités nationales

Dans ce document de programme, le One Acre Fund propose de mettre en œuvre un programme quinquennal axé sur l'agriculture à zéro déforestation pour les petits exploitants agricoles. Le programme proposé est fondé sur l'hypothèse d'effet selon laquelle si les petits exploitants agricoles



(PEA) peuvent augmenter, ou au moins maintenir, leur productivité agricole grâce à une intensification durable sur les terres de savane ou les forêts dégradées, ils réduiront alors la pression sur les terres forestières tout en améliorant leurs moyens de subsistance.

Cette stratégie est conforme à la deuxième lettre d'intention du CAFI-RDC, notamment en ce qui concerne l'importance de protéger le couvert forestier, d'orienter le développement de l'agriculture vers les zones de savane et de soutenir les efforts de restauration au moyen de l'agroforesterie. Dans une perspective plus large, ce projet contribuera à la Stratégie-cadre nationale REDD+ visant à stabiliser le couvert forestier à 63,5 % du territoire national.

2. Analyse de la situation spécifique au contexte du projet

2.1 Contexte des zones cibles du programme

2.1.1 Le contexte de la RDC

Les facteurs suivants en RDC expliquent la nécessité de programmes ciblant la productivité des petites exploitations agricoles par le biais d'une agriculture durable :

- ***L'agriculture à petite échelle est la profession dominante parmi les personnes vivant dans la pauvreté en RDC, et pourtant les rendements des petites exploitations sont bien inférieurs à leur potentiel, en partie en raison du changement climatique.*** Le rendement moyen de maïs au niveau national est de 0,7 t/Ha selon la FAO, et les recherches menées par le One Acre Fund indiquent des rendements de 0,5 t/Ha en moyenne dans le cadre d'une culture intercalaire - en comparaison, les moyennes aux États-Unis d'Amérique dépassent 11 t/Ha, et même les moyennes régionales sont plus élevées, avec 2,6 t/Ha en Ouganda ou 1,4 t/Ha en Tanzanie.¹ Les rendements sont également inférieurs au potentiel pour le manioc, la principale culture agricole de la RDC ; la moyenne nationale selon la FAO est de 8 t/Ha, tandis que le One Acre Fund a pu mesurer 12 t/Ha dans le contexte d'une culture intercalaire. Le changement climatique constitue un obstacle majeur à la productivité, en particulier en RDC, qui est classée parmi les nations les plus exposées à ses impacts, notamment en termes de capacité agricole.² Le Kongo Central est particulièrement vulnérable, avec une baisse prévue de la productivité du maïs.³ Des solutions sont donc requises pour renforcer la productivité et la résilience des petits exploitants face au changement climatique.
- ***La faim et la malnutrition comptent parmi les conséquences les plus désastreuses de la faible productivité des agriculteurs.*** L'indice de la faim dans le monde classe la RDC parmi les pays les plus exposés au risque de famine.⁴ Le dernier rapport de l'IPC pour la RDC met en évidence une situation délicate en matière de sécurité alimentaire, due aux déplacements internes et aux conflits, mais aussi suite à la baisse de la productivité agricole, aux maladies des cultures

¹ Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO) (2020) "FAOSTAT"

² The ND-GAIN Country Index. The University of Notre Dame. Consulté en 2023 <https://gain.nd.edu/>

³ Karume, K. et al. Current Practices and Prospects of Climate-Smart Agriculture in Democratic Republic of Congo: A Review. Land 2022. <https://doi.org/10.3390/land11101850>

⁴ von Grebmer et al. 2023 Global Hunger Index: The Power of Youth in Shaping Food Systems. Bonn: Welthungerhilfe (WHH); Dublin: Concern Worldwide.



et à la faible résilience face aux chocs climatiques.⁵ Le changement climatique et les modifications des conditions météorologiques ont rendu l'agriculture encore moins prévisible pour les petits exploitants. Les saisons sèches ont tendance à se prolonger sur plusieurs mois, ce qui réduit la capacité des petits exploitants à générer des revenus à partir de leurs champs pendant cette période et augmente le risque de voir certains ménages confrontés à une longue période de famine.

- ***L'agriculture itinérante sur brûlis, le principal mode d'agriculture des petits exploitants en RDC, est un moteur essentiel de la déforestation dans le pays.*** Selon la base de données de Global Forest Watch, sur les 1,22Mha de couvert arboré perdu en RDC en 2022, 1,21Mha étaient associés à cette pratique.⁶ La production itinérante sur brûlis est profondément enracinée dans l'histoire de la RDC. En effet, les agriculteurs ont traditionnellement cultivé à tour de rôle des parcelles de forêt, les laissant en jachère pendant des années pour qu'elles se régénèrent. Mais la croissance démographique et les niveaux élevés de pauvreté ont réduit les périodes de jachère et accéléré la dégradation des terres et l'expansion du « complexe rural » - une mosaïque de terres défrichées, de champs actifs, de champs en jachère, de forêts secondaires et de zones intermédiaires perméables avec la forêt primaire résultant de ce mode d'exploitation agricole.⁷ Voir la carte du couvert arboré ci-dessous dans la figure 2.2.
- ***La croissance démographique amplifiera les défis environnementaux et de sécurité alimentaire dans le pays.*** La RDC fait partie des huit pays qui devront répondre à l'essentiel des besoins liés à la croissance démographique dans les centres urbains, en particulier à Kinshasa. Il sera essentiel de s'assurer que l'agriculture soit productive et durable pour soutenir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans les zones de collecte agricole des principaux centres urbains, en vue d'améliorer l'accès à la nourriture et de répondre aux besoins d'une population croissante.

2.1.2 Le contexte du Kongo Central

Nous cherchons à piloter et à mettre à l'échelle le programme proposé dans ce document, dans la province du Kongo Central, au cours des cinq prochaines années. Cette province est cruciale pour plusieurs raisons :

- **Population d'agriculteurs :** Une importante population de petits exploitants agricoles, avec la plus forte densité de population en dehors de Kinshasa (37 personnes par kilomètre carré) et un marché potentiel de petits exploitants agricoles estimés à plus de 800 000 ménages.
- **Une production de nourriture et charbon de bois essentielle pour Kinshasa :** Les petits exploitants agricoles ont un lien direct avec Kinshasa à travers la production de nourriture et de bois de chauffe. L'intensification de l'agriculture dans le Kongo Central conduira à une plus grande sécurité alimentaire pour les familles en situation d'insécurité alimentaire à Kinshasa

⁵ IPC. « République Démocratique Du Congo Analyse Ipc De L'insécurité Alimentaire Aiguë Juillet 2023– Juin 2024 »

https://fscluster.org/sites/default/files/documents/ipc_drc_acute_food_insecurity_jul2023_jun2024_report_fr_ench.pdf

⁶ Global Forest Watch. 2024. World Resources Institute. <http://www.globalforestwatch.org>

⁷ G Molinario et al 2017 Environ. Res. Lett. 12 104001



et dans ses environs et la composante agroforestière du programme fournira également des matières premières pour un approvisionnement durable en charbon de bois.

- **Compétences de la main-d'œuvre** : Il semble y avoir une grande disponibilité de travailleurs qualifiés pour servir de fermiers entrepreneurs et d'agents de terrain, sur la base des essais menés par le One Acre Fund à travers six villages du territoire de Songololo, Kongo Central. Pour ces essais, nous avons embauché des agents de terrain uniquement originaires des villages où nous avons opéré et ceux-ci ont réalisé de bonnes performances dans le respect des principaux indicateurs de performance.
- **Sites pilotes à faible risque** : Certaines régions comme Songolo, Mbanza Ngungu et Madimba ont moins de forêts et de couvert arboré qui pourraient être vulnérables à tout l'effet de rebond ou à une délocalisation des activités de déforestation, ce qui en fait une zone plus sûre et moins risquée pour confirmer la viabilité du programme, le potentiel d'impact et d'assurer le succès des interventions visant un changement de comportement, avant d'entrer dans des zones à plus haut risque, avec un couvert arboré plus important.

Les principaux obstacles auxquels sont confrontés les petits exploitants ruraux du Kongo Central sont les suivants :

- **Le manque de disponibilité des intrants** : Les agriculteurs ont un accès limité à des intrants améliorés de haute qualité et certifiés dans l'ensemble des provinces de la partie ouest de la RDC. Les semences de haute qualité sont un facteur crucial dans l'amélioration de la productivité des petites exploitations agricoles et essentielles pour encourager le passage à une intensification en zone de savane. En raison de cette insuffisance, les petits exploitants doivent satisfaire leurs besoins en intrants sur les marchés informels, en achetant souvent des variétés dépréciées de plus de 17 ans⁸, qui ne présentent pas certaines caractéristiques essentielles telles que la résistance à la sécheresse et aux maladies. En 2019, le Groupe des systèmes de semences a estimé que seuls 3 % de la demande de semences dans le pays sont comblés par des semences certifiées⁹. Actuellement, en raison du manque de ressources financières, même les producteurs locaux professionnalisés ne parviennent pas à faire certifier leur production par le SENASEM, l'organisme de certification des semences de la RDC, et ne parviennent donc pas à distribuer des semences dont la qualité a été confirmée.
- **Le manque de services agricoles** : L'accès aux services agro-commerciaux essentiels fait cruellement défaut dans les zones reculées et rurales, notamment la formation sur la manière de cultiver sur des sols plus rudes et dans un climat changeant. C'est un obstacle à l'intensification durable à haut rendement. En 2017, le ratio d'agro-commerçant par agriculteur était estimé à 1 : 9 000 en RDC. Ce ratio est particulièrement faible par rapport aux ratios de 1 : 2 900 en Tanzanie ou de 1 : 3 200 en Zambie¹⁰. Bien que le nombre de petits magasins de vente de produits agricoles ait augmenté au Kongo Central au cours des dernières années, en particulier autour de Mbanza Ngungu, la plupart d'entre eux restent dans les zones

⁸ The African Seed Access Index, Tasai (2017) Country Report–Democratic Republic of The Congo

⁹ Strategy for the Development of Sustainable Seed Supply Systems in the Democratic Republic of the Congo, The Seed Systems Group (2019), Country report

¹⁰ The African Seed Access Index, Tasai (2017) Country Report–Democratic Republic of The Congo



urbaines ou semi-urbaines. Cela oblige les agriculteurs des zones rurales à parcourir de longues distances pour accéder à des services agro-commerciaux. En outre, les produits proposés dans ces magasins ont tendance à se limiter aux produits phytosanitaires plutôt qu'aux semences agricoles.

- **L'écart de rendement** : Une évaluation de 139 champs réalisée dans le cadre de l'étude de préféabilité du One Acre Fund, au cours de la saison 23A, a révélé que les petits exploitants agricoles obtiennent en moyenne des rendements de maïs de 0,5 t/Ha, dans le cadre d'une culture intercalaire. Les rendements de manioc sont également faibles, des recherches ayant révélé que la faible fertilité des sols (en particulier dans les savanes) et une gestion sous-optimale des champs constituent les principaux facteurs responsables de cet état de fait¹¹. Les données collectées récemment indiquent que les agriculteurs qui ont planté leur propre manioc lors de la saison 23A ont obtenus des rendements moyens de 12 t /Ha, ce qui est bien en deçà des potentiels de rendement pour cette culture, et en deçà des potentiels de rendement estimés par l'INERA pour ses souches améliorées.
- **Accès aux terres coutumières et conflits fonciers au Kongo Central** : L'accès à la terre dans le Kongo Central est principalement régi par le système coutumier. La grande majorité des agriculteurs se voient attribuer des terres de manière saisonnière par les chefs de terre du village, en fonction de leurs besoins et de leur appartenance à un clan. Dans le Kongo Central, les conflits fonciers sont fréquents, mais 70 à 80 % d'entre eux sont de faible intensité et sont résolus par la médiation locale¹².
- **Situation de la sécurité alimentaire au Kongo Central** : Le cluster de sécurité alimentaire des Nations Unies estime que seulement 1% de la population du Kongo Central est confrontée à une urgence alimentaire (IPC 4), mais que 14% est actuellement confrontée à une crise alimentaire (IPC 3)¹³. L'insécurité alimentaire est élevée, mais reste inférieure au niveau national. Les facteurs aggravants qui affectent les agriculteurs du Kongo Central sont les risques accrus d'inondations et de précipitations irrégulières dus au changement climatique¹⁴, l'augmentation de l'inflation qui affecte particulièrement les prix des denrées alimentaires¹⁵, et les mauvaises récoltes dues à la maladie de la mosaïque du manioc (CMD)¹⁶.

¹¹ K. Kintché et al. « La perte de rendement du manioc dans les champs des agriculteurs a été principalement causée par une faible fertilité du sol et des pratiques de gestion sous-optimales dans deux provinces de la République démocratique du Congo », European Journal of Agronomy, Volume 89, 2017.

¹² Avocats Sans Frontières. Kuku-Tuna "Nous sommes là"... et personne ne nous fera partir!, Belgium Partner in Development, 2021

¹³ RD Congo - CSA : Résultats Finaux - IPC - Analyse de l'Insécurité Alimentaire aigüe (IPC 22e cycle) et de la malnutrition aigüe, UN Food Security Cluster, October 2023, <https://fscluster.org/democratic-republic-congo/document/rd-congo-csa-resultats-finaux-ipc-0>

¹⁴ "Vulnerability, Democratic Republic of Congo", 2022, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/congo-democratic-republic/vulnerability>

¹⁵ "Country Partnership Framework for DRC for Period FY22-26", International Development framework association, International Finance Corporation, Multilateral Investment Guarantee Agency, 2022

¹⁶ "Cassava mosaic disease and abundance of its whitefly vector in north-western Democratic Republic of Congo", O. Likiti, G.R. Diko, O. Mubenga, G. Monde, African Crop Sciences Journal, 2023



- **Revenu moyen au Kongo Central** : La RDC fait partie des cinq pays les plus pauvres du monde. On estime que 74,6 % des Congolais vivront avec moins de 2,15 dollars par jour en 2023¹⁷. Dans le Kongo Central, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué de 12,5 %, soit près de deux fois la moyenne nationale au cours de la période 2005-2012, mais le coefficient de GINI, qui calcule l'inégalité des revenus en mesurant la répartition des revenus, reste à 28,6, ce qui est proche de la moyenne nationale¹⁸. Le Kongo Central est classé "fragile" selon cinq indicateurs du PNUD¹⁹, ce qui aggrave encore l'impact des faibles revenus, de l'inflation croissante et de l'accès insuffisant aux services.

2.2 Évolution du couvert forestier et des vecteurs de déforestation dans la zone du projet

- **Au Kongo Central, le complexe rural continue de s'étendre du fait que les agriculteurs manquent d'incitations et de ressources pour passer d'une agriculture itinérante sur brûlis en zone de forêt, à une exploitation sédentaire et durable de la savane. La région a perdu une superficie estimée à environ 636 kha de couvert arboré au cours des 20 dernières années²⁰.** Les agriculteurs de cette région préfèrent généralement cultiver dans les zones forestières, estimant que le sol y est plus fertile et que la coupe d'arbres pour le bois ou le charbon de bois offre des possibilités de revenus immédiats (contrairement à la période plus longue nécessaire pour tirer profit des activités agricoles seules). Pour passer d'une production itinérante en forêt, et sur brûlis, à une production en savane, il faut à la fois des outils pratiques - accès aux bons outils, intrants, techniques et ressources financières - et un soutien visant à modifier les comportements afin que les agriculteurs puissent percevoir les opportunités liées à cette transition.
- **Les conséquences de la déforestation sont lourdes pour les agriculteurs et l'environnement.** Du fait que les agriculteurs passent d'un champ forestier à un autre chaque saison, laissant les parcelles en jachère moins longtemps, l'érosion des sols et la perte de fertilité entraînent une baisse de la productivité agricole, ce qui accélère encore la dégradation dans un cercle vicieux. Au niveau plus large, cette situation a également des répercussions négatives sur les conditions météorologiques, les nappes phréatiques et les eaux de surface. Cette perte massive du couvert arboré et de la végétation sauvage menace également la biodiversité dans un pays qui compte plus de 15 000 espèces connues de plantes et d'animaux, dont plus de 3 000 sont endémiques.²¹ En termes d'émissions, la dégradation des terres en 2022 était estimée à 0,823 Gt CO₂e.²² La protection des forêts en RDC et plus largement dans le bassin du fleuve Congo - la deuxième plus grande forêt tropicale au monde - sera essentielle à la régulation du climat, à la protection de la biodiversité et au maintien des précipitations régionales.

¹⁷ DRC country overview, The World Bank Group, June 2024, <https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview>

¹⁸ "Rapport sur la situation économique récente dans la province du Kongo Central", The World Bank Group, 2016

¹⁹ "Analyse provinciale des matrices de fragilité, Province du Kongo Central", RDC Ministère du Plan, 2019

²⁰ Global Forest Watch. 2024. World Resources Institute. <https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/COD/11/>

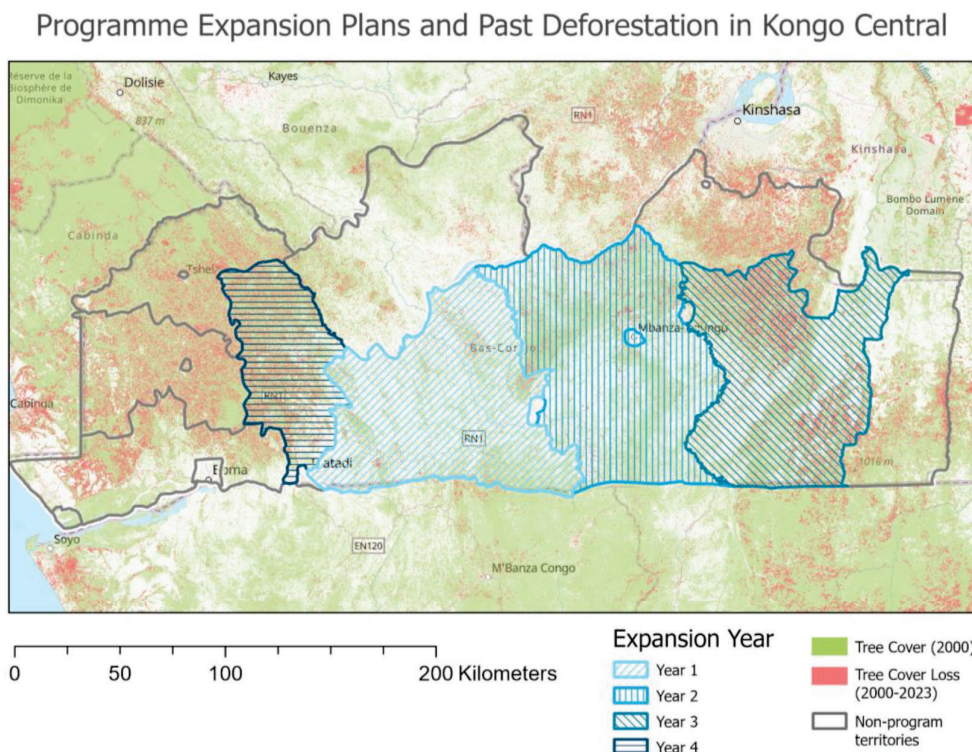
²¹ WWF DRC. "WWF in DRC" 2024. https://www.wwfdrc.org/en/about_us/our_story/

²² Global Forest Watch. 2024. World Resources Institute. <http://www.globalforestwatch.org>



- **Le Kongo-Central a connu certains des niveaux les plus élevés de perte nette de couvert arboré en RDC, au cours des dernières décennies** (voir la figure 2.2 ci-dessous). En 2010, la province comptait 3,23 Mha de forêt naturelle, s'étendant sur 60 % de sa superficie de terre, mais a perdu 17 % de ce couvert arboré depuis, ce qui équivaut à 285 Mt de CO₂e.²³ Son économie basée sur l'agriculture et sa proximité avec Kinshasa exposent le Kongo Central à un risque très élevé de déforestation continue par les agriculteurs dans un avenir proche.

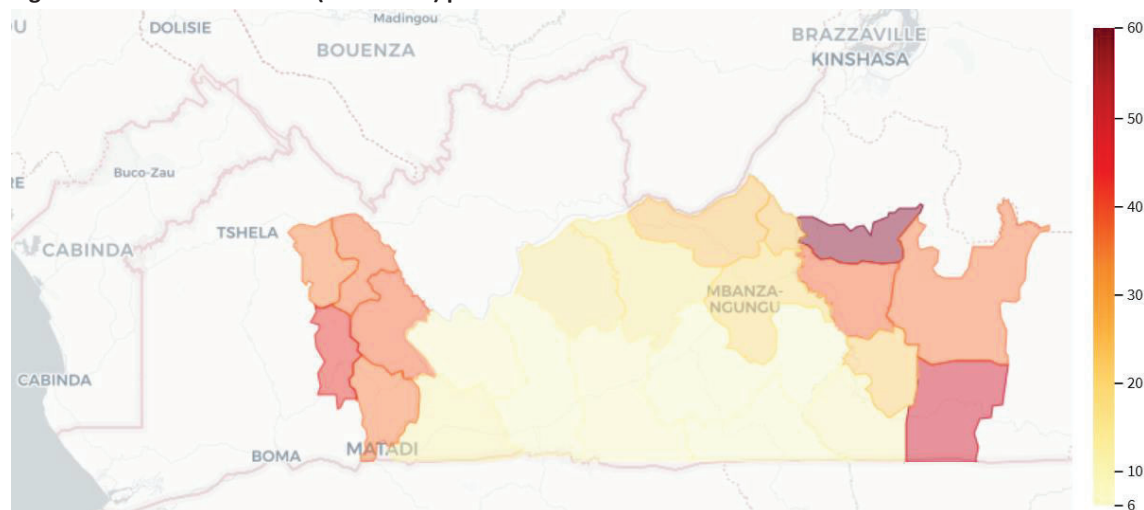
Figure 1 : Évolution du couvert forestier 2000-2020



²³ Global Forest Watch. 2024. World Resources Institute. <http://www.globalforestwatch.org>



Figure 2 : % de déforestation (2000-2020) par secteur



3. Stratégie du projet

3.1 Initiatives passées et enseignements tirés (au niveau national et international)

3.1.1 Essais du One Acre Fund avec les petits exploitants agricoles en RDC

Notre étude de préféabilité, effectuée dans le cadre de deux subventions préparatoires financées par CAFI en RDC, nous a permis d'acquérir une compréhension plus approfondie des pratiques des petits exploitants agricoles (PEA), des potentiels de rendement et des défis auxquels les PEA sont confrontés au Kongo Central.

- Phase initiale de recherche de terrain pour comprendre les défis :** le One Acre Fund a mené des recherches de terrain de manière approfondie dans trois provinces, notamment le Kongo Central, le Kwango et le Kwilu. Cette recherche a notamment porté sur des discussions de groupe avec des petits exploitants agricoles, ainsi qu'avec des membres de la société civile. Lors de ce processus de recherche, nous avons rencontré de nombreux agriculteurs qui peinaient à assurer la sécurité alimentaire de leur ménage tout au long de l'année, en particulier durant les saisons sèches, particulièrement longues et difficiles. Cette recherche a également mis en évidence une difficulté importante à accéder aux intrants agricoles de base, nécessaires pour permettre aux agriculteurs d'augmenter et de diversifier leurs rendements. Cette recherche a mis en évidence la nécessité de se focaliser sur les cultures de subsistance, en trouvant des solutions pour améliorer l'accès aux intrants améliorés pour les PEA.
- Essai 2023A auprès de petits exploitants agricoles (maïs et manioc) :** le One Acre Fund a mené un essai agricole initial dans le territoire de Songololo, Kongo Central, lors de la saison 2023 A, en vue d'évaluer la possibilité pour les petits exploitants agricoles d'augmenter leurs rendements lorsqu'ils cultivent sur des champs de savane en comparaison aux champs de forêt, autant pour le maïs que le manioc. Les participants ont utilisé des semences et des boutures améliorées, des engrais et ont été formés aux bonnes pratiques agricoles (BPA). L'essai s'est concentré sur ces deux cultures clés, qui ont été identifiées comme étant fortement cultivées dans les terres forestières, grâce à une précédente enquête de ménage,



couvrant le territoire de Masi Manimba (Kwilu), Madimba (Kongo Central), Mbanza Ngungu (Kongo Central), et Kasangulu (Kongo Central). L'essai a démontré des résultats positifs pour les petits exploitants, pour les deux cultures, mais des recherches supplémentaires ont été jugées nécessaires pour améliorer le mélange de cultures et résoudre les problèmes liés à la qualité des semences, en particulier lorsqu'elles sont stockées temporairement dans les maisons des agriculteurs, avant le semis. **Principaux résultats :**

- **Maïs :** L'essai a démontré que le maïs, avec l'utilisation de semences améliorées associées à des engrais, a un bon potentiel de rendement en savane. Le maïs dans les champs de traitement de l'essai a atteint une augmentation moyenne de rendement de 105% (1,1 t / Ha dans le cadre d'une culture intercalaire) par rapport aux champs de contrôle de forêt et de savane combinés.

Parmi les autres enseignements tirés de l'expérience, il convient de citer :

- **Avantages des BPA :** Pour les participants ayant un taux élevé d'adhérence au BPA, les gains de productivité étaient encore plus élevés, à 186 % (1,5 t / Ha dans un contexte de cultures intercalaires).
- **Différences entre la forêt et la savane :** Même en comparant les champs de traitements en savane avec des champs de contrôle en forêt, l'augmentation moyenne de la productivité était de 36%, ce qui démontre le potentiel d'encourager une délocalisation des champs à long terme en dehors des terres forestières vers les champs de savane, avec un résultat positif sur la production.
- **Perception des agriculteurs :** Les participants interrogés à la fin de l'essai ont indiqué que l'idée de cultiver du maïs sur des terres de savane était aussi convaincante que celle de cultiver dans des forêts.
- **Manioc :** L'essai a démontré que la culture intercalaire de boutures de manioc améliorées avec du maïs a un bon potentiel de rendement en savane. Les champs de traitement ont atteint une augmentation de rendement de 167% par rapport aux champs de contrôle, avec un rendement moyen de 32,7 t / Ha dans les champs de traitement, contre 12,3 t / Ha dans les champs de contrôle. L'essai a démontré une possibilité particulièrement élevée de générer un impact pour les PEA, grâce à l'introduction de variétés de manioc améliorées. Cependant, les problèmes de transport ainsi que les coûts logistiques élevés dus à la durée de conservation limitée des boutures et à leur encombrement ont été soulignés comme un obstacle majeur à l'extension d'une telle intervention. Cet aspect a donc été pris en compte dans notre proposition de programme en introduisant la multiplication locale du manioc.

Parmi les autres enseignements tirés, il convient de citer :

- **Différences entre la forêt et la savane :** Même en comparant les champs de traitement en savane avec les champs de contrôle en forêt, l'augmentation moyenne de la productivité du manioc était de 67%, ce qui démontre encore le potentiel d'encourager une délocalisation à long terme des champs en dehors des terres forestières vers les champs de savane.
- **Perception des agriculteurs :** 89 % des participants à l'essai ont préféré les boutures améliorées aux boutures locales et 96 % ont choisi de multiplier ces



boutures pour la saison suivante, ce qui démontre l'important potentiel d'impact à long terme du manioc.

- **Mosaïque du manioc** : La mosaïque du manioc était dix fois moins susceptible de se produire dans les champs de traitement, renforçant ainsi la résilience des PEA. L'INERA suggère toutefois de réintroduire les boutures tous les 5 ans dans la mesure où la multiplication réduit les effets positifs des variétés améliorées.
- **Principaux enseignements de l'essai** : L'essai a confirmé la faisabilité d'assurer aux petits exploitants agricoles des rendements aussi élevés, voire plus élevés, lorsqu'ils cultivent sur des champs de savane, en comparaison aux champs de forêt. En outre, l'essai a également démontré la forte volonté des participants d'intégrer de nouvelles pratiques agricoles, avec un taux d'adhésion aux BPA globalement élevé.
- **Les essais de la saison 2024A auprès de petits exploitants agricoles** : À la suite de l'essai conduit lors de la saison 2023A, le One Acre Fund a mené deux essais supplémentaires pour
 - 1) confirmer davantage le potentiel d'impact de l'utilisation de semences améliorées et d'engrais dans les terres de savane par rapport à l'agriculture dans les terres de forêt pour les petits exploitants agricoles, par le biais d'un essai agricole avec cinq villages et 305 participants, 2) évaluer le pouvoir d'achat et la volonté des petits exploitants agricoles d'acheter des intrants agricoles par le biais d'un essai de magasin, avec un stand de vente au marché dans un village. Ces essais ont permis de relever certains des défis identifiés lors de l'essai précédent, notamment en ce qui concerne la mauvaise qualité des semences de maïs, et l'augmentation de la diversité des cultures dans les champs. Bien que l'analyse soit en cours, nous avons tiré les conclusions suivantes :
 - **Essai agricole** : une évaluation rurale participative (ERP) a été menée dans trois villages avant le lancement de l'essai en vue d'évaluer à quoi ressemblerait un champ idéal dans la savane pour les participants, s'ils devaient renoncer à cultiver dans les terres forestières. Les résultats de cette recherche ont permis de définir le mélange de cultures proposé aux participants. Cet essai a donc offert aux agriculteurs la possibilité de faire des cultures intercalaires de maïs, de manioc et d'arachides, avec la possibilité d'ajouter des pois cajan (semences non fournies par le One Acre Fund). Les participants se sont déclarés plus satisfaits de l'augmentation de la variété des cultures.
 - **Essai de magasin** : L'essai a démontré un intérêt particulièrement fort des petits exploitants agricoles pour les produits agricoles proposés, soulignant le niveau élevé de compréhension des agriculteurs quant au fait que l'utilisation de semences améliorées et d'engrais peut augmenter les rendements dans les champs. L'essai a confirmé l'importance d'offrir des solutions financières permettant aux agriculteurs d'acheter des intrants, telles que des paiements en plusieurs tranches, compte tenu des contraintes financières auxquelles ils sont confrontés au début de la saison agricole A. L'essai a également mis en évidence le besoin de flexibilité dans la livraison des intrants ; les participants ont apprécié la possibilité de récupérer les intrants dans un petit entrepôt local lorsqu'ils en avaient besoin, sans avoir à les stocker dans leurs maisons, où la qualité des semences peut se dégrader avec le temps.

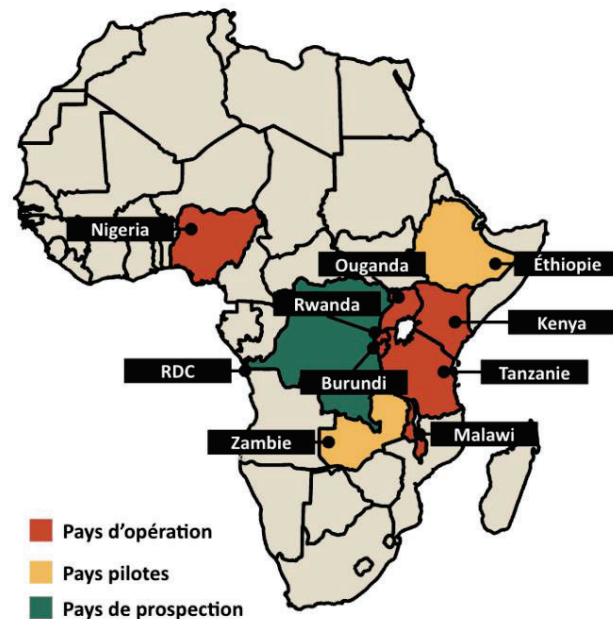


- **Résultats de repaiement** : Dans le cadre de conditions de paiement flexibles, les agriculteurs ont fait preuve d'une grande détermination à payer la totalité de la valeur d'achat de leurs intrants. Sur les 77 clients qui ont acheté des intrants à notre petit stand de marché, 59 ont entièrement payé la valeur de leur achat, 16 ont effectué des paiements pour leurs intrants mais n'ont pas été en mesure de payer la valeur totale de l'achat (principalement parce qu'ils n'ont pas été payés par leur employeur, une usine locale, pendant plus de 6 mois) et seulement 2 n'ont pas effectué un seul remboursement.

3.1.2. Les 18 ans d'histoire du One Acre Fund au service des petits exploitants agricoles en Afrique subsaharienne

En outre, le One Acre Fund aborde ce projet fort d'environ 18 années de travail avec des millions de petits exploitants agricoles, au sein d'un réseau qui s'étend actuellement sur 10 pays d'Afrique subsaharienne. Cette expérience concrète de repérage, de pilotage et d'expansion des opérations au sein de ces pays est extrêmement précieuse pour se lancer dans un contexte tel que celui de la RDC. Nos programmes, qui comprennent notre modèle de services directs (prêts pour intrants, distribution, formation et facilitation d'accès aux marchés), ainsi que des programmes de partenariat (y compris des magasins ruraux de vente en détail, la distribution d'arbres à grande échelle et la multiplication de semences), nous ont permis d'affiner des systèmes efficaces permettant d'influencer un changement social et comportemental durable des agriculteurs, de tester et de mettre à l'échelle des solutions qui maximisent l'impact pour les agriculteurs, et de développer des unités opérationnelles rapidement extensibles. En 2023, grâce à notre programme de services directs et à nos partenariats, nous avons atteint plus de 4,8 millions de ménages d'agriculteurs.

Ces programmes ont permis d'acquérir des connaissances et un savoir-faire directement pertinent pour le projet pilote proposé en RDC :



- **Interventions menées par des entrepreneur(e)s** : le One Acre Fund a acquis la compétence nécessaire pour mettre en œuvre divers modèles opérationnels qui visent à former et à soutenir des entrepreneurs locaux afin qu'ils puissent assurer la mise en œuvre d'éléments clés de notre programmation. Entre autres, nous avons mis en place des magasins agricoles de détail tenus par des partenaires, des entreprises de micro-entrepreneurs au Kenya, des services d'irrigation, un service de location de tracteur, ainsi que des pépinières tenues par des



entrepreneurs. Ce dernier permet la production de milliers de plants d'arbres et a désormais été mis en place dans tous nos pays d'opérations. Ce modèle de distribution d'arbres a permis au One Acre Fund de planter plus de 70 millions d'arbres en 2023.

- **PSE et agroforesterie** : le One Acre Fund mène une initiative à grande échelle visant à planter 1 milliard d'arbres d'ici 2030, avec 250 millions d'arbres cumulés déjà plantés dans l'ensemble de nos pays d'opération. En collaborant étroitement avec les gouvernements, nous donnons aux agriculteurs les moyens de se former aux meilleures pratiques de plantation et d'entretien, favorisant ainsi une culture de plantation continue d'arbres. Depuis 2021, nous avons piloté des programmes de paiement pour services environnementaux (PSE) basés sur l'agroforesterie et ciblant les petits exploitants agricoles dans quatre pays. À l'heure actuelle, 6 500 personnes participent à notre programme de PSE en Zambie, 1 500 en Tanzanie, 750 au Malawi et 1 050 au Rwanda. En Zambie, notre essai le plus développé, les petits exploitants plantent chacun plus de 300 arbres et reçoivent des compensations sous forme d'argent ou d'intrants. Les paiements des années 1 à 3 sont basés sur le nombre de plants ayant survécus, et ceux des années 4 à 20 sur la quantité de carbone séquestrée dans les arbres qu'ils entretiennent, par le biais de paiements de crédits carbone certifiés. Nous avons mis à profit cette richesse d'expériences et d'apprentissages pour concevoir notre programme de PSE en RDC, qui est au centre de la stratégie de mise en œuvre suggérée.

3.1.3 Interventions de programmes antérieurs en RDC

Nos choix stratégiques reposent sur les enseignements tirés de programmes antérieurs menés en RDC visant à améliorer la productivité des petits exploitants. **Les principales leçons tirées des programmes intervenant dans le Kongo Central sont les suivantes :**

- **CIRAD, projet Makala, 2010-2012** : Ce projet s'est concentré sur le bois énergie au travers le bassin de collecte de Kinshasa. Ce programme a introduit un modèle de zonage (Plan simple de gestion) qui cherchait à inciter les communautés à définir des zones de protection forestière, servant de base pour la mise en place de forêts communautaires dans le cadre d'une initiative de PSE. Le modèle du CIRAD a été largement reproduit et est particulièrement apprécié en raison de son approche communautaire et participative. Les travaux du CIRAD ont contribué à l'élaboration des éléments suivants du projet proposé par le One Acre Fund :
 - **Approche communautaire ou approche individuelle** : Le projet Makala a mis en évidence le fait qu'un PSE individuel peut être plus efficace qu'un PSE communautaire. Le CIRAD a noté que les parcelles boisées, gérées individuellement, ont tendance à être plus productives et mieux entretenues. Le WWF a également souligné que les PSE communautaires présentent un risque plus élevé de conflits intra-villageois, avec différents niveaux de pouvoir entrant en jeu, pouvant en conséquence affecter la gestion des ressources communautaires.
 - **Les coutumes locales dans le cadre d'un changement de comportement** : Il peut être plus efficace de s'appuyer sur les comportements existants que de les remplacer, notamment en s'appuyant sur les coutumes, les croyances et le langage de la communauté au sujet de ses terres. Il a, par exemple, été constaté que les zones de protection étaient mieux respectées au Bas-Congo en raison des pratiques existantes en matière de protection des zones sacrées. Les méthodes de recherche participative, adoptées par le One Acre Fund, auront pour but d'exploiter davantage les coutumes



existantes en vue de s'assurer que les interventions du programme reflètent les pratiques et les préférences locales.

- **Contribution et appui locaux** : L'efficacité des interventions dépend de la disponibilité des ressources adéquates sur le terrain. Par exemple, le CIRAD a relevé que de nombreuses pépinières produisant des variétés d'arbres locaux ont échoué en raison d'un accès limité aux intrants tels que les semences d'arbres et les sachets de pépinière, ainsi qu'aux ressources financières et à un appui commercial. Cette question souligne les défis plus généraux auxquels sont confrontés les communautés locales dans la gestion des ressources communautaires, en particulier lorsque les revenus sont imprévisibles et que le travail doit être balancé avec les tâches agricoles. Il est clairement nécessaire d'assurer la disponibilité locale d'intrants et de réduire les risques perçus par les entrepreneurs locaux (c'est-à-dire d'assurer des flux de revenus plus longs et plus stables). Cela permet, non seulement, d'assurer la continuité des services pour les communautés de petits exploitants agricoles, mais aussi de favoriser le développement de compétences commerciales et d'opportunités génératrices de revenus pour les entrepreneurs.
- **WWF, programme Kongo Central, 2007-2017** : Ce programme visait à améliorer la gouvernance foncière, la commercialisation et l'agroforesterie dans les communautés locales, en particulier autour de la réserve de Luki, dans le Kongo Central. Outre les nombreux enseignements tirés des interventions REDD+ en Équateur, le WWF a été en mesure d'utiliser les PSE comme outil pour encourager un changement de comportement durable, dans le but de réduire la déforestation et de protéger des écosystèmes essentiels. Parmi les principaux enseignements tirés de cette expérience, il convient de relever :
 - **Le paiement comme outil de motivation** : Le WWF souligne le rôle essentiel des paiements dans le maintien de la motivation des participants tout au long de leurs engagements en matière de PSE. Pour maximiser l'impact sur le changement de comportement, il est essentiel d'effectuer les paiements de manière séquentielle, en veillant à ce qu'ils soient versés au moment où les petits exploitants agricoles en ont le plus besoin. Cette approche aide les agriculteurs à remplir avec efficacité leurs engagements en matière de protection de l'environnement.
 - **Incorporation des engagements communautaires** : Les paiements directs aux petits exploitants sans accords au niveau communautaire échouent souvent, en particulier pour tout effort visant à réduire la déforestation dans des zones qui ne sont pas directement sous la responsabilité individuelle des PEA. Il est donc essentiel d'établir un accord au niveau communautaire avant de mettre en œuvre des systèmes de paiement individuels. Cela garantit une responsabilité collective et renforce l'efficacité des efforts de conservation de l'environnement.

D'autres programmes, qui se sont déroulés dans la région, ont permis de tirer des enseignements essentiels ayant été pris en compte lors de l'élaboration de notre stratégie de programme :

- **Le projet PGAPF (2015 -2020)** : Ce projet a œuvré à l'amélioration de la gestion forestière, de la production de charbon de bois et de l'utilisation de fours de cuisson améliorés ; il a permis de mettre en évidence ce qui suit :



- **La vitesse de mise en œuvre sur le terrain est fréquemment surestimée** : Les retards des sous-traitants tout au long de la chaîne d’approvisionnement ne sont souvent pas pris en compte. Notre stratégie de mise en œuvre anticipe ces problèmes en décentralisant la fourniture de services et en réduisant les risques affectant notre chaîne d’approvisionnement, par exemple : le manioc sera multiplié localement, les achats de semences seront étayés par un réseau de fournisseurs alternatifs capables de combler les déficits d’approvisionnement, et nous avons choisi de ne pas sous-traiter d’activité majeure.
- **Une communication efficace et adaptée sur le terrain est essentielle** : Des messages clairs et adaptés à la population locale peuvent favoriser la prise de conscience, la participation et l’adoption du projet, tout en évitant la désinformation. Le One Acre Fund élabore des supports de formation et d’information adaptés aux populations rurales, en tenant compte des niveaux d’alphabétisation plus faibles.
- **Le projet PAKIN, financé par le FIDA (2012-2021)** : Ce projet a été opérationnel dans les provinces du Kwilu, de Kinshasa et du Kongo Central. Il a identifié, entre autres, les défis auxquels les communautés de petits exploitants agricoles sont confrontées face aux changements des conditions météorologiques, notant en particulier leur faible résilience face aux événements météorologiques extrêmes tels que les inondations. Cette vulnérabilité climatique correspond aux observations faites par le One Acre Fund sur le terrain, tout au long de nos essais agricoles initiaux, et a guidé notre approche visant à renforcer la résilience des agriculteurs.

3.2 Stratégie d'intervention

La stratégie du programme proposé s’aligne étroitement sur la lettre d’intention de la RDC et du CAFI et sur les lignes directives du CAFI, tout en restant fermement ancrée dans l’engagement du One Acre Fund à équiper les petits exploitants agricoles avec les outils et les compétences nécessaires pour prospérer. **Les choix stratégiques clés comprennent :**

- **L’agriculture en zone de savane** : Conformément aux lignes directives de la lettre d’intention visant à « réorienter les activités agricoles vers les zones de savane », nous cherchons à interrompre la pratique consistant à cultiver sur brûlis de manière cyclique en zone de forêt, au sein du complexe rural, grâce à une intensification agricole durable dans les zones de savane et les zones moins sensibles d’un point de vue écologique. Cela permet de contribuer à une ligne directive supplémentaire de la lettre d’intention, à savoir « l’accompagnement de l’agriculture familiale pour en réduire l’impact sur la biodiversité et les stocks de carbone ».
- **L’agroforesterie** : Le travail du One Acre Fund, qui distribue chaque année des dizaines de millions de plants d’arbres aux petits exploitants à travers l’Afrique subsaharienne, a démontré les avantages économiques et écosystémiques que la plantation d’arbres présente pour les petits exploitants. Ce projet inclut la distribution de plants d’arbres dans le cadre du PSE et est conforme à la priorité de la lettre d’intention de « soutenir les efforts de restauration en stimulant activement les efforts d’agroforesterie ». Les champs agroforestiers situés dans la savane permettront aux agriculteurs de tirer parti de certaines des activités économiques



qu'ils réalisaient auparavant sur les terres forestières, telles que la production de bois de chauffe.

- **Approche d'entreprise sociale** : le One Acre Fund adopte une approche d'entreprise sociale pour produire un impact en tirant parti des marchés et de l'écosystème agricole au sens large. Ce modèle a été sous-représenté dans les projets de développement, alors qu'il recèle un potentiel d'impact à grande échelle et efficace en termes de coût.

Les éléments clés de cette approche sont les suivants :

- **S'attaquer aux principaux obstacles systémiques** : Notre travail a démontré qu'en comblant les principales lacunes de l'écosystème agricole - notamment l'accès au financement, aux intrants, à la formation et aux services post-récoltes - les petits exploitants peuvent considérablement améliorer leur bien-être dans de nombreuses dimensions du développement humain (ex : revenu, sécurité alimentaire, éducation). En vue d'accroître la productivité de l'agriculture dans les savanes, nous aiderons les agriculteurs à adopter de bonnes pratiques agricoles (BPA) en leur facilitant l'accès à des intrants améliorés et à des formations.
- **Viabilité financière** : Nous avons constaté dans les programmes du One Acre Fund, au travers de nos pays d'opération, que l'engagement des agriculteurs en tant que participants actifs au sein des marchés agricoles conduit à une plus grande résilience tout en diminuant le coût unitaire des services fournis - et dans certains cas, les agriculteurs peuvent pérenniser de manière autonome le programme, sans aucun financement extérieur nécessaire. Cette approche générale est conforme au principe 5 du CAFI : « l'inclusion du secteur privé dans les approches de mise en œuvre, en vue d'assurer la pérennité dans le temps des interventions et de leurs résultats ».
- **Les fermiers entrepreneurs** : Le One Acre Fund a mis au point divers modèles opérationnels qui produisent un degré élevé d'impact et de rentabilité du fait qu'ils sont exécutés sur le terrain par l'intermédiaire d'entrepreneurs locaux que nous sélectionnons, formons et équipons pour qu'ils fournissent des services clés à leurs communautés. Dans le programme proposé, nous équiperons les fermiers entrepreneurs pour leur permettre d'assurer une série de services, tels que l'exploitation de magasins agricoles, la multiplication du manioc et la production de plants d'arbres.
- **Paiements pour services environnementaux** : Conformément à l'impératif exprimé dans le mandat du CAFI de « stimuler les activités économiques durables en dehors des forêts », le One Acre Fund cherche à favoriser davantage le passage d'une agriculture cyclique sur brûlis dans les forêts à une agriculture sédentaire dans les savanes grâce à des paiements pour services environnementaux (PSE) à l'échelle individuelle et du village, via des bons. Ce système de bons contribuera à renforcer le changement de comportement nécessaire à cette évolution et à la protection des forêts.

Dans le cadre du financement additionnel de 104 534 USD mentionné ci-dessus, des activités spécifiques seront entreprises afin de tester et d'intégrer la plateforme PSE centralisée développée par CAFI. Cela comprendra : (i) l'analyse des outils existants pour leur intégration dans le système du One Acre Fund, (ii) l'alignement technique des systèmes de suivi et de



reporting, et (iii) la contribution à la documentation et à la visibilité de cette expérimentation pour la COP30, à travers des communications conjointes.

Principales modalités du PSE :

- **Catégorie de PSE :** Individuel
- **Modalités de paiement :**
 - **Année 0 :** le PEA reçoit un nombre déterminé de plants et un paquet d'intrants leur permettant de mettre en place un champ agroforestier sur leur terrain sélectionné. La quantité d'intrants et le nombre de plants sont calculés sur la base de la taille du champ engagée dans le programme de PSE au cours de cette première année.
 - **Année 1- 5 :**
 - **Modalités de paiement - Taux de survie des arbres :** Les PEA reçoivent un bon, d'une valeur calculée en fonction du taux de survie des arbres reçus et plantés depuis le début de leur participation au programme de PSE. La valeur d'un paiement par arbre, actuellement estimée à 0,20 USD par arbre, sera testée tout au long des trois premières années en vue d'établir les modalités de paiement qui conduisent au changement de comportement le plus efficace, tout en s'inscrivant dans un rapport coût-efficacité aussi favorable que possible.
 - **Augmentation de la superficie des terres :** Chaque année, les participants pourront augmenter la superficie des terres engagées dans le programme de PSE, soit en augmentant la taille de leur champ existant, soit en créant un nouveau champ. Les participants recevront des semis d'arbres pour couvrir ces terres supplémentaires, à raison d'environ 333 arbres par hectare. Ce nombre peut augmenter en fonction des taux de survie moyens observés. Plus le nombre d'arbres plantés et d'arbres survivants est élevé, la valeur du bon perçu les années suivantes sera élevée.
 - **Bonnes pratiques agricoles - Bonus :** les PEA des villages ayant obtenu des résultats élevés en matière d'adhésion aux bonnes pratiques agricoles seront également éligibles pour recevoir des bonus. Cette modalité de groupe permettra d'accroître la pression sociale entre les participants, les encourageant à adopter eux-mêmes les BPA dans tout le village.
- **Titres fonciers :**
 - Pour prendre part au programme de PSE, les participants devront présenter un certificat foncier ad-hoc. Voir l'activité 3.1.2 (Certificats ad hoc d'accès à la terre) pour un exposé détaillé de la modalité.
 - Le point GPS de chaque champ devra être relevé et vérifié par rapport à notre base de données pour être sûr que le champ n'est pas situé dans une zone d'interdiction de coupe, définie par un exercice de zonage précédent mené



par le One Acre Fund, ou aligné sur d'autres programmes régionaux plus larges travaillant à la mise en place de PSAT.

- Nous savons que le CAFI travaille à l'harmonisation des certificats fonciers ad hoc et qu'ils seront mis à l'essai au cours de l'année à venir. Le One Acre Fund cherchera en permanence à s'aligner sur les efforts pilotes nationaux en matière de PSE.

Coup de projecteur :

Mise à l'échelle progressive : Le programme poursuivra une voie d'expansion progressive et basée sur des données probantes, en donnant la priorité aux interventions dont la reproductibilité en RDC a été confirmée. **Dans le cadre de cette approche, le programme pilote est divisé en deux phases :**

Période de transition, 11 mois

Cette période transitoire, au cœur de ce PRODOC, permettra d'optimiser l'ampleur et la réussite à long terme du programme One Acre Fund en RDC. Elle permettra au One Acre Fund de tester l'ensemble du programme de PSE au cours de la saison agricole 2025A [octobre 2024 - janvier 2025] et d'effectuer des tâches administratives cruciales pour mettre en place l'infrastructure du programme en vue d'un lancement efficace de la phase 1. Cette période constituera une étape décisive entre le projet préparatoire et le projet à plus long terme en favorisant le développement du programme et en comblant le besoin de financement temporaire permettant de continuer le programme sans interruption au cours de la saison 2025A, c'est-à-dire d'octobre 2024 à la récolte de janvier 2025.

Phase 1, années 1-3 :

Au cours de la première phase, nous nous efforcerons de tester les modèles de PSE dans un environnement à faible risque (c'est-à-dire dans des zones à faible risque de déforestation). Nous augmenterons progressivement le nombre de participants au programme de PSE chaque année afin de vérifier le bien-fondé du modèle et de nous assurer qu'il conduit effectivement à l'abandon de l'agriculture itinérante en forêt. Parallèlement, nous mettrons progressivement en place des modèles de fermiers entrepreneurs pour soutenir le programme de PSE et créer une voie vers un modèle générateur de revenus pour soutenir ce programme. À la fin de la première phase, le One Acre Fund aura confirmé a) la viabilité du modèle de PSE dans les zones à faible risque, b) l'efficacité du modèle de fermiers entrepreneurs et c) la possibilité d'étendre le programme à des zones où le risque de déforestation est plus élevé.

Phase 2, années 4-5:

En s'appuyant sur les bases établies au cours des trois premières années, la phase 2 de notre intervention, qui s'étend sur les années 4 et 5, sera financée de manière indépendante et disposera d'un budget estimé à 50 millions de dollars. Ce budget sera revu et réévalué en fonction des performances et des résultats de la première phase, ce qui nous permettra d'optimiser en permanence notre approche et nos ressources. Les principaux objectifs de cette deuxième phase sont les suivants



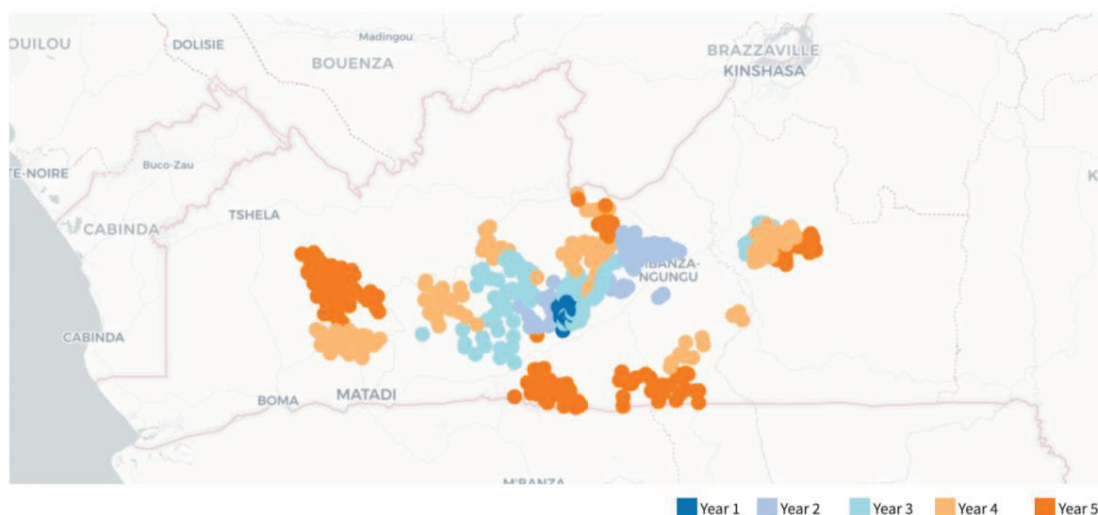
Mise à l'échelle des interventions :

- Nous augmenterons de manière significative l'échelle de notre intervention PSE à la fois dans les zones à fort risque et à faible risque de déforestation. Ce faisant, nous visons à renforcer notre impact sur la prévention de la déforestation et la promotion de pratiques durables d'utilisation des terres dans une zone géographique plus large, en nous concentrant principalement sur Seke Banza et en étendant notre action à des zones plus reculées à l'intérieur des territoires déjà ciblés.
- Afin d'étendre notre portée et d'accroître notre viabilité financière, nous explorerons et mettrons en œuvre des modèles à intervention réduite. Ces modèles nous permettront d'étendre nos actions de manière plus efficace et efficiente, en atteignant plus d'agriculteurs avec moins de ressources.

Interventions des fermiers entrepreneurs :

- **Soutien aux petits exploitants :** Nous continuerons à soutenir et étendre le réseau de fermiers entrepreneurs, offrant ainsi un soutien continu aux petits exploitants une fois que leurs contrats de PSE arrivent à échéance. Cela permettra aux agriculteurs de maintenir leurs activités et de continuer à pratiquer une agriculture durable.
- **Engagement flexible :** Pour les agriculteurs qui ne sont pas en mesure de s'engager sur toute la durée du contrat de PSE, nous proposerons des interventions sur mesure plus adaptées et simplifiées qui répondront à leurs besoins tout en contribuant à la réalisation de nos objectifs généraux.

Figure 3 : Plan d'expansion détaillé provisoire



Perspectives stratégiques au-delà de l'année 5 :

À la fin de la deuxième phase, le One Acre Fund aura confirmé la viabilité de son modèle de PSE en zones à haut risque de déforestation, ainsi que le fort potentiel d'un modèle à intervention réduite pour l'étendre à d'autres zones géographiques de la RDC. Nous serons donc en mesure d'envisager une expansion à plus long terme dans d'autres provinces voisines. Grâce à l'expérience et aux données recueillies dans le cadre du projet pilote (phase 1) et de la phase 2 d'expansion, nous



élaborerons des plans détaillés pour étendre nos interventions à de nouvelles provinces telles que le Kwilu et le Kasaï, en tirant parti de modèles et méthodologies éprouvés. Ces deux provinces représentent un marché potentiel combiné de plus de 700 000 personnes, ce qui offre des possibilités d'impact considérables.

Notre approche est ancrée dans un engagement durable en faveur de l'amélioration des moyens de subsistance et de la préservation des écosystèmes. Au-delà des cinq premières années, nous continuerons à rechercher des solutions et des partenariats innovants afin d'obtenir un impact à long terme et évolutif dans toute la région.

3.3 Description des capacités des bénéficiaires

Le programme proposé permettra de renforcer considérablement les capacités des principales parties prenantes suivantes :

A. Les petits exploitants ruraux seront la principale cible du programme proposé. En particulier, les petits exploitants agricoles dans la province du Kongo Central. Il s'agit généralement d'agriculteurs qui cultivent principalement pour assurer la subsistance de leur ménage et qui, dans la mesure du possible, cherchent à générer des revenus à partir de leurs activités agricoles.	
Capacités de base : Les capacités suivantes sont celles qui existaient avant l'intervention pour une grande partie de la population visée par le projet :	Capacités cibles : Les interventions du programme visent à renforcer les capacités suivantes :
Manque de connaissances en matière de bonnes pratiques agricoles : L'agriculture cyclique sur brûlis, en zone de forêt, est une pratique agricole courante, car la terre y est perçue comme plus fertile. Les agriculteurs n'ont pas connaissance de certaines BPA permettant d'intensifier durablement et d'obtenir des rendements élevés grâce à une production sédentaire en dehors des zones forestières.	Connaissance des méthodes d'exploitation agricole performantes des savanes : Les agriculteurs découvrent et apprennent des pratiques agricoles durables et régénératrices pour atteindre une productivité en savane égale ou supérieure aux champs forestiers. Cela comprend l'amélioration des connaissances des cultures qui répondent au mieux à cet environnement, des techniques de plantation adaptées (ex : date, espacement) et des pratiques permettant d'améliorer la santé des sols.
Faible adoption d'intrants agricoles de qualité : Les agriculteurs utilisent souvent des semences tout-venant dont les rendements sont dépréciés. Les intrants améliorés, développés pour assurer une meilleure résilience des plantes, ainsi que des solutions pour améliorer les nutriments du sol, sont peu utilisés. Les intrants agricoles de qualité sont difficiles d'accès. Les agriculteurs qui cherchent à acheter des intrants dans des magasins de vente d'agro commerçants doivent parcourir de longues	Accès à des intrants de qualité et leur adoption : Les petits exploitants agricoles peuvent accéder à des intrants certifiés tels que des semences et des engrais, à un prix abordable. Le One Acre Fund contracte avec des agro-multiplicateurs locaux pour assurer une production de semences de haute qualité. Des intrants supplémentaires sont mis à disposition par l'intermédiaire des magasins agricoles, tenus par des fermiers entrepreneurs, qui se situent au plus près des ménages agricoles.



distances, ce qui entraîne des coûts de transport élevés.	L'adoption sera davantage stimulée par la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles.
Obstacles financiers à l'achat d'intrants : Le manque de capital et de financement constitue un obstacle majeur à l'adoption d'intrants agricoles. Les agriculteurs vivent souvent avec très peu de liquidités ou n'ont pas accès aux prêts formels, de sorte que même si les intrants sont disponibles localement, ils n'ont pas les moyens de se les procurer.	Paiement pour services environnementaux : Les petits exploitants agricoles qui participent au projet du One Acre Fund et qui s'engagent à adopter des pratiques sédentaires et durables dans les champs de savane recevront un paiement pour services environnementaux sous la forme d'un bon échangeable dans une pépinière locale et un magasin de produits agricoles. Ce bon, offert sur une période de cinq ans, contribuera à réduire les risques financiers perçus par les agriculteurs, associés à l'agriculture en savane, ainsi que les obstacles financiers à l'achat d'intrants.
Vulnérabilité climatique : Les petits exploitants sont confrontés au risque récurrent du changement climatique en raison de l'imprévisibilité des conditions météorologiques, des conditions climatiques extrêmes et de la variabilité des dates optimales de semis.	Amélioration de la résilience face aux facteurs climatiques : Le soutien des BPA, y compris l'optimisation des variétés de cultures, la diversification des cultures, la gestion des champs et les conseils de plantation (ex : date, espacement), renforcera la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique. Les agriculteurs pourront également planter des arbres dans leurs champs grâce aux plants offerts par le programme, en vue de protéger les sols, de fournir des services environnementaux et de constituer une source de revenus diversifiée.

B. Fermiers entrepreneurs en milieu rural : Petites entreprises locales qui vendent des produits agricoles aux petits exploitants, par exemple, des pépinières, des champs de multiplication de manioc ou de la revente d'intrants agricoles.	
Capacités de base	Capacités cibles
Manque de capacités commerciales : Ceux qui cherchent à créer des micro-entreprises agricoles dans les zones rurales n'ont souvent pas les connaissances commerciales et techniques nécessaires pour rendre leur entreprise efficace, rentable et durable. Les entreprises courent le risque de fournir des services de qualité médiocre, d'entraîner des pertes financières pour l'entrepreneur ou d'être abandonnées de manière prématurée.	Des micro-entrepreneurs dotés d'un savoir-faire commercial : le One Acre Fund transmet aux entrepreneurs les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer efficacement une petite entreprise dans leur village, par le biais de formations intensives dans les centres du One Acre Fund (ex : stratégie de vente et agronomie). Ils recevront ensuite des formations périodiques pour renforcer continuellement leurs compétences. Certains paiements et mesures d'incitation sont basés sur les performances, afin de s'assurer que les



	entrepreneurs fournissent le niveau requis de qualité des produits et des services.
Faible accès aux intrants : Les micro-entrepreneurs peuvent avoir du mal à se procurer les produits de base nécessaires à la vente aux agriculteurs. Les produits peuvent ne pas être disponibles de manière régulière et ne pas répondre aux normes de qualité requises.	Accès à des intrants de qualité tout au long de l'année : le One Acre Fund va garantir aux entrepreneurs l'accès au matériel essentiel nécessaire au fonctionnement de leurs micro-entreprises, y compris les sachets de pépinières, les intrants pour la multiplication de semences et les intrants agricoles destinés à la revente aux agriculteurs. Tout le matériel sera stocké dans les entrepôts centraux du One Acre Fund.
Défis en matière de financement : Au-delà des obstacles susmentionnés, ceux qui souhaitent réussir en tant qu'entrepreneurs dans le secteur des intrants agricoles sont confrontés à de nombreux défis financiers, tels que l'incapacité d'avancer le capital nécessaire pour des achats importants et la demande intermittente de produits qui semble suivre la saison agricole. La lenteur de la récupération des investissements constitue un obstacle majeur pour les jeunes entrepreneurs qui cherchent à réaliser un profit rapide et à minimiser les risques liés au stockage de matériel et intrants.	Incitations financières et réduction des risques : Les fermiers entrepreneurs bénéficieront de plus grands avantages financiers et courront moins de risques grâce à One Acre Fund : ● Coûts de démarrage : le One Acre Fund effectuera des investissements initiaux, tels que dans des matériaux permettant à un entrepreneur d'établir une pépinière locale ou un champ de multiplication du manioc. ● Des conditions de rémunération flexibles, y compris des paiements pour les exploitants de pépinières répartis en trois versements par saison de travail - un premier versement pour couvrir les coûts de mise en place, un deuxième versement pour couvrir les coûts d'exploitation, et un troisième paiement basé sur la performance. ● Demande garantie : le One Acre Fund passera un contrat avec des entrepreneurs de pépinières pour qu'ils livrent une quantité donnée de plants à un prix donné afin de garantir la demande. ● Prévision de la demande : Pour les multiplicateurs de manioc, le One Acre Fund les aidera à planifier la taille de leur opération en fonction des besoins de leur communauté, afin d'aider à ce que la production corresponde à la demande lorsqu'ils vendent directement aux agriculteurs locaux. ● Des achats d'intrants flexibles : Les entrepreneurs des magasins agricoles auront une plus grande capacité à stocker leurs produits grâce aux prix de gros et à la facilitation des achats, ce qui leur permettra d'acheter les intrants en gros et de les rembourser au fur et à mesure que les agriculteurs achètent des stocks



	tout au long de la saison.
--	----------------------------

3.4 Structure du projet (résultats, activités)

Produit 1 : Accès aux intrants - Les petits exploitants agricoles ont accès à des intrants certifiés à un prix abordable pour cultiver les sols plus difficiles de la savane.

Sous-produits	Type d'unité	Période de transition	Année 3 (phase 1)	Année 5 (Phase 2)
<i>Les entrepôts du One Acre Fund Hub sont mis en place, approvisionnés et opérationnels.</i>	<i>nbr d'entrepôts centraux</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>

Activité 1.2 - Entrepôts centraux : Des entrepôts centraux sont installés le long de la route N1 pour stocker en toute sécurité les intrants agricoles, tels que les semences certifiées, et pour fournir un point de distribution local pour soutenir le réseau de fermiers entrepreneurs.

Défi 1 : Les installations rurales d'entreposage pour intrants agricoles ne sont pas optimales pour stocker, en toute sécurité, les semences et autres produits agricoles, ce qui entraîne une baisse de la qualité des produits mis à la disposition des petits exploitants. Les semences sont particulièrement vulnérables à la dégradation lors de l'entreposage, d'autant plus que les semences multipliées pour la grande saison agricole (A) sont généralement multipliées au cours de la saison (A) précédente et doivent être entreposées une demi-année. Même avec un solide processus de certification des semences, encadré par le SENASEM, cette garantie de qualité s'applique à la production et non au point de vente, où un mauvais stockage peut entraîner une forte réduction des taux de germination.

Défi 2 : Les entrepreneurs ruraux qui souhaitent se lancer dans la vente au détail à petite échelle d'intrants agricoles ont peu de possibilités d'acheter en gros des produits de qualité dans leur région. Les prix des intrants dans les magasins agro-commerçants existants ont tendance à être fortement majorés, ce qui rend difficile pour les petits entrepreneurs, de s'approvisionner localement. La qualité des produits disponibles localement n'est pas non plus garantie en raison du manque de transparence quant à leur origine. En outre, peu de micro-entreprises disposent d'un capital suffisant pour couvrir les frais de transport des intrants en provenance de Kinshasa.

Solution : Accroître la disponibilité d'intrants agricoles de qualité vendus en gros, à un prix abordable et à une distance raisonnable des villages ruraux, de manière à stimuler les possibilités de création d'entreprises dans le secteur de la vente au détail de produits agricoles. Le One Acre Fund mettra en place et exploitera des entrepôts centraux situés dans des endroits stratégiques le long de la route N1 (et/ou d'autres routes secondaires bien construites) qui répondent aux normes internationales en matière d'entreposage. Ces installations serviront de points de distribution centraux pour les fermiers entrepreneurs (activité 2.1), fournissant des intrants de qualité au prix de gros ainsi que les intrants nécessaires pour répondre aux besoins du projet pilote du One Acre Fund en RDC. Lors de la mise en place de ce réseau, nous nous appuierons autant que possible sur les infrastructures existantes, en



tirant parti de projets antérieurs dans la région, tels que le PPAKIN ou les infrastructures financées par le FIDA.

Produit 2 : Services agro-commerciaux - Les petits exploitants agricoles ont accès aux services agro-commerciaux dans les zones rurales et isolées, à distance de marche.

Sous-sorties	Unité	Période de transition	Année 3 (phase 1)	Année 5 (Phase 2)
<i>Les fermiers entrepreneurs sont sélectionnés et formés dans les entrepôts centraux du One Acre Fund.</i>	<i># fermier entrepreneur</i>	6	255	663
<i>PSE - Les entrepreneurs PSE reçoivent le matériel et le soutien financier nécessaires pour mener à bien les activités de suivi sur le terrain des activités de PSE.</i>	<i># Entrepreneurs PSE</i>	4	182	473
<i>Pépinières - Les fermiers entrepreneurs reçoivent un soutien matériel et financier pour exploiter efficacement des pépinières.</i>	<i># Pépinières</i>	2	91	142

Activité 2.1 - *Création d'un réseau de fermiers entrepreneurs : Des entrepreneurs locaux sont sélectionnés, formés et équipés pour gérer efficacement des micro-entreprises qui répondent aux besoins des petits exploitants agricoles locaux.*

Défi : *Les agro-entrepreneurs en milieu rural ont tendance à manquer de compétences commerciales et de savoir-faire technique pour assurer un service de qualité sur le long terme aux agriculteurs locaux.* Il peut s'agir d'entreprises locales à petite échelle telles que des pépinières locales, des champs de multiplication de manioc et des micro-initiatives de revente d'intrants agricoles sur les marchés dans les villages. Le manque de connaissances de ces entrepreneurs crée une chaîne d'impacts négatifs, étant donné la dépendance des communautés rurales de la RDC à l'égard des activités liées à l'agriculture²⁴ — tel que l'entrepreneur subit une perte financière et que les agriculteurs ne peuvent accéder aux services nécessaires pour stimuler leur productivité agricole.

Solution : *Le One Acre Fund mettra en place et formera un réseau de fermiers entrepreneurs et les équipera avec les connaissances et les compétences nécessaires pour leur permettre de gérer*

²⁴ La Banque mondiale estime que dans les zones rurales de la RDC, la plupart des possibilités d'emploi sont liées aux activités agricoles et restent souvent non rémunérées et informelles. Selon les estimations, les deux tiers de la population inactive vivent dans les zones rurales, avec un taux d'inactivité croissant chez les femmes et les jeunes. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/822881517551920780/pdf/123113-WP-161849-1-2-2018-13-5-12-WBDRCJWEB.pdf>



efficacement de petites activités entrepreneuriales dans leur village. En privilégiant l'emploi des jeunes et des femmes, cette intervention vise à accroître les possibilités de subsistance durables dans les zones rurales, tout en permettant aux petits exploitants agricoles d'accéder à des services agricoles essentiels dans leur village ou à proximité. Les principaux éléments de ce programme sont les suivants :

- **Sélection des participants** : Grâce à un processus de candidature concurrentiel, le One Acre Fund sélectionnera des agriculteurs locaux qui démontrent des compétences entrepreneuriales particulièrement élevées, au sein même des villages. Nous nous engageons à sélectionner au moins 50 % de femmes et 60 % de jeunes (18-35 ans) pour servir de fermiers entrepreneurs.
- **Programmes de formation** : Les participants seront ensuite soumis à des formations intensives prenant place au niveau de l'entrepôt central du One Acre Fund le plus proche, afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre avec succès des interventions clés pour les clients du One Acre Fund.
- **Formation continue** : Les personnes sélectionnées pour être des fermiers entrepreneurs du One Acre Fund participeront à des sessions de formation intensive tous les 2 ou 3 mois, tous les coûts étant pris en charge par le One Acre Fund.
- **Gestion des performances** : le One Acre Fund suivra attentivement les performances et la qualité des services fournis par les entrepreneurs sélectionnés par le biais des éléments suivants :
 - a. **Contrat** : les conditions contractuelles définiront clairement la relation entre le One Acre Fund et les fermiers entrepreneurs, y compris la transparence concernant les attentes en matière de performance et les conditions de paiement.
 - b. **Plateforme Kobo** : Les agriculteurs entrepreneurs seront équipés de smartphones leur permettant de faire un suivi des indicateurs clés de performance via la plateforme Kobo. Ces téléphones leur permettront également de recevoir un appui technique à tout moment.
 - c. **Gestion** : Les fermiers entrepreneurs seront supervisés par des officiers de terrain - des employés à temps plein du One Acre Fund qui se rendront régulièrement dans le village où les agriculteurs entrepreneurs exercent leurs activités, leur fournissant un appui technique sur le terrain et vérifiant la qualité de leur prestation de services. Les fermiers entrepreneurs qui ne respectent pas les normes de qualité prévues par leur contrat de service ne verront pas leur contrat renouvelé et un nouveau processus de sélection sera mis en place dans le village, de manière à garantir une norme minimale de services aux communautés rurales.

Activité 2.2 - Mise à disposition de ressources pour fermiers entrepreneurs : Les entrepreneurs locaux bénéficient d'un soutien financier et matériel pour fournir des services efficaces aux petits exploitants agricoles au nom du One Acre Fund.

Défi : Les agro-entrepreneurs locaux dans les villages de petits exploitants ont tendance à ne pas avoir accès au matériel, au financement et aux incitations commerciales pour faire fonctionner leur entreprise. Les besoins en capitaux initiaux et le manque d'accès à des intrants de qualité sont des



obstacles majeurs à l'entrée. En outre, le délai plus long pour récupérer les investissements de l'agro-industrie et le flux irrégulier de capitaux autour de 2 ou 3 saisons de récolte chaque année peuvent dissuader les entrepreneurs potentiels. En bref, les entreprises agro-entrepreneuriales sont perçues comme incertaines et instables.

Solution : Le One Acre Fund fournira un soutien financier et matériel à son réseau de fermiers entrepreneurs (voir 2.1) afin de soutenir et de réduire les risques liés à la création de micro-entreprises agricoles en zones rurales. Bien que les dispositions varient selon les types d'entreprises (voir les activités ci-dessous), les domaines clés de soutien sont les suivants :

- **Appui matériel** : le One Acre Fund donnera aux fermiers entrepreneurs l'accès aux intrants essentiels nécessaires au bon fonctionnement de leurs entreprises - par exemple, des sachets de pépinières, des boutures de manioc améliorées pour la multiplication, ou des intrants agricoles pour les petits magasins agro-commerçants. Tout le matériel sera stocké dans les entrepôts centraux du One Acre Fund, où les fermiers entrepreneurs peuvent récupérer les marchandises nécessaires au bon fonctionnement de leur activité.
- **Paiements financiers** : les fermiers entrepreneurs bénéficieront de conditions de rémunération flexibles pour le travail qu'ils fournissent dans le cadre du programme, y compris trois versements par saison : a) un paiement de démarrage pour couvrir les coûts initiaux de mise en place, b) un second versement pour couvrir les coûts d'exploitation, et c) un paiement final calculé sur la base de leur performance, en fonction du service rendu aux communautés locales. Cet arrangement permettra aux fermiers entrepreneurs de percevoir un revenu régulier pendant toute la durée de leur service.

Interventions d'appui aux fermiers entrepreneurs : le One Acre Fund va appuyer les fermiers entrepreneurs pour leur permettre d'entreprendre quatre types d'activités clés : le suivi des PSE, la multiplication de plants d'arbres, la multiplication de manioc et la vente d'intrants agricoles via des petites échoppes agro-commerçantes. (Voir ci-dessous).

Activité 2.2.1 - Entrepreneurs PSE : Des membres de la communauté locale jouent un rôle actif dans le soutien et la gestion du suivi quotidien des activités dans les champs enregistrés dans le cadre du programme de PSE.

- **Contexte** : Le One Acre Fund mettra en place des accords de Paiement pour Services environnementaux avec les villages (voir Produit 3.2), en vertu desquels les petits exploitants agricoles recevront des paiements en échange d'un engagement à cultiver en savane et à suivre des pratiques agricoles adaptées et durables, telles que la plantation d'arbres. Pour ce faire, le programme nécessitera un nombre important de visites des champs, afin de s'assurer que le terrain correspond aux critères de sélection et de contrôler l'adhésion du participant aux conditions convenues du PSE.
- **Éléments d'intervention** :
 - **Visites de terrain** : L'entrepreneur PSE recevra des paiements du One Acre Fund pour chaque visite effectuée des champs enregistrés au programme de PSE et pour les données collectées. Il sera équipé d'un téléphone portable pour collecter toutes les données nécessaires, permettant ainsi au One Acre Fund d'évaluer le droit d'un



participant à accéder à son prochain paiement, et afin d'établir la valeur du bon perçu chaque saison. Alors que les entrepreneurs PSE recueillent les données, le One Acre Fund prend la décision finale d'accorder ou non un paiement à un participant.

Activité 2.2.2 - Pépinières : Production locale de plants d'arbres via des pépinières tenues par des entrepreneurs locaux, de manière à ce que les petits exploitants agricoles puissent avoir accès à des plants d'arbres de haute qualité au plus proche de chez eux.

- **Contexte :** Le One Acre Fund privilégie l'agroforesterie car il s'agit d'un atout important pour les petits exploitants, qui peut contribuer à renforcer la santé des sols, à augmenter les revenus des agriculteurs et à constituer une épargne à long terme. Après des années de mise à l'essai et d'expansion dans plusieurs pays, nous avons identifié les pépinières de fermiers entrepreneurs comme un moyen prometteur et rentable pour influencer les pratiques agroforestières des petits exploitants. Grâce à ce modèle, nous recrutons, formons et équipons des fermiers entrepreneurs en zones rurales pour qu'ils mettent en place des pépinières produisant des dizaines de milliers de plants d'arbres, à distribuer et/ou à commercialiser localement, en fonction du modèle de programme proposé. Cela permet non seulement de responsabiliser les entrepreneurs locaux, mais aussi de réduire le coût d'un plant à moins de 0,10 dollar, notamment en éliminant les coûts de transport. Il s'agit du principal modèle de production de plants d'arbres du One Acre Fund, utilisé pour produire les 72 millions plants d'arbres que nos clients ont plantés rien qu'en 2023, et qui place l'organisation sur une trajectoire prometteuse pour la plantation d'un milliard d'arbres au cours de la prochaine décennie.
- **Éléments d'intervention :**
 - **Offres de plantules sur mesure :** Grâce à une approche participative et axée sur le marché, le One Acre Fund travaillera avec les communautés locales pour évaluer leurs préférences en matière de variétés d'arbres, afin de s'assurer que les arbres cultivés dans les pépinières locales répondent aux besoins des agriculteurs. Les variétés proposées comprendront des arbres fixateurs d'azote, des arbres permettant la production de bois de chauffe et des arbres fruitiers.
 - **Approvisionnement en semences :** Les semences d'arbres seront obtenues dans le pays, en étroite collaboration avec l'INERA Luki. L'importation et les sources tierces seront envisagées en cas de demande non satisfaite.
 - **Création de pépinières :** Les fermiers entrepreneurs fourniront le terrain nécessaire à l'exploitation de la pépinière, situé à proximité d'une source d'eau. En échange, le One Acre Fund les formera à la production de plants, leur fournira des semences et couvrira les coûts d'installation et de fonctionnement. Les pépinières desserviront deux à trois villages afin que les volumes produits puissent générer un profit suffisant pour les fermiers entrepreneurs. Nous estimons que chaque pépinière produira environ 10 000 plants par an.
 - **Distribution de plants aux agriculteurs :** le One Acre Fund achètera des plants auprès des pépinières tenues par des fermiers entrepreneurs, qui répondent à des normes de qualité préétablies, dans le but d'alimenter le programme de PSE (voir 3.2). Nous



aiderons ensuite les agriculteurs entrepreneurs à vendre les arbres excédentaires localement pour obtenir un revenu supplémentaire, soit à un prix subventionné, soit au prix du marché. Les avantages pour les agriculteurs qui plantent des arbres se traduisent par une augmentation de la fertilité des sols dans les savanes plus rudes et par des actifs supplémentaires qui peuvent générer d'autres moyens de subsistance grâce à la production de bois de chauffe ou de bois de construction.

Produit 3 : Utilisation durable des terres - Les petits exploitants agricoles adoptent des pratiques agricoles régénératrices, améliorant la qualité des sols en savane.

Sous-sorties	Unité	Période de transition	Année 3 (phase 1)	Année 5 (Phase 2)
<i>Les petits exploitants mettent en place des champs agroforestiers et y pratiquent une agriculture durable.</i>	<i>ha de champs agroforestiers</i>	129	6 398	23 463
<i>Les petits exploitants bénéficient d'incitations sous forme de bons en vue de réduire les risques financiers perçus comme liés à l'agriculture de savane.</i>	<i># Nombre de participants directs</i>	519	14 033	33 395

Activité 3.1 - Champs agroforestiers : Les petits exploitants agricoles sont formés et soutenus pour mettre en place des champs agroforestiers en savane, dans des zones convenues au préalable par la communauté.

Défi : *Les petits exploitants considèrent que les terres de savane ont moins de valeur que les terres forestières pour l'agriculture, en partie à cause du manque d'arbres.* Si les terres forestières récemment défrichées ont tendance à contenir plus de nutriments que les terres de savane, ces nutriments tendent à rester superficiels, la fertilité diminuant considérablement au cours des saisons suivantes. Cela signifie que certaines cultures, comme le maïs, ont tendance à mieux pousser au départ, mais que les rendements déclinent rapidement, obligeant les petits exploitants à changer de champ à chaque saison. Malgré cela, les petits exploitants sont dissuadés de cultiver en savane en raison de la fertilité réduite des sols et des efforts plus importants requis pour préparer leur champ, en comparaison avec une production itinérante sur brûlis en forêt. En outre, les parcelles de savane n'offrent pas les mêmes opportunités de générer des moyens de subsistance supplémentaires via la coupe d'arbres.

Solution : *Les champs agroforestiers peuvent augmenter la valeur des terres de savane et produire de nombreux avantages pour les sols et les moyens de subsistance.* Le One Acre Fund a identifié une opportunité d'encourager les petits exploitants à adopter des pratiques agricoles sédentaires en savane du fait que les arbres offrent de multiples avantages pour les agriculteurs (voir 3.1.3 ci-dessous)



et que les arbres constituent un atout qui aidera les agriculteurs à rester en contact avec la terre saison après saison (par opposition à la rotation vers de nouvelles terres, dans le cadre du système prédominant d'agriculture itinérante sur brûlis). En collaborant avec les communautés pour identifier des zones d'activités agricoles possibles dans les savanes, où les petits exploitants peuvent faire des investissements fonciers à long terme, le One Acre Fund formera les agriculteurs leur assurant un accès aux connaissances, des compétences et des outils nécessaires leur permettant d'adopter des pratiques agroforestières durables adaptées à ce nouvel environnement.

3.1.1 Zonage : Définition de lignes directrices claires quant aux endroits où les petits exploitants peuvent entreprendre des activités agricoles et peuvent planter des arbres en toute sécurité, en vue d'éliminer la pression exercée sur les terres forestières et de faciliter le passage de l'agriculture en savane.

- **Contexte** : La plupart des communautés préfèrent l'agriculture itinérante sur brûlis en forêt à l'agriculture axée sur la savane. Les traditions semblent renforcer cette pratique au sein des communautés, découlant de pratiques agricoles de longue date transmises de génération en génération. Ainsi, tout changement de pratique visant à mettre un terme à la déforestation nécessitera un engagement au niveau communautaire.
- **Éléments d'intervention** : le One Acre Fund travaillera avec les communautés villageoises, afin d'identifier les zones possibles d'activités agricoles dans les terres de savane ou les terres forestières dégradées et les zones de protection. Il suivra un modèle conçu, testé et mis en œuvre par le CIRAD en RDC, dans le cadre de leur projet Makala. Leur approche est particulièrement intéressante dans la mesure où elle cherche à tirer parti des systèmes coutumiers existants, tout en promouvant une approche participative plus large basée sur la communauté. En outre, le modèle peut fonctionner parallèlement à des efforts plus importants de création de PSAT sans créer une structure compétitive, ce qui le rend particulièrement adapté à une utilisation en synergie avec d'autres interventions. **Étapes clés** :
- **Introduction dans les villages** : le One Acre Fund commencera par une présentation de son programme, y compris le paiement pour services environnementaux dont les membres de la communauté peuvent bénéficier.
- **Groupe de représentants de la communauté** : Si le village accepte de travailler dans ce sens, le One Acre Fund soutiendra la création d'un groupe représentatif communautaire composé de chefs coutumiers et de notables, ainsi qu'une représentation équitable entre les sexes, les âges et les groupes minoritaires.
- **Exercice de zonage** : À l'aide d'une carte de base, le groupe représentatif définit et cartographie le paysage topologique de son territoire et commence à identifier : a) les types d'interventions agricoles potentielles, b) les zones de terres forestières à exclure des pratiques agricoles et c) les zones qui seront adaptées à la mise en place de champs agroforestiers et éligibles au programme de paiement pour services environnementaux du One Acre Fund (voir l'activité 3.2). Une fois finalisée, la proposition est examinée avec l'ensemble du village pour approbation.



- **Accord au niveau du village** [pourrait commencer au cours de la phase 1] : Ce plan de zonage sera utilisé pour signer un accord de PSE au niveau du village, par lequel le One Acre Fund s'engage à verser des paiements aux agriculteurs du village qui s'engagent à délocaliser leur agriculture vers les zones convenues, ainsi qu'à soutenir la mise en place de fermiers entrepreneurs au niveau du village, en échange d'un engagement plus large de la communauté à ne pas couper d'arbres dans les zones protégées convenues. Toute forme d'activité de coupe dans les zones protégées convenues peut entraîner des sanctions de la part du One Acre Fund, pouvant aller jusqu'à la rétractation de son soutien en cas de non-respect des conditions au niveau du village. Le One Acre Fund étudiera les possibilités de réintégration dans le programme de ces villages.

En présence d'un Comité local de développement (CLD), le One Acre Fund s'appuiera sur ces structures et sur les plans de zonage existants pour mener à bien ce travail. En outre, le One Acre Fund collaborera étroitement avec les programmes qui cherchent à mettre en place des CLD, des plans de zonage ou des comités de résolution des conflits (CRC). En particulier, le PIFORES prévoit élaborer des plans de zonage étendus au niveau sectoriel, au niveau des groupements et au niveau des villages, dans l'ensemble du Kongo Central. Le One Acre Fund donnera la priorité aux zones où existent déjà des PSAT et des CLD.

3.1.2 Certificats ad hoc d'accès à la terre : Création de documents qui définissent le périmètre dans lequel un agriculteur souhaite entreprendre des activités dans le cadre de l'intervention du programme du One Acre Fund, contribuant ainsi à limiter les risques de conflits fonciers.

- **Contexte** : Le Kongo Central est particulièrement sujet aux conflits fonciers en raison d'un manque d'accès aux registres fonciers, les systèmes fonciers coutumiers reposant sur des connaissances orales transmises de génération en génération. Les booms démographiques et les migrations ne font qu'exacerber ce problème, faisant apparaître de nouveaux désaccords.

Les conflits fonciers peuvent être divisés en deux catégories :

- **1) Les conflits fonciers quotidiens** : Petits conflits généralement résolus par une médiation locale, provenant de désaccords autour des limites des champs, ainsi que de différends entre les propriétaires fonciers et les locataires. Ces conflits représentent un risque immédiat plus important pour le programme proposé par le One Acre Fund et peuvent avoir un impact négatif sur la capacité des participants à investir en toute sécurité dans des pratiques agricoles durables et à long terme. Heureusement, ces problèmes peuvent généralement être traités et gérés efficacement par les systèmes coutumiers existants ; les chefs de terre estiment que 70 à 80 % des cas qui leur sont soumis sont résolus de manière efficace et à long terme.²⁵
- **2) Les conflits coutumiers** : Il s'agit de conflits plus importants impliquant plusieurs propriétaires fonciers, résultant d'un antagonisme inter et/ou intra-clanique plus

²⁵ Avocats Sans Frontières. Kuku-Tuna « Nous sommes là »... et personne ne nous fera partir!, Belgium Partner in Development, 2021



complexe, incluant généralement plusieurs parties revendiquant un droit similaire sur une terre. Souvent, aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée dans le cadre des systèmes coutumiers existants. Ces conflits fonciers, compte tenu de leur complexité, nécessitent généralement des interventions spécifiques et de grande envergure en vue de s'attaquer à leurs causes fondamentales. Pour évaluer le risque d'un tel conflit et l'impact négatif potentiel sur le programme, le One Acre Fund procédera à une évaluation initiale de tous les villages par le biais d'une enquête de base. S'il existe un risque substantiel, le One Acre Fund n'établira pas de programme dans ce village.

- **Éléments d'intervention :**

- **Exigence de soumission :** Les agriculteurs souhaitant participer au programme du One Acre Fund devront soumettre un certificat d'accès à la terre qui définit le périmètre dans lequel l'agriculteur souhaite entreprendre des activités qui relèveront de l'intervention plus large du programme du One Acre Fund.
- **Signatures :** Cet accord nécessitera la signature du chef de village et du chef de terre, confirmant le droit du petit exploitant agricole à utiliser la parcelle de terre donnée, ainsi que la signature de témoins pour s'assurer que les chefs de terre sont tenus de rendre compte de leur décision. Pour les allochtones qui doivent louer des terres, le document comprendra la signature du propriétaire foncier et précisera la durée de l'accord et les modalités de paiement convenues.
- **Tenue d'un registre :** Enfin, une copie de l'accord sera conservé dans un classeur accessible au public afin de réduire les éventuels risques de partialité, de fraude et de corruption. Et même si cela n'empêchera pas les conflits coutumiers de s'étendre,²⁶ cela vise à réduire le risque d'apparition de conflits quotidiens et à favoriser une résolution rapide lorsqu'ils surviennent.
- **Condition du PSE :** Les terres sélectionnées devront être visitées et géolocalisées par l'entrepreneur PSE. Les terres seront ensuite comparées au plan de zonage pour s'assurer qu'elles se trouvent dans les zones agricoles convenues pour le programme de PSE.
- **Harmonisation :** Compte tenu des efforts déployés par le CAFI en vue d'harmoniser les PSE entre programmes, le One Acre Fund se conformera aux modèles et aux approches du CAFI.

3.1.3 Plantations d'arbres par les petits exploitants : Soutien aux petits exploitants pour la mise en place de champs agroforestiers dans des zones prédéterminées en savane.

- **Contexte :** La plantation intensive d'arbres en savane peut apporter aux agriculteurs les avantages suivants :

²⁶ À son arrivée dans un nouveau village, le One Acre Fund effectuera des recherches pour évaluer le risque que les activités du programme soient affectées par des conflits coutumiers préexistants. Généralement, nous éviterons les zones où les conflits coutumiers sont profonds.



- **Atouts économiques** : Opportunités de moyens de subsistance via le bois d'œuvre, le charbon de bois, le bois de chauffe et le fourrage pour le bétail, dans le but de réduire toute dépendance vis-à-vis de toute exploitation forestière. Les arbres fruitiers garantissent des possibilités de revenus supplémentaires.
- **Contrôle de l'érosion** : Les arbres créent une barrière physique pour prévenir l'érosion des sols. Pour les communautés desservies par le One Acre Fund en Afrique subsaharienne, nous estimons que les agriculteurs perdent chaque année entre 20 et 40 dollars de nutriments des sols. L'érosion du sol emporte la couche arable la plus fertile (qui met des centaines d'années à se former) et, avec elle, les investissements des agriculteurs dans les engrais, le compost, le fumier et la chaux.
- **Augmentation de la matière organique du sol (MOS)** : Les arbres fournissent de la biomasse à partir de leurs feuilles et de leurs branches pour contribuer à la constitution de la matière organique du sol. Nous estimons que pour la plupart des pays d'opération du One Acre Fund, les rendements pourraient être augmentés de ~30% simplement en améliorant les niveaux de carbone organique du sol.
- **Fertilité des sols** : Certaines variétés d'arbres sont capables de fixer l'azote, afin de renforcer la fertilité des sols.
- **Éléments d'intervention** :
 - **Formation des agriculteurs** : Les participants seront formés à la plantation et à l'entretien des plants d'arbres, ainsi qu'à la mise en place de champs agroforestiers dans les terres convenus au préalable.
 - **Planification des champs** : La composition exacte des champs, y compris les types d'arbres, sera définie dans le cadre d'ateliers participatifs plus larges organisés avec les membres de la communauté. Les champs seront conçus de manière à ce que les arbres n'empiètent pas trop sur les terres cultivées, en utilisant une combinaison d'arbres de bordure et de cultures intercalaires en ligne. En général, un maximum de 30 % du champ est couvert par les arbres, et les améliorations de la fertilité du sol compenseront ce que certains agriculteurs pourraient considérer comme une perte d'espace.
 - **Distribution de plants** : Les agriculteurs recevront gratuitement des plants d'arbres, collectés auprès de leur pépinière la plus proche, tenue par un entrepreneur agricole. Le nombre d'arbres reçus sera calculé en fonction de la superficie des terres que les agriculteurs s'engagent à consacrer au programme de PSE chaque saison. Ils seront encouragés à augmenter régulièrement la taille des champs agroforestiers, comme investissement clé dans leurs terres.
 - **Coupe-feu** : Les agriculteurs seront également formés à la mise en place d'un coupe-feu autour de leurs champs, de manière à réduire les dommages potentiels du feu sur les cultures dans les savanes, ainsi que les dommages causés aux arbres. Ces coupe-feux seront particulièrement encouragés lors de la saison sèche, qui est plus propice aux incendies de forêt dans le Kongo Central.



Activité 3.2 - Paiement pour services environnementaux : Les petits exploitants agricoles bénéficient d'un appui en vue de réduire les risques financiers perçus comme étant liés à l'agriculture de savane.

Étapes du PSE pour la période de transition : Pour le système de PSE proposé, voici les étapes que nous prévoyons d'atteindre au cours de la période de transition :

# Nombre de participants au PSE (contrats signés)	519
# Nombre de villages de PSE (contrats signés)	8

Défi : *Les petits exploitants sont incités à poursuivre une agriculture itinérante sur brûlis.* Cette préférence s'explique par le fait que les terres forestières sont perçues comme plus fertiles. Et même si les agriculteurs reconnaissent la valeur des forêts et les effets négatifs de la déforestation sur les moyens de subsistance et la biodiversité, ils restent réticents à l'idée de passer à une agriculture sédentaire, en savane, qui est souvent associée à un risque de voir leurs rendements diminuer.

Solution : *Le paiement pour services environnementaux (PSE) a démontré son potentiel en RDC, permettant d'encourager une intensification durable des terres de savane.* Le One Acre Fund a repéré une opportunité visant à développer un modèle de PSE qui offre des paiements sous la forme de bons échangeables contre des intrants, soutenant ainsi l'adoption de BPA, afin de faciliter ce changement de pratique. Les essais menés par le One Acre Fund à Songololo, dans le Kongo Central, ont démontré que les petits exploitants, lorsqu'ils suivent les BPA et utilisent des intrants améliorés, peuvent parvenir à des rendements dans la savane qui sont égaux, voire supérieurs, à ceux obtenus dans les zones forestières. Le One Acre Fund souhaite que cette initiative serve de modèle reproductible permettant d'encourager une meilleure conservation des forêts par les petits exploitants agricoles. Elle s'aligne sur les différents modèles existants de PSE, qui sont essentiels aux programmes REDD+, ainsi que sur les efforts de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) visant à harmoniser les méthodes de paiement pour services environnementaux.

Définition des PSE : Les PSE peuvent être définis comme une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental (une utilisation des terres comme l'agroforesterie susceptible de garantir un service écosystémique telle que la séquestration du carbone) fourni par un « fournisseur » (les communauté locales et propriétaires privés) est « financé » par au moins une source de financement si et seulement si les fournisseurs assurent la fourniture du service environnemental. Cette conditionnalité des paiements à une vérification distingue les PSE des systèmes classiques de subventions.

Le CAFI souhaite mettre en œuvre une approche PSE standardisée et centralisée, ce qui nécessite de définir des outils, méthodologies, standards et processus standardisés, de les tester et les améliorer progressivement dans l'objectif d'un système centralisé pleinement fonctionnel et performant, efficace et efficient.

Le présent projet sera un élément participatif du développement de ce futur programme PSE, au travers d'une démarche de cocréation et de pilotage dynamique d'une approche standardisée, centralisée, systématisée et complète des PSE. L'organisation de mise en œuvre s'engage ainsi à



s'aligner sur les nouveaux outils, standards, méthodologies et processus validés par les Secrétariats du CAFI [et FONAREDD dans le cas de la RDC], au fur et à mesure de leur développement et déploiement.

Cela inclut par ailleurs spécifiquement (i) la transmission de toute l'information (y compris spatiale) sur les résultats rapportés selon les spécifications requises (cf. section 9) Suivi-évaluation) ; (ii) le pilotage d'un mécanisme de vérification indépendante des résultats PSE rapportés, basé sur des données issues d'un mécanisme de suivi-évaluation performant permettant un rapportage robuste de l'information PSE spatialisée et standardisée, ainsi que (iii) la participation et la facilitation d'une démarche de suivi scientifique de l'approche PSE par un partenaire du CAFI. Les termes exacts de la collaboration et les protocoles de suivi seront discutés entre l'organisation de mise en œuvre et le partenaire scientifique.

3.2.1 : Le paiement pour services environnementaux : Prestation de services multiples au niveau du village par le biais des fermiers entrepreneurs, sous réserve de l'adhésion de chaque agriculteur aux conditions du PSE et du respect, au niveau du village, des zones d'interdiction de coupe dans le cadre des plans de zonage.

- **Contexte :** Le One Acre Fund a testé ces dernières années des systèmes de PSE basés sur l'agroforesterie (voir 3.1.2), et voit une opportunité majeure d'utiliser cet outil pour encourager des changements de comportement positifs, à la fois au niveau individuel et au niveau du village, ce qui sera essentiel pour atteindre la théorie du changement du projet.
- **Éléments d'intervention :**
 - **Accord individuel :** Dans ce modèle, les petits exploitants agricoles acceptent de délocaliser leurs activités agricoles hors des zones protégées vers des zones agricoles pré-désignées, identifiées dans le processus de zonage mené par la communauté, tout en adoptant des pratiques agroforestières sédentaires plutôt qu'une agriculture cyclique en forêt.
 - **Suivi de la conformité :** Le respect de ces engagements est suivi par un entrepreneur PSE, qui est équipé et formé pour surveiller des points de données clés tout au long des saisons. Ce suivi sur le terrain est complété par des images satellites (voir « 9. Suivi et évaluation »). Lors de son adhésion au programme, le participant recevra un paquet agroforestier initial, composé d'intrants et de plants d'arbres, déterminé en fonction de la taille de la terre engagée (jusqu'à 0,5ha par participant et par saison).
 - **Paiement de bons :** Les participants recevront des bons en fonction de la taille des terres et du taux de survie des arbres relevés dans leurs champs agroforestiers. Ces bons sont échangeables dans des magasins agricoles locaux gérés par un fermier entrepreneur et permettront aux participants d'acheter des intrants à fort impact adaptés à l'agriculture de savane. Dans les villages où de tels magasins agricoles ne sont pas encore disponibles, le One Acre Fund se chargera de la livraison des intrants. Les bons sont conçus pour augmenter progressivement en valeur chaque année, si les



participants obtiennent de bons taux de survie pour leurs arbres, ce qui garantit que l'agriculteur reste motivé.

Les bons sont tout particulièrement intéressants dans ce modèle, dans la mesure où ils permettent aux participants de choisir ce qu'ils veulent cultiver dans leurs champs, au lieu d'être contraints par des offres prédéfinies. En outre, cela permettra au One Acre Fund de mieux comprendre les préférences des agriculteurs en matière d'intrants agricoles, afin de mieux soutenir le passage du programme à un modèle de vente sans bons à long terme. Le One Acre Fund n'exclut pas la possibilité que le bon soit échangé contre de l'argent par les participants, si cela est jugé plus impactant pendant la phase de pilotage.

- **Paquets agroforestiers** : Notre objectif est que chaque agriculteur plante suffisamment d'arbres pour couvrir au moins 30 % de la superficie du champ sur lequel il s'engage annuellement pendant toute la durée de l'accord de PSE. Le nombre d'arbres fournis à chaque participant sera calculé en fonction de la superficie des terres qu'il s'engage à cultiver annuellement dans le cadre du programme de PSE. Les participants peuvent acquérir des paquets de plants d'arbres auprès de leur pépinière locale. Ces plants seront utilisés pour établir des champs agroforestiers individuels dans les champs de savane. Cette pratique vise à améliorer durablement la fertilité des sols, à offrir d'autres sources de revenus et à promouvoir une forme d'agriculture plus sédentaire.
- **Durée** : Les paiements sous forme de bons et les paquets agroforestiers seront fournis aux participants sur une période de 5 à 6 ans, jusqu'à ce que les petits exploitants agricoles puissent commencer à générer des revenus à partir de leurs arbres plantés. Le montant du bon pour chaque année suivante est déterminé par les performances et les réalisations du PEA au cours de l'année précédente. Si le PEA réduit la taille de ses terres au cours des années suivantes, cela aura une incidence sur les bons à venir.

3.2.2 Intégration et pilotage de la plateforme de PSE par One Acre Fund

L'assistance reçue permet de garantir l'intégration efficace de la plateforme PSE dans les opérations de One Acre Fund au Kongo Central dans le territoire de Songololo, en s'appuyant sur trois axes d'intervention :

1. **Intégration des outils et systèmes PSE (Activité 3.2.2.a)**
 - Analyse et adoption des outils technologiques développés par CAFI.
 - Recrutement d'un Associé en Innovation PSE pour faciliter et coordonner l'intégration des outils sur le terrain.
 - Frais de consultance pour une agence technologique responsable de l'adaptation et de l'intégration du système.
 - Impression des documents et support technique nécessaires au déploiement.
2. **Coordination et engagement des parties prenantes (Activité 3.2.2.b)**
 - Organisation d'un événement de lancement des paiements PSE en collaboration avec les ministères et la société civile.
 - Visites de terrain pour les agents ministériels du MINAGRI afin de renforcer leur implication et assurer un suivi institutionnel efficace.
3. **Participation et représentation internationale (Activité 3.2.2.c)**



- Participation à la présentation du projet à la COP30, pour mettre en avant l'expérience de mise en œuvre et favoriser son potentiel de réplcation.
- Financement des frais de transport et per diem pour assurer une représentation active à cet événement stratégique.

Résultats attendus

- Amélioration de l'intégration et du suivi grâce à l'adoption des outils développés par CAFI.
- Renforcement de la coordination institutionnelle entre One Acre Fund, CAFI et les acteurs gouvernementaux.
- Visibilité accrue et partage d'expérience à l'échelle internationale pour optimiser et étendre le modèle PSE.

3.5 Théorie du changement

3.5.1 Présentation schématique de la théorie du changement

La théorie du changement pour le projet prévoit que :

Résumé narratif de la théorie du changement

SI : Les petits exploitants agricoles (PEA) peuvent, lorsqu'ils cultivent des terres de savane :

1. Augmenter, ou au moins maintenir, leur productivité alimentaire.
2. Gagner des moyens de subsistance.

ALORS : Les petits exploitants agricoles réduiront les pressions sur les terres forestières en :

1. Réorientant leur agriculture hors des terres forestières.
2. Adoptant des pratiques durables sur les terres de savane.

PARCE QUE :

1. Les petits exploitants agricoles auront accès à des intrants certifiés à un prix abordable, ce qui leur permettra de cultiver les sols plus difficiles de la savane et de remédier au manque de disponibilité et de qualité des intrants ;
2. Les petits exploitants auront accès à des services agro-commerciaux dans les zones rurales et isolées, à distance de marche, ce qui permettra de remédier à leur faible accès aux services clés dans les zones rurales ;
3. Les petits exploitants agricoles apprendront les pratiques agricoles régénératrices et d'amélioration des sols, ce qui permettra de remédier au manque de techniques et de connaissances pour cultiver durablement la même terre pendant plusieurs saisons.



Figure 4 : Présentation schématique de la théorie du changement



3.5.2 Contribution des différents produits à l'impact du CAFI

Toutes les activités du projet contribuent à l'effet 1 : « Des **pratiques agricoles durables** entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ».

*Voir la section 1.3 ci-dessus pour plus d'informations sur l'alignement du projet sur la lettre d'intention du CAFI et les priorités nationales.

3.6 Appropriation nationale et durabilité du projet

Le programme en RDC assurera l'appropriation nationale en collaborant de manière étroite avec les agences gouvernementales et en mettant en place des canaux de communication solides :

- **MINAGRI au niveau national** : Le ministère de l'Agriculture sera étroitement impliqué dans l'ensemble du projet. Notre protocole d'accord avec le Secrétariat général apporte des précisions sur les modalités de collaboration. Le MINAGRI fera partie du mécanisme de gouvernance du programme, occupant plusieurs sièges au sein de notre comité consultatif,



agissant en tant que ministère de tutelle et ayant accès à tous les rapports d'avancement pertinents. Nous effectuerons régulièrement des visites conjointes de suivi sur le terrain et veillerons à ce que nos communications sur les activités du projet soulignent le travail conjoint avec le ministère.

Par ailleurs, notre programme collaborera étroitement avec le programme régional du **SENASEM** pour toutes les exigences de certification des semences et la formation des coopératives et entreprises de multiplication. Cela permettra de consolider l'appropriation nationale des processus de certification et de renforcer les capacités des partenaires d'agro-multiplication. Le One Acre Fund s'appuiera également sur l'expertise de la Direction de Production des Végétaux (**DPRODV**) pour développer et publier des manuels de plantation spécifiques à notre programme et au Kongo Central. Enfin, nous partagerons nos leçons et nos idées sur le changement climatique avec la Cellule Agriculture de Conservation au Congo (**CACC**). Toutes les entités partenaires joueront également un rôle clé dans le développement et la formation de notre réseau de fermiers entrepreneurs, augmentant ainsi la portée des services techniques pertinents sur le terrain.

- **MINAGRI au Kongo Central** : Les agents locaux des services techniques du MINAGRI, dans notre zone d'intervention, seront déterminants dans notre collaboration étroite avec les entités nationales. En outre, des ateliers territoriaux et provinciaux réguliers permettront d'assurer une harmonisation avec les politiques et les priorités régionales.
- **Réseau d'entrepreneurs** : le One Acre Fund donnera la priorité à l'appropriation locale des activités en formant et en équipant son réseau de fermiers entrepreneurs, qui joueront un rôle essentiel pour assurer la durabilité de l'intervention. En se concentrant à la fois sur la formation technique et la formation commerciale, les fermiers entrepreneurs seront équipés pour poursuivre les activités sur le long terme, en apportant un soutien essentiel aux communautés de petits exploitants agricoles.

3.6.1 Durabilité grâce à une approche d'entrepreneuriat social

En tant qu'entreprise sociale, le One Acre Fund considère la viabilité financière comme une mesure clé, au même titre que l'échelle de nos interventions et l'impact. Alors que certains services fondamentaux sont fournis gratuitement aux petits exploitants agricoles - par exemple, les services de vulgarisation - la plupart des agriculteurs avec qui nous travaillons sont des clients payants. Dans le modèle de programme proposé, les petits exploitants pourront acheter des intrants en espèces, afin de supplémenter la valeur de leurs bons, créant ainsi un flux de revenus pour le One Acre Fund. En outre, le One Acre Fund étudiera la possibilité de mettre en place des modèles de programme plus légers et moins complets, permettant aux petits exploitants, qui ne participent pas à notre programme de PSE, de tout de même bénéficier des structures et des services mis en place dans leur région, et donc d'accroître la viabilité financière du programme. Le prix des biens et services vise toujours à maximiser le bénéfice net des agriculteurs. Tous les revenus générés par le One Acre Fund sont entièrement réinvestis dans ses programmes afin d'en assurer la viabilité à long terme. Dans l'ensemble des programmes de base du One Acre Fund, les agriculteurs ont financé 73 % des coûts des programmes en 2021.

Nous permettons généralement une viabilité financière plus faible lorsque nous répondons aux besoins des populations les plus pauvres et défavorisées. En raison des niveaux de pauvreté



particulièrement élevés observés en RDC (une personne sur six vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC) et de la nécessité de protéger le couvert forestier dans et autour de la forêt tropicale du bassin du Congo, nous donnerons la priorité à la portée et à l'impact avant de chercher à atteindre un taux élevé de viabilité financière du programme.

4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention



4.1 Cadre de résultats

Figure 5 : Cadre de résultats

									Liens vers		
Indicateurs ²⁷	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Période post-transition (après les activités de ce PRODOC)	Objectif à mi-parcours (année 3)	Objectif de fin de projet (année 5)	Moyens de vérification ²⁸	Fréquence des rapports sur les indicateurs	Le suivi nécessite un budget supplémentaire spécifique (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats du CAFI	Cadre de résultats de l'ICN ²⁹
IMPACTS											
Réductions d'émissions	Conformément aux recommandations du CAFI	Rapport unique	Rapport unique	Rapport unique	Rapport du SMNF	Tous les 2 ans	Y	idem		Impact 1 : Émissions et absorptions	
Nombre de bénéficiaires directs et indirects, par - Territoire et province - Genre - Peuples autochtones	0 (2024) Liste des bénéficiaires de l'OAF	Songololo 519 - Direct	14 735 - TOTAL 14 033 - Direct 720- Indirect Songololo 5 214 - Direct 260 - Indirect	39 239 - TOTAL 33 395 - Direct 5 844 - Indirect Songololo 19'000 - Direct 2'222 - Indirect	Enquête sur les inscriptions, Rapport d'activité	Annuel	N	Duplication, mauvaise comptabilisation des abandons	3. L'agriculture	Résultat 1 - L'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
			Mbanza Ngungu 8 107 - Direct 405 - Indirect	Mbanza Ngungu 16'000 - Direct 2'222 - Indirect							
			Madimba 1 197 - Direct	Madimba 3'000 - Direct							

²⁷ Quand pertinent, les indicateurs doivent être désaggrégés par genre et pour les peuples autochtones.

²⁸ Par exemple : enquêtes/questionnaires, données et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, entretiens, autre.

²⁹ Cadre National d'Investissement REDD+ (ou Plan National d'Investissement REDD+)



								et les femmes dans les exploitations agricoles peuvent signifier que le bénéficiaire du paiement n'est pas toujours celui qui exécute l'intégralité du travail.			
Moyenne annuelle de la surface brûlée de la superficie faisant l'objet d'un contrat de PSE par zone:	0 (2024)	Rapport uniquement	Rapport uniquement	Rapport uniquement	Rapport uniquement	Audit du SPE Données SIG Alertes incendie	À mi-parcours N (année 3) et à la fin du projet (année 5)	Cas manqués d'incendies non identifiés sur le SIG	3. L'agriculture	Résultat 1 - L'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
- Terres agricoles											
- Conservation											
Indicateurs	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données		Objectif à mi-parcours (années 3)	Objectif de fin de projet (années 5)	Moyens de vérification ³⁰	Fréquence des rapports sur les indicateurs	Le suivi nécessite un budget supplémentaire spécifique (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats du CAFI	Cadre de résultats de l'ICN ³¹
Produit 1 : Accès aux intrants											
Surface de l'agriculture de subsistance avec des variétés améliorées	0 (2024)	129ha	Agroforesterie : 6 398 ha (cumulatif)	Agroforesterie : 23 463 ha (cumulatif)	Données SIG Enquête sur les inscriptions	Annuel	Y	Collecte GPS à forte intensité de main-d'œuvre	3. L'agriculture	Résultat 1 - L'agriculture empiète moins sur les terres forestières	
Produit 2 : Services agro-commerciaux											
Nombre de bénéficiaires directs, par type de soutien agricole (fourniture d'intrants, soutien à	0 (2024)	519 - Direct Songololo 519 - Direct	14 033 - Direct Songololo 5 214 - Direct	33 395 - Direct Songololo 19'000 - Direct	Enquête sur les inscriptions, Rapport d'activité	Annuel	N	Mauvaise comptabilisation des abandons	3. L'agriculture	Résultat 1 - L'agriculture empiète moins sur les terres forestières	

³⁰ Par exemple : enquêtes/questionnaires, données et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, entretiens, autre.

³¹ Cadre National d'Investissement REDD+ (ou Plan National d'Investissement REDD+)

[illegible]



Figure 6 : Matrice de contribution aux étapes de la lettre d'intention

No. Jalon	Intitulé du jalon	Décrire comment le projet entend contribuer à l'atteinte du jalon	Délais estimés pour l'atteinte (ou contributions à l'atteinte) du jalon
3a	Soutenir l'agriculture familiale et de taille moyenne afin de réduire son impact sur la biodiversité et les stocks de carbone	-L'accent est mis sur les petits exploitants agricoles (c'est-à-dire au service de l'agriculture familiale). -Le projet réoriente l'agriculture des pratiques basées sur la forêt vers les savanes, ce qui est bénéfique pour la biodiversité et les stocks de carbone.	**Les activités du projet vont contribuer à ces étapes importantes dès l'année 1, lorsque les premiers services seront offerts aux agriculteurs (i.e. intensification en savane, PSE, fermiers entrepreneurs)
3b	Orienter prioritairement le développement agricole vers les zones de savane	-Il s'agit d'un élément clé du projet, avec un changement de comportement induit par un PSE et l'accès à la formation et aux intrants agricoles productifs.	" "
3c	Promouvoir une agriculture familiale durable ... pour renforcer la sécurité alimentaire et améliorer la chaîne de valeur agricole, en renforçant l'autonomie des femmes et des ménages	-L'intensification durable et les pratiques agro écologiques sont des éléments clés du projet -Le projet vise à générer des bénéfices économiques pour un large éventail d'agriculteurs, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.	" "



5. Cohérence et synergies avec les projets existants

Notre programme cherchera à être cohérent avec les initiatives nationales et internationales existantes et à établir des synergies lorsque possible. Dans le cadre de la conception du programme, le One Acre Fund a réalisé une analyse des projets en cours dans les secteurs similaires et zones géographiques ciblées, et nous continuerons à mettre à jour cette analyse afin de garantir une synergie continue.

Les initiatives existantes avec lesquelles nous cherchons à assurer une bonne cohérence sont les suivantes :

Le **Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES)** est une initiative mise en œuvre par le MINAGRI qui vise à améliorer la gestion des paysages forestiers et à renforcer les moyens de subsistance des communautés, ainsi qu'à développer une chaîne de valeur plus durable pour le charbon de bois. Le calendrier initial couvre la période 2023-2027 et le programme est financé à hauteur de 304 millions USD par la Banque mondiale. Entre autres provinces, le programme opérera dans le Kongo Central et cherchera à développer des plans complets d'utilisation des terres, dans le cadre de ses composantes programmatiques. Les plans d'aménagement du territoire qui en découleront affecteront directement nos activités de zonage communautaire, consistant à définir des aires de protection. Nous veillerons à ce que nos communautés agricoles soient informées de ces activités et nous soutiendrons les efforts de conservation locaux en les alignant sur ces plans de zonage.

L'Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR) est piloté par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) avec l'appui du FIDA et de l'AFD. Il sera effectif de 2023 à 2030 avec un budget de 196 millions USD et a pour objectif général d'augmenter les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux dans les provinces proches de Kinshasa en soutenant l'agriculture rurale, l'entrepreneuriat et l'accès aux marchés territoriaux. Entre autres, le projet AVENIR actualisera les plans simplifiés d'aménagement du territoire (PSAT) dans 24 zones de production. Nous nous efforcerons de coordonner avec AVENIR là où ces PSAT ont été mis en place et où nous prévoyons d'opérer. Si tel est le cas, notre exercice de zonage avec les communautés prendra ces plans comme base de nos activités et nous chercherons à soutenir la mise en œuvre des PSAT existants. Le projet AVENIR mettra également en place des parcelles agroforestières avec les agriculteurs et soutiendra des pépinières. Le One Acre Fund veillera à ce que nous ne dupliquions pas nos efforts dans les villages où les deux projets opèrent. Enfin, nous explorerons également l'opportunité de créer des synergies avec le pôle entrepreneurial d'AVENIR pour nos composantes de programme dirigées par des entrepreneurs (pépinière et magasins), par exemple dans le domaine de la formation à l'entrepreneuriat ou de l'accès à des solutions de financement.

- L'initiative présidentielle du **Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T)** est un effort national visant à transformer les communautés rurales. Avec un financement de plus de 1500 millions de dollars, l'initiative investira dans l'infrastructure rurale, revigorera les économies rurales, renforcera les capacités de gouvernance au niveau



local et développera un système de géo-référencement (pour les besoins du projet). Les communautés agricoles touchées par ce programme en bénéficieront de manière significative et le One Acre Fund veillera à déconflicter les activités lorsque le PDL-145T mène des activités de subvention ou de distribution de semences de grande envergure dans nos zones d'intervention.

- Dans le cadre de l'initiative susmentionnée, le MINAGRI dirige le **Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PAAD)**. Le projet vise à améliorer l'accès aux semences améliorées de maïs et aux boutures de manioc, à développer les capacités d'entreposage et de transformation, et à promouvoir des pratiques de culture du maïs plus productives et durables afin de réduire la pression sur les forêts. L'initiative sera mise en œuvre de 2024 à 2028 avec un budget global de 55 millions d'USD. Le One Acre Fund recherchera à établir des synergies avec la composante d'agri-multiplication du programme PAAD, en veillant à donner la priorité à la collaboration avec les coopératives qui ont bénéficié de l'appui du PAAD. Nous chercherons à fournir un soutien supplémentaire pour aider à commercialiser les semences multipliées, en comblant le fossé entre les coopératives et les petits exploitants agricoles non membres d'un système coopératif.
- **Jaune Congo** est une initiative privée pluriannuelle qui a établi un modèle d'agriculture coopérative au Kongo Central. L'initiative comprend des pratiques agricoles régénératrices, des modèles d'agroforesterie, des pépinières, de l'apiculture et un programme de stages pour les étudiants en agriculture de la région. En mettant l'accent sur l'autosuffisance, Jaune Congo a développé plusieurs pratiques agricoles adaptées au contexte local (par exemple, la plantation de variétés locales de végétaux pour réduire le recours à la culture sur brûlis) et, dans le cadre du programme, nous poursuivrons un partenariat scientifique avec Jaune Congo. Ces pratiques peuvent également être considérées comme des palliatifs pour l'approvisionnement en semences d'arbres.

6. Gouvernance du projet

6.1 Organes de gouvernance

Le projet sera régi par les organes suivants :

- **Comité consultatif (Comité de Pilotage - COPIL)** : Tous les programmes du One Acre Fund sont soutenus par un comité consultatif, composé d'acteurs du secteur privé et du gouvernement ayant une expertise avérée dans un ou plusieurs de nos domaines d'intervention. Pour le programme proposé, le One Acre Fund se conformera à toutes les exigences du CAFI pour la mise en place d'un COPIL, y compris les rôles, la fréquence des réunions, la documentation et la participation du FONAREDD et du CAFI. Ce projet ne fera pas exception à cette approche et comprendra des membres clés du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement, ainsi que des experts du secteur privé et du secteur à but non lucratif. Il



respectera également les lignes directrices et les exigences du COPIL du CAFI, telles que définies dans les « LIGNES DIRECTRICES pour l'organisation des réunions du Comité de Pilotage des projets financés par le fonds CAFI » en date du mois de février 2024.

Le Comité consultatif offre des perspectives externes et des opinions d'experts, nous permettant d'améliorer l'efficacité de nos interventions, tout en créant un espace permettant des dialogues constructifs. Chacun de ses membres aura un mandat de deux ans et une session annuelle aura lieu à Kinshasa pour examiner les avancées de notre travail et discuter des principales mises à jour et des plans du programme.

- **Comité de direction** : Tous les programmes nationaux du One Acre Fund sont conduits par un comité de direction composé du directeur pays, du directeur pays adjoint, ainsi que des principaux chefs de département, siégeant à la fois au niveau du siège national et dans les bureaux de terrain. Le comité examine les décisions clés et assure la cohérence des diverses composantes du programme. Il définit et supervise la stratégie du programme national, en veillant à ce qu'il y ait une vision claire à court et à long terme. Le programme présenté dans cette proposition sera directement géré par le comité de direction national.
- **Conseil de direction du One Acre Fund** : Cet organe décentralisé de 18 hauts responsables issus de l'ensemble des programmes du One Acre Fund assure la cohérence des objectifs stratégiques et de la vision à travers l'ensemble de l'organisation. Bien que leur mandat principal soit d'orienter les grands axes organisationnels, tels que définis dans notre vision 2030, ils apportent également des conseils aux opérations nationales (en particulier les nouvelles opérations nationales telles que le projet pilote en RDC). Au minimum, la moitié des sièges est occupée par des ressortissants de pays africains, et par des femmes.

6.1.1 Comité de pilotage

Rôles du COPIL

Les rôles du COPIL sont les suivants :

- Approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA)³² ;
- Examen et adoption des rapports³³ semestriels et annuels techniques et financiers ;
- Examen de la prise en compte des recommandations du COPIL du projet et des résolutions/décisions des organes de gouvernance du FONAREDD (i.e. Comité de Revue des Projets (CRP) et COPIL du FONAREDD), en ce compris les conditions suspensives à l'octroi de financement ;
- Examen des problèmes (éventuels) dans la mise en œuvre du projet et adoption d'accords/décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du projet ;
- Analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre et révision si nécessaire (e.g. demande d'extension du projet, révision des cibles et des budgets (selon les cas de figure décrits en section 5.4 du Manuel d'Opérations de CAFI), etc.) en conformité avec les manuels d'opérations du FONAREDD et de CAFI ;
- Assurance de l'harmonisation du projet avec les priorités nationales de la RDC et les jalons de la deuxième Lettre d'intention renouvelant le partenariat entre la RDC et CAFI pour la période 2021-2031.

³² Voir le canevas de [plans de travail et budgets annuels \(PTBA\)](#)

³³ Voir le canevas de rapport des projets financés par FONAREDD et CAFI : [Templates M&E - Google Drive](#)



Les Lignes directrices de Suivi Evaluation de CAFI encadrent également les responsabilités des comités de pilotage des projets, que ceux-ci soient financés directement par CAFI ou via le FONAREDD (dans le cas de la RDC).

Fréquence des réunions du COPIL et délais

Le COPIL du projet doit se réunir en session ordinaire **au moins deux fois par an** pour approuver (i) les rapports semestriels et/ou annuels et (ii) les plans de travail et les budgets annuels, ainsi qu'autant de fois que nécessaire. Les réunions du COPIL sont convoquées par le Président.

La convocation est adressée à chaque membre au moins 10 jours ouvrables (2 semaines calendaires) **avant la tenue de la réunion et doit comprendre les termes de référence et l'ensemble de la documentation soumise à l'examen du COPIL**. Si le délai de 10 jours ouvrables n'est pas respecté, les membres du COPIL sont en droit de demander un report de la réunion du COPIL.

Selon les Lignes directrices de Suivi Evaluation de CAFI (adoptées en novembre 2023), les organisations de mise en œuvre sont tenues d'organiser une réunion du COPIL du projet **entre les mois de janvier et mars de chaque année au plus tard**.

A toutes fins utiles, le Secrétariat Exécutif de CAFI (du FONAREDD en RDC) encourage les agences à communiquer la date de réunion du COPIL plusieurs semaines/mois à l'avance. A cette fin, le Secrétariat Exécutif CAFI (FONAREDD en RDC) enverra un courrier à toutes les agences, en janvier de chaque année, afin qu'elles puissent notifier la date envisagée pour la réunion du COPIL de leur projet.

Documents

Les documents, à partager aux membres du COPIL (en ce compris les Secrétariats FONAREDD et CAFI) au moins **10 jours ouvrables** (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion du COPIL, sont les suivants :

- **Termes de référence** de la réunion du COPIL (contexte, objectifs, participants, ordre du jour) ;
- **Mandat et mode de fonctionnement** (règlement d'ordre intérieur) du COPIL ;
- **Documentation technique** comprenant :
 - Prise en considération des **recommandations** des précédentes réunions du COPIL et, le cas échéant, du CRP du FONAREDD (en ce compris les conditions suspensives au décaissement des tranches de financement) ;
 - **Etat de mise en œuvre des activités du projet** :
 - Atteinte des principaux résultats/livrables par rapport aux objectifs fixés dans le Prodoc et dans le PTBA ;
 - Liens avec les jalons visés dans la lettre d'intention entre la RDC et le CAFI
 - Bilan sur la mise en œuvre des activités (appréciation globale, difficultés rencontrées, points à améliorer, etc.) ;
 - **Etat de l'utilisation du budget du Projet** (au regard des objectifs fixés et des résultats attendus) ;
 - Ebauche du **rapport narratif** (annuel ou semestriel) et du **rapport financier** (annuel ou trimestriel selon le type d'organisation de mise en œuvre) ;
 - **Rapport de suivi-évaluation du projet** ;
 - **PTBA** avec les considérations suivantes :



- En plus des activités budgétisées et planifiées dans le temps, le PTBA doit faire le lien entre les activités, les budgets et les indicateurs/résultats (cibles annuelles quantifiées) du document de projet qui sont attendus ;
- le cas échéant, fournir des explications sur les ajustements techniques et/ou budgétaires par rapport au document de projet ;
- Les PTBA doivent être approuvés par le COPIL du projet au plus tard au cours du premier trimestre de l'année, et idéalement lors du dernier trimestre de l'année précédente. ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des PTBA doit être examiné au moins une fois par an par le COPIL du projet. L'examen du rapport semestriel et du rapport annuel du projet représentent des opportunités de revue de cet état d'avancement par le COPIL du projet ;
- Un modèle de PTBA est disponible et doit être utilisé par toutes les organisations de mise en œuvre ;
- Tout changement de cible (par rapport à la cible à mi-parcours ou finale du document de projet) doit être approuvé par le COPIL du projet et immédiatement notifié aux Secrétariats FONAREDD et CAFI. Tel que prévu dans le Manuel d'Opérations de CAFI, le Secrétariat CAFI notifie à son tour le Conseil d'administration de CAFI de tout changement significatif.

Participation des Secrétariats FONAREDD et CAFI

Conformément à leurs Manuels d'Opérations respectifs, les Secrétariats FONAREDD et CAFI sont tenus de participer au suivi de la mise œuvre de tous les projets financés par le FONAREDD.

Le Manuel d'Opérations de CAFI³⁴ (section 3.1.4) exige que CAFI soit représenté dans le COPIL des projets financés par CAFI, par le biais du Secrétariat CAFI ou un d'un bailleur. Ainsi, **les Secrétariats FONAREDD et CAFI doivent être systématiquement invités à participer aux réunions du COPIL des projets financés par le FONAREDD**, en qualité de membre pour le SE FONAREDD (avec voix délibérative) et de membre ex officio pour le Secrétariat CAFI (sans voix délibérative). **Les secrétariats FONAREDD et CAFI sont parties prenantes du quorum du COPIL.**

Les organisations de mise en œuvre sont responsables de partager, activement, toute la documentation nécessaire à la tenue des réunions du COPIL du projet avec les Secrétariats FONAREDD et CAFI en tant que participants aux comités de pilotage des projets.

Le point focal au sein du Secrétariat Exécutif du FONAREDD est **M. Faustin Boyemba**, Secrétaire Exécutif National Adjoint du SE FONAREDD (faustin.boyemba@fonaredd-rdc.org).

Le point focal au sein du Secrétariat CAFI est **M. Quentin Renard**, chargé de programmation (quentin.renard@undp.org).

Procès-verbal

Pour un suivi efficace des recommandations et délibérations du COPIL, un procès-verbal doit être partagé avec les membres du COPIL dans un délai de **5 jours ouvrables** (une semaine calendaire) après la tenue de la réunion du COPIL. Ledit procès-verbal consigne l'ensemble des orientations et recommandations émises avec des moyens de vérification, les délais escomptés pour y répondre et identifie les structures et organisations à qui elles ont été adressées. Les membres du COPIL pourront

³⁴ [CAFI MOP version 2023 03 FINAL Sept23.pdf](#)



faire part de leurs observations afin de finaliser le procès-verbal sous 5 jours ouvrables après réception.

Le Procès-verbal final, signé par le président du Comité de pilotage, est transmis au Secrétariat général du Ministère de tutelle, au FONAREDD et au CAFI ainsi qu'à tous ses membres dans un délai maximum de quinze jours ouvrables suivant la date de clôture du Comité de pilotage concerné.

6.2 Gestion et exécution du projet

6.2.1 Chaîne de livraison pour la mise en œuvre du projet

Le One Acre Fund est le seul responsable de la mise en œuvre du programme proposé. Le **One Acre Fund (International)** est une organisation caritative américaine à but non lucratif 501(c)(3) et recevra le financement de ce projet. La majorité des fonds seront alloués à One Acre Fund RDC (une ASBL de droit international), qui est une branche de l'organisation à but non lucratif américaine enregistrée en RDC.

6.2.2 Structure du programme

Le One Acre Fund (International) apportera un appui capital au projet pilote, essentiel au cours des premières phases de développement du projet. Ce soutien comprend, sans s'y limiter, un appui venant de nos départements spécialisés en suivi et évaluation, impact (qui dirige également notre stratégie climatique), recrutement, agroforesterie, recherche agricole, relations avec les gouvernements, ainsi que l'unité régionale de manière plus vaste.

La liste des départements et des rôles ci-dessous est fondée sur les rôles et les structures organisationnelles que le One Acre Fund a mis en place dans d'autres programmes nationaux similaires. Le projet pilote en RDC se rapprochera progressivement de cette structure et en affinera les contours sur la base des enseignements tirés du programme et de l'évolution de la stratégie.

Vous trouverez ci-dessous les rôles clés qui font partie de la structure proposée pour le programme de la RDC, et beaucoup de ces rôles seront partagés avec d'autres pays, pour nous permettre de lancer les opérations, tout en tirant parti autant que possible des systèmes existants de One Acre Fund.

Département	Rôle	Catégorie
Audit Le département de l'audit est responsable de la mise en place de processus d'audit pour toutes les opérations dans le pays, ainsi que de la conception de processus visant à réduire les risques de fraude et de détournement de fonds.	Responsable de l'audit interne et du risque	Administratif
Partenariats Ce département est chargé de superviser tous les partenariats externes, ainsi que de s'assurer de la conformité aux objectifs fixés.	Gestionnaire principal des partenariats	Administratif
Opérations d'entreprise Ce département est chargé de superviser toutes les activités nécessaires au bon fonctionnement des opérations dans le pays. Cela implique de	Spécialiste des opérations d'entreprise	Administratif



<i>superviser les appartements, bureaux, ainsi que les services visant à améliorer la qualité de vie du personnel OAF.</i>		
Exécutif <i>Ce département est en charge de la vision stratégique du pays en veillant à ce que les objectifs soient atteints ou dépassés.</i>	<i>Directeur Flex</i>	<i>Administratif</i>
	<i>Directeur national</i>	<i>Administratif</i>
	<i>Directeur régional - Monde</i>	<i>Administratif</i>
Finance <i>Le département financier supervise toutes les activités financières du pays, y compris la gestion du budget annuel, l'analyse des risques financiers, l'efficacité des paiements et le respect des politiques internes en matière de gestion financière.</i>	<i>Gestionnaire de la trésorerie et des paiements</i>	<i>Administratif</i>
	<i>Grant finance - Gestionnaire principal</i>	<i>Administratif</i>
Opérations de terrain <i>Ce département est en charge de toutes les activités sur le terrain et assure le bon fonctionnement des opérations de terrain. Le service élabore des plans d'action opérationnels, s'efforce d'innover sans cesse pour diminuer les dépenses opérationnelles et fournir un service de qualité aux petits exploitants agricoles.</i>	<i>Responsable de l'expansion et du développement</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Coordinateur de formation</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Chef de partie - Directeur des programmes</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Coordinateur de terrain</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Responsable de la conception et de l'exécution sur le terrain</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Spécialiste du risque de pépinière</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Agent de terrain</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Assistant de terrain</i>	<i>Opérationnel</i>
Relations gouvernementales <i>Ce département s'assure que le One Acre Fund entretient de bonnes relations avec les principaux ministères et gouvernements nationaux, provinciaux, mais aussi territoriaux. Le département est chargé d'évaluer les politiques gouvernementales, ainsi que les exigences légales, afin de s'assurer que le programme est pleinement conforme.</i>	<i>Spécialiste senior du gouvernement national et de la politique</i>	<i>Administratif</i>
	<i>Conformité gouvernementale - Gestionnaire principal</i>	<i>Administratif</i>
	<i>Directeur juridique</i>	<i>Administratif</i>
Ressources humaines <i>Ce département supervise toutes les activités relatives à notre personnel. Cela comprend la gestion des ressources humaines et le recrutement.</i>	<i>Spécialiste RH</i>	<i>Opérationnel</i>
	<i>Spécialiste de la santé, de la sûreté et de la sécurité</i>	<i>Administratif</i>
	<i>Responsable RH</i>	<i>Administratif</i>



	Gestionnaire de paie	Administratif
	Chargé de recrutement	Opérationnel
Consultance interne Le département de consultance interne est une équipe de généralistes agissant en tant qu'agent libre capable d'assumer des rôles vastes au sein de l'organisation. Ces rôles tendent à trouver des solutions à des problèmes complexes soit financiers, soit opérationnels ou stratégiques.	Chargé de recherche et de stratégie	Administratif
Impact Ce département est responsable de l'impact de nos interventions. Le département cherche à élaborer des plans et des stratégies pour contribuer à accroître l'impact sur les communautés et l'environnement, grâce à des analyses approfondies et en conduisant des recherches scientifiques concrètes.	Gestionnaire d'impact	Opérationnel
	Responsable de la recherche agricole	Opérationnel
	Gestionnaire des innovations en agroforesterie	Opérationnel
	Responsable du suivi de l'agroforesterie	Opérationnel
	Spécialiste des systèmes PSE	Opérationnel
	Expert en changement social et comportemental	Opérationnel
	Gestionnaire des paiements pour services environnementaux	Opérationnel
	Responsable de la télédétection	Opérationnel
Logistique Ce département est chargé de la gestion de la logistique sur le terrain, principalement de la livraison des intrants vers et depuis l'entrepôt, de la mise en place et de la supervision des normes d'entreposage, ainsi qu'est chargé de la chaîne d'approvisionnement.	Spécialiste de la qualité et de l'analyse des données	Opérationnel
	Collaborateur logistique	Opérationnel
	Directeur de la chaîne d'approvisionnement	Opérationnel
	Gestionnaire de systèmes	Opérationnel
Suivi, évaluation et apprentissage (SEA) Ce département est chargé du suivi, l'évaluation et l'apprentissage de toutes les activités, en collectant des données probantes et en conduisant des analyses statistiques, afin de confirmer l'impact des interventions.	Coordinateur de terrain PEA	M&E, Genre, Comm
	Gestionnaire principal, genre	M&E, Genre, Comm

6.3 Capacités et expérience de l'organisme de mise en œuvre et de ses partenaires



Le One Acre Fund est le seul responsable de la mise en œuvre de ce projet. Voir ci-dessus le point « 3.1.2. Les 18 ans d’histoire du One Acre Fund au service des petits exploitants agricoles en Afrique subsaharienne ».

7. Stratégie d'engagement des parties prenantes

Le programme comprendra un engagement continu avec plusieurs parties prenantes. Bien que le One Acre Fund soit le seul à mettre en œuvre le programme, les parties prenantes suivantes seront amenées à collaborer avec le One Acre Fund dans la mise en œuvre du programme :

Gouvernement

- **MINAGRI** : Avant tout, le One Acre Fund a signé un protocole d'accord avec le ministère de l'Agriculture, par l'entremise de son Secrétariat général, qui précise les modalités des interventions proposées par le One Acre Fund en RDC, afin de renforcer la sécurité alimentaire et les revenus des petits exploitants agricoles, par le biais de semences améliorées, d'engrais et de formations aux pratiques agricoles durables et aux activités de post-récolte. Ce document précise de même le support que le MINAGRI offrirait au One Acre Fund. Il s'agirait notamment de fournir des orientations politiques, de veiller à ce que les réglementations locales et nationales soient respectées et de fournir des conseils et un soutien technique pour optimiser le succès du programme.
 - **SENASEM** : Le service national des semences au sein du MINAGRI, contrôlera la qualité des semences, fournira une formation aux coopératives d'agro-multiplication, assurera la certification des semences en temps voulu, communiquera les nouvelles normes technologiques approuvées et collaborera aux processus de certification des semences. Le SENASEM jouera également un rôle essentiel dans l'évaluation des variétés de semences les plus adaptées à notre public cible, conformément au catalogue des semences homologuées et en collaboration avec l'INERA, en fonction des zones agro-écologiques dans lesquelles le projet sera mis en œuvre.
 - **CACC** : La Cellule d'Agriculture de Conservation au Congo fournira des conseils sur l'agriculture de conservation et réalisera un inventaire lié aux activités du projet.
 - **DDEA** : La Direction de Développement et de l'Entrepreneuriat Agricole facilitera les procédures d'enregistrements nécessaires, soutiendra l'organisation structurelle des entreprises agricoles avec lesquelles nous travaillerons et encouragera le développement de partenariats agricoles.
 - **DPROD** : La Direction de Production des Végétaux collaborera avec l'OAF pour répondre aux problèmes des petits exploitants, fournira des recommandations sur les espèces et les techniques de semis, et contribuera à l'élaboration de guides de plantation et de fiches techniques.
 - **Cellule de Communication**: Assurera la visibilité des actions de terrain du partenariat.
- **INERA** : L'Institut national pour l'étude et la recherche agronomique, qui fait partie du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, joue un rôle clé en veillant à ce que les meilleures variétés de semences soient disponibles dans le pays. Il contribue à tester ces variétés dans différentes zones agro-écologiques, grâce à son réseau de



centres répartis dans tout le pays, et à mener d'importantes recherches en agroforesterie. Les principaux domaines de collaboration du projet sont les suivants :

- **Production de semences et de manioc**: L'INERA jouera un rôle essentiel en veillant à ce que les volumes appropriés de semences de base et de boutures soient préparés et disponibles pour soutenir le programme de multiplication du One Acre Fund, sous suivant des termes de références définis. En travaillant en étroite collaboration avec l'INERA, le One Acre Fund sera en mesure de soutenir la propagation rapide de nouvelles variétés de semences dans tout le pays.
- **Semences d'arbres et expertise en agroforesterie**: One Acre Fund travaillera avec l'INERA Luki pour obtenir des semences pour ses pépinières. En étroite collaboration avec l'INERA, le One Acre Fund vise à identifier les meilleures variétés d'arbres pour les différents systèmes agro-écologiques afin de soutenir ses efforts en matière d'agroforesterie.
- **Structures de pouvoir régionales** : Le projet s'appuiera également sur les structures de pouvoir régionales :
 - **Les structures de pouvoir administratif** : Nous travaillerons avec les administrateurs provinciaux, territoriaux et sectoriels. Cela inclut également les chefs de village, qui administrent les villages. Lorsque nous entrerons dans de nouvelles zones géographiques, ce niveau de pouvoir local sera crucial pour recueillir les réactions des communautés locales et établir un consensus entre les diverses parties prenantes locales.
 - **Structures de gouvernance coutumière** : Nous nous appuierons sur les systèmes coutumiers existants, tout en encourageant une approche participative communautaire plus large pour identifier les besoins et les attentes des participants. Cela inclut les chefs de clan et les chefs de terre coutumiers, qui joueront un rôle crucial dans la planification de l'utilisation des terres et la participation des membres de leurs clans.

Bailleurs de fonds et partenaires de développement

- **CADIM** : Centre d'Appui au Développement Intégral de Mbankana, une ONG homologue, fournira, suivant des termes de références définis, des boutures de manioc et des plants agroforestiers au One Acre Fund afin d'améliorer la productivité agricole et la fertilité des sols.
- **Les bailleurs de fonds** : Les bailleurs de fonds seront essentiels pour concrétiser ce projet et le financer à long terme, y compris au cours des années 4 et 5, lorsque nous mettrons à l'échelle les enseignements tirés des années 1 à 3 du projet pilote.
- **Autres organisations homologues** : Nous continuerons à développer des plans de partenariats opérationnels pour créer des synergies avec d'autres acteurs dans l'ouest de la RDC (ex : PIREDD).

Société civile



- **CONAPAC** : La Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo définira les lignes directrices de la collaboration pour la multiplication des semences, suivra de près les performances du programme et facilitera l'accès aux coopératives.
- **FOPAKO**, Force Paysanne du Kongo Central, qui fait partie de la CONAPAC, soutiendra l'identification des coopératives de multiplication semencières et coordonnera le contrôle de la qualité de la multiplication des semences.
- **Coopératives** : soutiendront la mise en œuvre du programme par la multiplication des semences
- **Communautés** : Avant tout, nous investirons des ressources dans l'écoute des membres des communautés que nous cherchons à servir. Cela comprend la mise en place d'une main-d'œuvre congolaise de première ligne, implantée dans les zones rurales que nous servons et l'engagement étroit avec les villages et les agriculteurs individuels par le biais du programme de PSE.

Secteur privé

- **Fermiers entrepreneurs** : Les agroentrepreneurs à petite échelle joueront un rôle central dans le projet. Comme leurs services seront fortement axés sur le marché, nous nous attendons à ce qu'ils profitent au système agricole dans son ensemble.
- **Fournisseurs d'intrants privés** : Fournir des intrants agricoles pour toutes les interventions.

Autres : Organismes d'enseignement et/ou de recherche

- **IITA** : L'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) collaborera à des projets d'innovation agricole visant à améliorer l'accès aux cultures de base et coordonnera avec l'INERA les besoins en semences de base.

One Acre Fund évaluera et engagera en permanence de nouveaux partenaires au fur et à mesure du développement du programme, afin de s'assurer que les petits exploitants agricoles ont accès à des services de la meilleure qualité possible.

8. Gestion des risques et sauvegardes

8.1 Risques et mesures d'atténuation



Figure 7 Matrice de gestion des risques du projet

La catégorisation des risques ci-dessous est basée sur les [catégories de risques du PNUD](#), qui peuvent être consultées sur ce lien. Parmi les risques à prendre en compte, on peut citer ceux liés à la sécurité foncière, aux droits des populations autochtones, à la sécurité des équipes et des bénéficiaires, etc.

Risques	Niveau de risque	Probabilité :	Impact :	Mesures d'atténuation	Unité / Personne responsable
Social et environnemental					
Adaptation au changement climatique : Par manque de vigilance, le One Acre Fund pourrait augmenter l'exposition au risque climatique ou ne pas être en mesure de réduire cette exposition, ce qui entraînerait une perte d'actifs, une aggravation de la faim et d'autres perturbations liées aux chocs climatiques sur les systèmes agricoles.	Élevé	Peu possible - 2	Mineur - 2	1) Diversification des cultures et des revenus (par exemple, plantation d'arbres) pour renforcer la résilience des agriculteurs. 2) Promotion de pratiques agricoles durables (par exemple: compostage, rotation des cultures) pour consolider l'adaptation et la résilience au changement climatique. 3) Examen annuel des progrès réalisés par le groupe de travail se concentrant sur la question de l'impact de nos programmes et recommandations à inclure dans les plans quinquennaux.	Département de l'impact
Des systèmes fonciers complexes : Le système foncier de la RDC est complexe et souvent informel. De nombreuses zones ne disposent pas de droits de propriété ou d'utilisation clairs. Cette situation peut entraîner des litiges qui perturbent le projet et aggravent les conflits au sein des communautés.	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3	1) Des enquêtes initiales menées dans les villages permettront d'identifier les risques de conflit. Les villages présentant des tensions locales importantes seront orientés vers des programmes spécifiques de résolution des conflits. 2) Travail en étroite collaboration avec les autorités locales, les chefs traditionnels et les membres de la communauté en vue de clarifier les droits d'utilisation des terres et de résoudre les petits litiges en suspens. 3) Des certificats d'accès à la terre seront demandés aux participants, signés par des chefs de terre et des témoins, de manière à confirmer l'accès à ce terrain pour au moins 5 ans.	Département de l'impact
Acceptation par la communauté : Les communautés locales peuvent être	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3	1) Les communautés locales ont été impliquées dès le début de la phase de conception et d'essai du programme, ce qui permet de s'assurer que	Département de l'impact et



sceptiques à l'égard des nouvelles pratiques agricoles et des accords de PSE, en particulier si elles sont perçues comme étant en conflit avec les méthodes traditionnelles ou si les avantages ne sont pas immédiatement apparents, ce qui entraînerait un faible taux d'adoption.	Faible	Faible - 1	Mineur - 2	leurs points de vue et leurs pratiques sont pris en compte dans le programme. 2) Des évaluations rurales participatives permettront d'adapter et d'affiner le programme. 3) <u>La phase d'essai a également démontré les avantages des nouvelles pratiques avant l'expansion du programme.</u> Nous partagerons les données issues de nos enquêtes de rendement et mettrons en place des champs de démonstration. 4) Les agents de terrain et les fermiers entrepreneurs sont des porte-parole locaux, connus de leurs communautés, qui jouent un rôle de premier plan dans la sensibilisation des communautés locales.	département des opérations du terrain
Égalité des sexes et exclusion : Les femmes et/ou les groupes marginalisés peuvent ne pas bénéficier pleinement du projet en raison des normes sociales et culturelles existantes et des obstacles à l'éducation, ce qui peut réduire le succès du programme.	Faible	Faible - 1	Mineur - 2	1) Des programmes éducatifs adaptés aux différents niveaux d'alphabétisation et intégrant des pratiques sensibles au genre contribueront à renforcer la participation des femmes. 2) L'objectif est d'atteindre au moins 50 % de fermières entrepreneures. 3) Un plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sera élaboré sur la base d'une analyse macro-genre. 4) Un conseiller en matière de genre sera engagé pour suivre, rendre compte et améliorer notre approche sensible à la dimension de genre.	Département de l'impact et département des opérations du terrain
Augmentation du taux de déforestation : le programme a pour objectif de réduire le taux de déforestation en aidant les petits exploitants à abandonner les terres forestières au profit des terres de savane, mais le développement économique peut avoir des effets néfastes sur la progression de la déforestation.	Élevé	Possible - 3	Extrême - 5	1) Une stratégie de suivi solide permettra d'identifier les éventuels phénomènes de rebond. 2) Un mélange d'images satellites et de suivi de terrain par le biais de notre réseau d'agents de terrain et de fermiers entrepreneurs permettra de générer des données fiables en temps réel. 3) Les alertes de déforestation (source ouverte et agents de terrain) seront utilisées pour réorienter notre programme sans délai. 4) Commencer dans les zones à faible risque de déforestation pour confirmer l'impact des interventions suggérées avant de passer aux zones à haut risque de déforestation.	Département de l'impact
Les incendies endommagent les terres de savane ou les zones forestières : la culture sur brûlis peut provoquer des incendies qui se propagent rapidement et sont susceptibles de détruire gravement	Élevé	Probable - 4	Moyen - 3	1) Obtenir l'adhésion totale de la communauté pour limiter les incendies à proximité des champs agroforestiers et empêcher leur propagation. 2) Intégrer la gestion des incendies et les formations à la sécurité dans les formations agricoles de base. 3) Intégrer les coupe-feux (et le contrôle de leur conformité) dans le programme de PSE en tant que mesure générale de réduction des risques.	Département de l'impact



les champs agroforestiers ou d'autres zones faisant l'objet d'un contrat de PSE.					4) Tenir compte de la résistance au feu des espèces d'arbres lors de la conception du mélange d'arbres pour les champs agroforestiers.	
Politiques et réglementaires :						
Changements politiques et réglementaires : Le secteur agricole peut être soumis à des changements réglementaires et politiques, notamment en ce qui concerne les droits d'utilisation des terres ou les lois sur l'environnement, ce qui oblige le One Acre Fund à actualiser ses programmes pour les rendre conformes.	Moyen	Probable - 4		Mineur - 2	1) Suivi particulier en coopérant de près avec les représentants des gouvernements locaux et nationaux. 2) Notre équipe chargée des relations avec les gouvernements examinera de manière proactive les changements de politique en vue de garantir une adaptation en temps utile ou une contribution technique lorsque le gouvernement le demande explicitement. 3) Notre outil de suivi de la conformité nous aidera à nous assurer que nous sommes toujours en parfaite conformité avec les lois et règlements nationaux et internationaux.	Département des relations gouvernementales et politiques
Instabilité régionale : Compte tenu de la proximité de régions en proie à des troubles ou à des conflits armés, il est possible que les risques se propagent.	Moyen	Peu possible - 2		Élevé - 4	1) La sélection des zones opérationnelles a fait l'objet d'évaluations de sécurité préalables rigoureuses en vue de garantir que nous opérons uniquement dans des régions jugées stables. 2) Suivi continu des changements politiques et réévaluations régulières des risques afin de réagir de manière rapide. 3) Un personnel chargé de la santé, de la sûreté et de la sécurité supervisera les protocoles de sécurité et s'adaptera à l'évolution du contexte. 4) Les opérations sur le terrain seront conçues pour fonctionner de manière indépendante, avec une supervision directe limitée de la part du One Acre Fund.	Département des opérations de terrain
Alignement insuffisant sur les priorités nationales : si l'analyse des nouvelles politiques par le One Acre Fund n'est pas à jour, cela pourrait conduire à des retards administratifs et à des coûts supplémentaires pour réaligner les activités sur les priorités nationales.	Élevé	Peu possible - 2		Extrême - 5	1) Constituer une équipe spécialisée dans le suivi des politiques afin de suivre et d'analyser les changements politiques 2) Mettre en place des mécanismes de coopération solides avec les responsables gouvernementaux à différents niveaux en vue de garantir une alerte rapide en cas de renouvellement des politiques. 3) Revoir et adapter régulièrement la stratégie du programme afin d'assurer un alignement maximal sur les priorités nationales. 4) Rechercher un retour d'information ministériel en vue d'améliorer en permanence l'alignement sur les priorités nationales.	Département des relations gouvernementales et politiques
Une adhésion insuffisante de la part des communautés locales : Sans adhésion au niveau communautaire, le programme	Moyen	Peu possible - 2		Moyen - 3	1) Collaborer avec les parties prenantes nationales et régionales pour élaborer une stratégie d'engagement cohérente et assurer la crédibilité de l'organisation.	Département des opérations de terrain



peut être confronté à une participation passive ou à une coopération insuffisante, ce qui réduit l'efficacité des produits.					2) Investir dans l'engagement communautaire grâce à des agents de terrain et à une présence régulière sur le terrain. 3) Adapter le programme aux besoins de la communauté et garantir l'inclusion dans toutes les opérations du programme. 4) Répondre aux griefs de manière proactive grâce à un centre d'appel étendu et à des mécanismes de plainte.	Département des opérations de terrain
Relations communautaires en matière de pépinières : L'établissement de pépinières dans des zones rurales ou éloignées peut donner lieu à des litiges concernant l'utilisation des terres ou l'accès aux ressources, ce qui a une incidence sur les relations avec les communautés et peut retarder les opérations.	Faible	Rare - 1	Mineur - 2		1) Accord d'accès à la terre comme exigence minimale pour les exploitations de pépinières. 2) Engager les chefs de terre concernés et demander que l'accord d'accès à la terre soit signé par le propriétaire et les témoins.	Département des opérations de terrain
Financier						
Corruption et fraude : Ces risques peuvent résulter de processus complexes de passation de marchés, de l'externalisation de composantes de projets, de la corruption, de la cyberfraude et de la superposition de transactions financières. Ces risques peuvent découler d'une mauvaise gestion interne ou d'une surveillance insuffisante.	Élevé	Possible - 3	Élevé - 4		1) Supervision claire de la part du siège du One Acre Fund et obligation de se conformer à 100 % des politiques, formations et comportements du One Acre Fund en matière de fraude et de corruption. 2) Mise en œuvre d'une stratégie de recrutement solide au niveau du projet, y compris un processus de vérification par notre cabinet d'avocats pour des contrôles détaillés des antécédents pour les postes de direction sensibles. 3) Processus et systèmes de passation de marchés transparents et concurrentiels conçus pour limiter considérablement les possibilités de collusion et de pratiques contraires à l'éthique 4) Une équipe d'audit et d'investigation interne supervisera le projet et effectuera des contrôles ad hoc. Elle rendra compte au directeur national de la conformité des opérations et de la détection précoce de possibles cas. 5) Séparation des tâches entre tous les membres du personnel en vue de réduire les possibilités de fraude et d'augmenter les étapes de contrôle.	Équipe de direction
Gestion des liquidités : Une économie largement basée sur l'argent liquide expose particulièrement les opérations de	Élevé	Probable - 4	Moyen - 3		1) Réduire la nécessité de la manipulation physique d'espèces en mettant en œuvre un système de bons pour les transactions. Cela permettra de	Département des opérations et de l'administration



terrain à une mauvaise gestion ou à une mauvaise affectation des fonds, à une surveillance financière compliquée et à un risque de fraude accru.	Moyen	Probable - 4		rationaliser les transactions financières, de réduire la vulnérabilité à la mauvaise gestion financière et d'assurer une plus grande sécurité. 2) Mettre en place des mécanismes de contrôle visant à limiter les montants en espèces. 3) Exiger des transferts réguliers vers des systèmes d'argent mobile pour une sécurité et une efficacité accrues.	Département des opérations et de l'administration
Volatilité des taux de change : Cela peut affecter les coûts des interventions en monnaie locale, en particulier en ce qui concerne la vente d'intrants et les programmes de facilitation d'achats.	Moyen	Probable - 4	Mineur - 2	1) Tirer parti de la plus grande circulation de dollars américains en concluant des contrats en USD et limiter ainsi l'exposition. 2) Utiliser des contrats à terme et couvrir de manière contractuelle les transactions importantes effectuées en devises étrangères contre les fluctuations des taux de change. 3) Ajuster les conditions de facilitation d'achats, dans le cas où une vente en devise locale, accordée aux fermiers entrepreneurs, est affectée par des délais de repaiement. 4) Examiner régulièrement le budget, établir des rapports et mettre à jour les prévisions en vue de suivre les incidences majeures.	Département des opérations et de l'administration
Les retards dans l'obtention des financements : ils peuvent compromettre le calendrier des projets et rendre plus difficile l'alignement des produits sur le calendrier agricole. Les déficits de financement ou les dépassements de budget risquent de retarder des interventions cruciales, telles que la distribution de semences ou les formations, et de faire manquer des étapes importantes de semis ou de récolte.	Moyen	Peu possible - 2	Élevé - 4	1) Engagement précoce et continu avec les donateurs pour communiquer le calendrier agricole 2) Donner la priorité aux produits qui sont essentiels à la plantation et élaborer des plans d'urgence pour le projet.	Équipe de direction
Facteurs contextuels entraînant une sous-utilisation des fonds : Des facteurs externes (par exemple, un conflit) et/ou une disponibilité limitée des communautés à participer pleinement aux initiatives peuvent réduire la capacité du projet à mettre en œuvre le plan de	Faible	Peu possible - 2	Mineur - 2	1) Gestion financière rigoureuse en vue de contrôler les dépenses et de détecter les signes avant-coureurs d'une faible absorption. 2) Gestion adaptative afin d'aborder les performances du programme et de résoudre les problèmes liés à la réalisation des objectifs du plan de travail.	Équipe de direction



travail à grande échelle et à absorber les fonds comme prévu.					3) Poursuite de l'engagement avec le CAFI pour rendre compte de la performance financière et discuter des possibilités d'allocation plus efficace des fonds sur la base d'éléments probants.	
Distorsion du marché : L'introduction de produits moins chers, de nouveaux canaux de service et de bons d'achat risque d'entraîner une distorsion générale du marché dans notre région d'intervention et d'avoir un impact négatif sur d'autres entreprises.	Faible	Peu possible - 2	Mineur - 2		1) Offrir des prix compétitifs sur le marché et des services dont le marché est déjà établi. De cette manière, nous évitons de sous-coter les acteurs du secteur privé en leur accordant des subventions. 2) Fixer des prix compétitifs pour les intrants agricoles à l'intention des agro-commerçants. 3) Permettre aux commerçants privés existants de bénéficier des efforts de commercialisation du One Acre Fund en augmentant de manière indirecte la demande pour leurs produits. <i>Lorsqu'il n'y a pas de marchés établis, nous croyons qu'il faut les subventionner pour qu'ils soient acceptés par le marché.</i>	Département de l'impact
Pouvoir d'achat du fermier : Notre approche basée sur le marché requiert la participation financière des clients pour garantir son succès. Toutefois, les communautés de petits exploitants de la RDC sont parmi les plus pauvres et n'ont pas forcément les moyens de payer les produits vendus par les fermiers entrepreneurs.	Moyen	Probable - 4	Mineur - 2		1) Fixer un prix équitable pour les intrants afin de s'assurer qu'ils sont accessibles aux communautés locales. One Acre Fund est conscient des capacités financières limitées des petits exploitants agricoles en RDC et en tiendra compte lors de la définition du prix de vente des produits. 2) Fournir des bons de PSE aux petits exploitants, leur permettant d'accéder à des intrants à un prix subventionné en échange d'un engagement à réorienter leurs activités agricoles dans des champs de savane. Il s'agit d'un tremplin pour augmenter leur revenu agricole sur plusieurs années en vue de commencer à investir dans des techniques agricoles plus productives.	Département de l'impact
Risques opérationnels (y compris les processus de projet et l'adaptabilité) et stratégiques (y compris le risque de réputation)						
Défis logistiques dans la distribution des intrants : en raison des longues distances et des infrastructures limitées. Cette situation peut entraîner des retards dans la livraison des intrants, des irrégularités dans les quantités fournies et des dommages potentiels aux intrants en cours de route.	Élevé	Possible - 3	Élevé - 4		1) Recrutement de spécialistes de la logistique expérimentés qui apportent une expertise technique des processus de passation de marchés locaux, y compris des chaînes d'approvisionnement locales, des coutumes commerciales et des risques contextuels. 2) Partenariats avec des organisations et des coopératives locales pour la multiplication des semences et des produits de pépinière en vue de réduire les distances et la complexité du transport.	Département des systèmes
Perturbations de la chaîne d'approvisionnement : Difficultés	Élevé	Possible - 3	Élevé - 4		1) Investir de manière considérable dans la production locale d'intrants afin de réduire la dépendance à l'égard des longues chaînes	Département des systèmes



d'approvisionnement en semences et engrais de qualité en raison de l'indisponibilité sur les marchés locaux ou de complexités logistiques (internes et externes).				d'approvisionnement et de favoriser un modèle opérationnel plus durable et autosuffisant. 2) Évaluer en permanence les options de secours en examinant les différents fournisseurs et en élaborant des plans d'urgence. 3) Les commandes d'intrants sont passées en avance, de manière à garantir la disponibilité, la qualité et la livraison des intrants dans les délais impartis.	
Adoption limitée des systèmes de bons d'achat/de PSE : Des recherches démontrent que l'analphabetisation et le manque d'éducation entraînent des difficultés à comprendre efficacement les systèmes de bons/(PES), ce qui se traduit par de faibles taux de participation ou des changements de pratiques limités.	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3	1) Une formation spécialisée permettra aux agents de terrain et aux fermiers entrepreneurs de diffuser avec efficacité les connaissances. 2) Des campagnes de sensibilisation régulières par le biais de divers canaux tels que les émissions de radio et les réunions communautaires garantiront une large portée et une sensibilisation continue. 3) Concevoir des systèmes simples de bons d'achat/PSE qui s'appuient sur des stratégies de communication bien définies.	Département de l'impact
Capacité locale et manque de compétences spécialisées : Le projet a besoin d'un personnel d'appui qualifié, d'agronomes, d'agents de terrain et de fermiers entrepreneurs pour atteindre les principaux objectifs du programme. Leur manque pourrait avoir un impact négatif sur les performances du programme, la formation, la communication et les interactions avec les fermiers.	Faible	Faible - 1	Moyen - 3	1) L'accent est mis à la fois sur un recrutement compétitif et sur une formation complète visant à améliorer les compétences du personnel de terrain et des fermiers entrepreneurs. Les sessions initiales de formation intensive seront combinées à des efforts continus de renforcement des capacités en vue de maintenir les capacités locales. 2) Les recruteurs locaux joueront un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies de recrutement, en tenant compte des réalités du terrain et en adaptant les canaux de diffusion pour attirer les talents.	Département des opérations et de l'administration
Limites de l'utilisation du téléphone portable et de l'infrastructure numérique : L'absence ou l'irrégularité de la couverture cellulaire et de l'accès à l'internet peuvent constituer des obstacles importants au déploiement efficace des interventions numériques et du suivi à distance.	Moyen	Probable - 4	Mineur --2	1) Le programme s'appuiera sur des solutions numériques hors ligne pour la sensibilisation et la distribution des bons. Nous collaborerons avec des entreprises capables de distribuer des bons dans des environnements à faible connectivité (par exemple, des bons physiques ou des technologies mobiles basées sur l'USSD) en vue d'assurer l'accessibilité à tous les participants. 2) Les technologies internes du One Acre Fund sont adaptées aux environnements hors ligne, y compris les plateformes telles que Kobo, Commcare, etc.	Département des opérations de terrain



Accès aux zones reculées : Le manque d'infrastructures routières fiables en dehors de la route N1 peut affecter notre capacité à atteindre les régions plus éloignées et rurales, en particulier à la suite d'événements climatiques tels que de fortes pluies.	Moyen	Probable - 4	Mineur - 2	1) Les opérations de terrain seront conçues aux fins de pouvoir fonctionner de manière indépendante avec une supervision directe soit décentralisée ou limitée de la part du One Acre Fund. 2) Le calendrier des livraisons d'intrants nécessitant l'utilisation de routes secondaires sera aligné sur la saison sèche, ce qui limitera les trajets sur les routes à risque pendant la saison des pluies.	Département des opérations de terrain
Recrutement et fidélisation des talents internationaux : Le coût élevé de la vie et l'instabilité de l'environnement sécuritaire constituent un défi important pour attirer et fidéliser le personnel international. Les mesures de sécurité et les coûts de compensation peuvent avoir un impact sur les budgets des projets si la situation venait à décliner.	Élevé	Possible - 3	Moyen - 3	1) Mettre en œuvre des mesures de sécurité complètes, y compris des séances d'information, des logements et des moyens de transport sécurisés, ainsi que des protocoles de gestion de crise clairs en vue d'atténuer les problèmes de sécurité. 2) Procéder à des évaluations régulières du coût de la vie et proposer des mesures d'appui solides en matière de logement, d'éducation et de soins de santé. 3) Des procédures de transfert et des documents d'apprentissage garantiront que nous conservons les connaissances et l'expertise en interne.	Département des opérations et de l'administration
Placement et recrutement du personnel dans les lieux d'affectation sur le terrain : Les lieux d'affectation dans les régions reculées ont un accès limité aux services de base, aux soins de santé et aux commodités. Cela décourage les professionnels qualifiés et peut réduire la capacité opérationnelle sur le terrain.	Élevé	Possible - 3	Moyen - 3	1) Offrir des avantages supplémentaires aux membres du personnel vivant dans des zones reculées, en garantissant des cycles de repos et de récupération réguliers et en améliorant l'accès aux services de base. 2) Donner la priorité à l'embauche de personnel local ayant déjà une bonne connaissance du contexte local et des réalités quotidiennes.	Département des opérations et de l'administration
Contrôle de la qualité et normalisation des pépinières : La variabilité de la qualité des plants, due aux différences entre les entrepreneurs locaux, peut affecter le taux de réussite des initiatives de plantation et donc les résultats globaux du projet.	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3	1) Appliquer des normes de qualité rigoureuses aux pépinières, en s'appuyant sur les antécédents internes. Il s'agit notamment d'assurer l'achat de semences certifiées et de haute qualité auprès de fournisseurs réputés. 2) Organiser des programmes de formation continue pour l'équipe de terrain et les entrepreneurs locaux dans le domaine des BPA. 3) Un système complet de suivi et d'évaluation comprenant des visites régulières de terrain et l'analyse d'échantillons de plants. 4) Récompenser et reconnaître les pépinières qui atteignent ou dépassent régulièrement les critères de référence, en encourageant une culture de	Département des opérations de terrain



					l'amélioration continue et de l'excellence parmi les exploitants de pépinières.	
Viabilité financière des pépinières décentralisées : elle peut être incertaine, en particulier dans les phases initiales. Les entrepreneurs peuvent avoir des difficultés à couvrir les coûts opérationnels ou à atteindre la rentabilité, ce qui peut entraîner la fermeture des pépinières et perturber l'approvisionnement en plants du projet.	Élevé	Possible - 3	Moyen - 3		1) Offrir un capital de départ pour les intrants essentiels et évoluer progressivement vers des modèles autosuffisants. 2) Fournir une formation intensive et continue pour renforcer les compétences en matière de gestion d'entreprise et de BPA. 3) Diversifier les sources de revenus des entrepreneurs (engagement d'entrepôts et d'agriculteurs par le One Acre Fund pour les nouveaux clients). 4) Mise en place de solides systèmes de rapports d'activité, en utilisant des plateformes pouvant fonctionner en ligne pour contrôler la viabilité de la pépinière en vue de l'approvisionnement en semences à moyen terme.	Département des opérations de terrain
Le One Acre Fund devient la cible d'une campagne de désinformation locale : les acteurs locaux peuvent diffuser des informations erronées. En conséquence, le One Acre Fund peut avoir des difficultés à exécuter le programme dans des cas particuliers.	Moyen	Probable - 4	Mineur - 2		1) Établir un dialogue étroit avec les dirigeants du village dès le début. 2) Maintenir une présence cohérente au niveau local et inclure la majorité des agriculteurs d'un village afin de maintenir une large adhésion. 3) Partager les données de nos rapports avec les agriculteurs et répondre de manière proactive aux idées fausses par l'intermédiaire de notre réseau d'agents de terrain	Département des opérations de terrain
Les intrants du OAF ne sont pas rentables pour les agriculteurs : Notre approche repose sur la rentabilité, qui est le moteur de l'adoption à long terme des intrants et des BPA. Des forces imprévues de l'offre et de la demande peuvent diminuer la rentabilité et obliger le One Acre Fund à adapter son projet pour rester pertinent.	Faible	Rare - 1	Moyen - 3		1) Suivi approfondi des prix, de l'offre, de la demande et des forces du marché. 2) Le retour d'information direct des points de vente nous confère une capacité unique à surveiller les changements potentiels dans l'attrait du produit proposé. 3) Notre structure sera dotée d'équipes de terrain, d'impact et d'innovation, chargées d'adapter notre offre de manière dynamique.	Département de l'impact
Difficultés liées à l'importation de marchandises : L'importation de marchandises en RDC peut être une tâche complexe. Si cela s'avère nécessaire, le One Acre Fund devra mettre en place des mesures appropriées de planification des	Faible	Peu possible - 2	Mineur - 2		1) S'appuyer sur l'approvisionnement local, dans la mesure du possible, et sur la création de chaînes d'approvisionnement locales. 2) Mobiliser les équipes de logistique globales du One Acre Fund, qui ont une grande expérience de l'importation de grandes quantités de produits agricoles.	Département des systèmes



importations et de responsabilisation, ce qui pourrait retarder l'importation.					3) Si des marchandises sont importées, elles seront suivies de près par une équipe d'importateurs spécialisés ayant une expérience de la RDC et une présence sur le terrain.	
Organisationnel (y compris fiduciaire)						
Plaintes du personnel : elles pourraient exister parmi nos employés et, si elles ne sont pas traitées, elles réduisent notre capacité à opérer efficacement au plan organisationnel.	Faible	Faible - 1	Mineur - 2		1) Mettre en place des mécanismes élargis pour traiter les problèmes à un stade précoce, par exemple des voies de recours anonymes. 2) Fournir d'excellents droits aux travailleurs, y compris le droit de se syndiquer, en vue d'encourager les conversations préventives.	Département juridique
Comportement frauduleux du personnel du One Acre Fund : entraînant des problèmes de conformité et des pertes financières, et compromettant notre capacité à fournir un bon rapport qualité-prix.	Élevé	Possible - 3	Extrême - 5		1) Supervision claire de la part du siège du One Acre Fund et obligation de se conformer à 100 % aux politiques, formations et attitudes attendues du One Acre Fund en matière de prévention contre la fraude et la corruption. 2) Une équipe d'audit et d'investigation interne supervisera le projet et effectuera des contrôles ad hoc. 3) Séparation des tâches entre tous les membres du personnel en vue de réduire les possibilités de fraude et d'augmenter les étapes de contrôle. 4) Des mécanismes de signalement anonyme supervisés par notre équipe juridique internationale.	Équipe de direction
Tiers ne respectant pas leurs obligations contractuelles : la valeur de nos accords de partenariat et de sous-traitance s'en trouvera réduite, ce qui, en fin de compte, nuira à notre capacité à opérer avec efficacité.	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3		1) Convenir de cadres de performance et de mécanismes de gouvernance précis pour les sous-traitants afin de contrôler la qualité du travail de nos partenaires. 2) Entretenir des relations régulières avec les sous-traitants en vue de repérer et de traiter rapidement les problèmes. 3) Solliciter l'appui de notre cabinet juridique pour s'assurer que les sous-traitants respectent leurs obligations contractuelles conformément à la législation de la RDC. 4) Élaborer des plans d'urgence, y compris une vérification préalable des fournisseurs alternatifs (par exemple, les plants d'arbres).	Département des opérations et de l'administration / Département de l'audit / Département des opérations de terrain / Équipe de direction
L'intégration efficace des données : elle est cruciale pour que le One Acre Fund fonctionne de manière efficace et étayée par des données probantes, et pourrait s'avérer difficile lors de l'extension de nos interventions.	Faible	Faible - 1	Mineur - 2		1) S'appuyer sur les systèmes robustes de gestion des données déjà établis ou testés dans les pays d'opération du One Acre Fund 2) Embaucher des collaborateurs chargés de la gestion des données afin d'assurer une intégration efficace des données des clients. 3) Intégrer les processus de gestion des données et mettre en œuvre une politique de gestion des données qui soit précise et évolutive.	Équipe de direction
Augmentation ou modification des	Faible	Faible - 1	Insignifiant - 1		1) Contrôler les coûts fiscaux de manière exhaustive par l'intermédiaire de	Département des



régimes fiscaux : pourrait nécessiter des changements dans l’approche de notre modèle d’entreprise et dans notre mode d’organisation.					notre équipe financière et rendre compte des frais généraux et du recouvrement des coûts en interne. 2) Chercher à ajuster le <u>modèle opérationnel</u> , si nécessaire, en innovant et en améliorant l’efficacité sans compromettre la qualité.	services de conseil financier
Sécurité et sûreté						
Déplacements routiers dans les régions reculées : Des conditions routières dangereuses peuvent entraîner des accidents de la route. Les infrastructures routières, sanitaires et de communication sont moins développées dans les zones rurales, ce qui accroît le risque de déplacement du personnel dans les zones reculées.	Élevé	Probable - 4	Moyen - 3		1) <u>Recrutement de chauffeurs expérimentés</u> connaissant bien le terrain local et l'état des routes. 2) <u>Équiper les véhicules</u> de matériel de communication d’urgence et de trousse de premiers secours. 3) Un <u>système d’alerte rapide</u> sera mis en place pour informer et orienter les décisions de déplacement sur le terrain, sur la base d’évaluations en temps réel de la sécurité et de la sûreté des routes. 4) <u>Donner la priorité à l’embauche de personnel local</u> de manière à réduire les déplacements sur de longues distances.	Département SSH
Accès aux services de santé spécialisés : peut être limité en cas de voyage dans des zones reculées.	Élevé	Possible - 3	Moyen - 3		1) Une <u>assurance maladie complète</u> , conformément à la législation de la RDC, couvrira l’ensemble du personnel. Cela facilitera l'accès aux meilleurs services médicaux disponibles. 2) <u>Inform</u> er le <u>personnel</u> avant le voyage des lieux et des services médicaux auxquels il peut avoir accès. 3) Des <u>trousse</u> s de <u>premiers secours</u> sont disponibles dans les véhicules et dans la maison d’hôtes sur le terrain. 4) <u>Présélection</u> du <u>personnel</u> , y compris les certificats d’aptitude au travail, avant le déploiement du personnel dans les zones reculées.	Département du personnel /Département SSH
Vol et attaque d’infrastructures : risque de vol et de détérioration des infrastructures et des biens, en particulier dans les zones où le taux de criminalité est élevé.	Élevé	Possible - 3	Moyen - 3		1) Des <u>assurances appropriées</u> seront contractées pour réduire l’impact de tout vol ou de toute attaque. 2) <u>Surveillance</u> des <u>entrepôts</u> et autres infrastructures gérées par le One Acre Fund par des sociétés de surveillance fiables et approuvées.	Département SSH
Vol et agression du personnel : risque de vol et de dommages, en particulier dans les zones à forte criminalité.	Élevé	Possible - 3	Moyen - 3		1) <u>Des assurances appropriées</u> seront contractées pour réduire l’impact de tout vol ou de toute attaque. 2) Adopter une <u>approche de précaution</u> , en limitant les déplacements du personnel dans les zones considérées comme à haut risque. 3) Adhérer au protocole de sécurité suite à l’analyse du contexte local et à	Département SSH



	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3	l'évaluation des risques de sécurité d'International SOS.	Département SSH
Sécurité réduite pour le personnel international : en raison d'une moins bonne connaissance du contexte culturel, d'une plus grande exposition et d'une capacité limitée à converser dans la langue locale.	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3	1) Des briefings de sécurité obligatoires qui abordent les menaces potentielles et les conseils pour naviguer en toute sécurité dans le contexte local. 2) Les véhicules du One Acre Fund sont <u>dépourvus de tout signe distinctif</u> afin de maintenir un profil bas, réduisant ainsi le risque de devenir des cibles opportunistes. 3) Un système d'alerte de sécurité <u>complet</u> pour avertir le personnel en cas de tensions accrues ou ciblées. 4) L'utilisation d'options de politique interne pour limiter l'exposition, telles que les mandats de travail à domicile ou les périmètres de mouvement. 5) Un personnel dédié à la santé, à la sécurité et à la sûreté supervisera les protocoles et les analyses de sécurité. 6) L'adhésion à la sécurité et à l'évacuation par l'intermédiaire de l'ISOS. 7) L'accès à un service d'appui en matière de santé mentale et à un système de contrôle rapproché pour surveiller le bien-être du personnel chaque semaine.	Département SSH
Les cyberattaques , telles que l'hameçonnage, les logiciels malveillants et l'usurpation d'identité, sont de plus en plus fréquentes et peuvent avoir un impact sur le One Acre Fund, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de tiers dans notre chaîne d'approvisionnement. Les conséquences peuvent aller de perturbations mineures à l'arrêt partiel des opérations.	Moyen	Peu possible - 2	Moyen - 3	1) <u>Travailler strictement sur des systèmes sécurisés</u>, protégés par mot de passe et basés sur le cloud (Google Drive). 2) Mise à disposition d'ordinateurs portables de travail protégés par mot de passe 3) <u>Accès à l'équipe interne de sécurité de l'information</u> 4) <u>Formations à la sécurité informatique</u> dans le cadre des exigences de conformité annuelles et d'un cadre politique solide en matière de sécurité informatique.	Département Informatique



Likelihood	Occurrence	Frequency	Consequence	Result
Very Likely	The event is expected to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently	Extreme	An event leading to massive or irreparable damage or disruption
Likely	The event will probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently	Major	An event leading to critical damage or disruption
Possibly	The event might occur at some time	Once a year or more frequently	Moderate	An event leading to serious damage or disruption
Unlikely	The event could occur at some time	Once every three years or more frequently	Minor	An event leading to some degree of damage or disruption
Rare	The event may occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently	Insignificant	An event leading to limited damage or disruption

Consequences					Level of risk	Result
Likelihood	Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)	
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	High (15)	Very High (20)	Very High (25)	Immediate action required by executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Risk cannot be accepted unless this occurs.
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)	Immediate action required by senior/executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15)	Senior Management attention required. Mitigation activities/ treatment options are undertaken to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)	Management attention required. Specified ownership of risk. Mitigation activities/treatment options are recommended to reduce likelihood and/or consequence. Implementation of monitoring strategy by risk owner is recommended.
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)	
						Low



8.2 Sauvegardes

8.2.1 Intégration de la dimension de genre

L'approche du One Acre Fund : Dans tous ses pays d'intervention, le One Acre Fund s'efforce de garantir l'autonomisation et la participation égale des femmes à ses programmes. Notre approche de la problématique du genre est ancrée dans une recherche solide et une évaluation structurée du contexte socio-économique, qui garantit l'inclusivité et la pertinence de la prise en compte de la dynamique du genre dans nos domaines d'intervention. Cette approche permet d'acquérir une compréhension approfondie du contexte local en matière de genre, qui façonne à son tour la conception et la mise en œuvre de nos programmes.

Notre évaluation initiale comprend une analyse complète des cadres juridiques existants ainsi que des indicateurs pertinents en matière de genre, dans le but de comprendre les principaux défis et obstacles auxquels les femmes sont confrontées. Cette analyse est complétée par une approche participative qui comprend la collecte de données ventilées par sexe et l'engagement direct avec nos communautés locales grâce à des groupes de discussion et des entretiens. Cette méthodologie holistique garantit à la fois une compréhension approfondie de la dynamique du genre dans le pays, mais aussi une compréhension nuancée des expériences quotidiennes des femmes et des hommes au sein des communautés que nous desservons.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre et du développement de notre projet pilote, nous continuerons à développer et à approfondir cette évaluation préliminaire, en prenant en compte que toute évolution reste un processus progressif. Cette approche itérative et évolutive garantira que nos efforts ne se limitent pas à une simple prise de conscience, mais conduisent bien à une transformation des rapports de genre dans le contexte de l'agriculture.

Vision de la transformation du genre : le One Acre Fund s'engage à favoriser le progrès économique des femmes rurales et à renforcer leur résilience face au changement climatique. Notre travail vise à lever les principaux obstacles structurels auxquels sont confrontées les femmes rurales dans l'agriculture, surtout lorsqu'il est question de s'adapter à de nouvelles techniques agricoles et de nouvelles utilisations des terres : l'isolement, le manque d'information et le manque de capital. À titre indicatif, pour garantir l'égalité d'accès à l'information, nos formations tiennent compte du faible taux d'alphabétisation des femmes en milieu rural, en recourant à des méthodes verbales, interactives et illustrées. Nous organisons des formations par l'intermédiaire de groupes d'agriculteurs dans la mesure où il est souvent plus acceptable, d'un point de vue culturel, que nos clientes participent à des activités de groupe. Cela nous a permis de constituer une base de clients dans notre programme de base qui est composée à 50 % de femmes. En outre, notre programme en RDC est conçu pour garantir l'inclusion des femmes dans toutes les facettes du programme, assurant non seulement leur participation active, mais favorisant également un environnement où les dynamiques de genre sont soigneusement gérées pour soutenir leur participation continue et significative.

Plan d'action en matière d'égalité des genres : Nous nous efforcerons en permanence d'améliorer notre plan d'action en matière d'égalité des genres. Le programme proposé fournira des interventions programmatiques sur l'exploitation agricole qui tiennent compte de l'égalité des genres. En RDC, nous nous efforcerons de réduire l'écart de rendement entre hommes et femmes en intégrant une perspective de genre dans notre travail d'un point de vue de la main-d'œuvre, des intrants, de la formation et des services financiers. Dans le domaine de la main-d'œuvre, notre approche consiste à



aider les agricultrices à accéder à une main-d'œuvre agricole supplémentaire. Parallèlement, nous cherchons à concevoir et à promouvoir des outils/équipements permettant d'économiser du travail afin d'atténuer le manque de temps des femmes. En ce qui concerne les intrants, notre objectif est de promouvoir l'utilisation par les femmes d'intrants agricoles de haute qualité. Pour tenir compte des contraintes de temps et de mobilité des femmes, nous préconisons une conception réfléchie des calendriers de distribution des intrants. Dans le domaine de la formation et de la vulgarisation, nos efforts visent à renforcer la représentation des femmes parmi les agents de terrain. En outre, nous proposons de prendre en compte les préférences pour certaines cultures et activités en fonction du genre dans le développement d'un contenu de formation approprié. Dans le contexte des produits et services financiers, notre stratégie consiste à dispenser une éducation financière et des cours d'alphabétisation afin de favoriser l'adoption de ces produits par les agricultrices familiales.

En outre, nous nous engageons à favoriser la diversification et la résilience dans le cadre de nos initiatives en diversifiant les cultures et en créant des opportunités commerciales pour les femmes. Plus précisément, dans le domaine de l'entrepreneuriat, notre stratégie consiste à engager activement les femmes dans notre programme de fermiers entrepreneurs. Dans le cadre du programme proposé, nous visons à sélectionner des femmes à hauteur de 50 % pour les positions de fermiers entrepreneurs. Nous associerons ces initiatives à des programmes complets de formation cherchant à renforcer leurs connaissances et capacités. Cette approche intégrée a pour but d'autonomiser les femmes, de leur permettre de diversifier leurs activités économiques et d'augmenter leur part de revenu.

En intégrant le développement des micro-entreprises dans notre cadre plus large, nous entendons renforcer la résilience globale et l'autonomisation économique des communautés que nous desservons.

Suivi sensible au genre : le One Acre Fund utilise une stratégie de suivi sensible au genre pour évaluer soigneusement l'efficacité de nos efforts d'intégration de la dimension de genre et maintenir la responsabilité de nos objectifs spécifiques en matière de genre. En recueillant et en analysant systématiquement des données ventilées par sexe, nous sommes en mesure d'identifier et de comprendre les divers impacts de nos interventions sur les hommes et les femmes, ce qui nous permet dans le même temps de procéder aux ajustements nécessaires pour que nos programmes profitent équitablement à tous. Des équipes dédiées à la question du genre effectuent des évaluations régulières qui fournissent des informations sur les externalités positives et négatives de nos interventions, ce qui nous permet d'évaluer si et comment nos efforts s'attaquent efficacement aux obstacles liés au genre. Nous veillons également à ce que l'ensemble du processus soit ancré dans un engagement communautaire constant, grâce à de solides mécanismes de retour d'information qui permettent aux membres de nos communautés, en particulier aux femmes, d'influencer la conception de nos programmes.

Notre approche comprend l'identification et l'utilisation d'indicateurs de performance mesurables et sensibles au genre - tels que les taux de participation à la formation, l'accès aux ressources, les micro-entreprises dirigées par des femmes et les hectares gérés par des femmes - qui sont périodiquement revus pour suivre les progrès et façonner les stratégies futures.

Notre stratégie de suivi sensible au genre est un processus itératif qui permet d'affiner et de concevoir stratégiquement notre cadre sensible au genre. Ainsi, le One Acre Fund s'assure que son engagement



à promouvoir l'égalité des sexes n'est pas seulement durable, mais que cela soit ancré dans une compréhension holistique de l'impact mesurable de ses interventions, conduisant à des résultats plus efficaces et équitables pour tous les participants et renforçant particulièrement la résilience et le statut économique des femmes en milieu rural.

8.2.2 Exploitation, harcèlement et abus sexuels

Le One Acre Fund s'engage à protéger ses employés contre l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels. Nous disposons d'une politique rigoureuse en matière d'abus et d'exploitation sexuels, notamment en ce qui concerne toute activité proscrite et l'obligation de signaler toute violation.

Le **code de conduite du personnel**, la principale référence pour notre personnel, qui fait l'objet d'une formation annuelle (y compris d'un examen obligatoire), détail nos politiques relatives au harcèlement, aux modalités de dénonciation anonyme, l'absence de représailles, les protocoles d'enquête, l'assistance aux victimes et l'interdiction des abus et de l'exploitation sexuels, ainsi que l'obligation de signalement.

Nous organisons des **formations à l'intention du personnel** concernant le harcèlement sexuel interne (par d'autres membres du personnel du One Acre Fund) et le harcèlement sexuel externe (par des partenaires ou des médias).

Les mécanismes de signalement comprennent le signalement anonyme par le biais d'un formulaire en ligne ou une adresse e-mail d'assistance globale. Les signalements non anonymes sont effectués par les départements locaux des ressources humaines et par un numéro téléphonique d'assistance globale (numéros locaux que le personnel et d'autres parties prenantes, comme les membres de la communauté, peuvent appeler).

Tous les rapports feront l'objet d'une enquête rapide et approfondie de la part des équipes des ressources humaines, des services des audits internes ou des services juridiques. Les enquêteurs traiteront les informations de la manière la plus confidentielle possible, donneront à toutes les parties la possibilité de répondre et s'efforceront de remédier rapidement à tout comportement problématique. Dans la mesure du possible, la personne qui soumet un rapport sera consultée sur la manière dont ses informations seront utilisées et sera tenue informée de l'évolution de l'enquête. Pour protéger la confidentialité, les enquêteurs ne peuvent pas toujours partager les détails de l'enquête avec la personne qui a fait le rapport initial. Les membres du personnel qui signalent des incidents devant faire l'objet d'une enquête sont toujours protégés. Ces enquêtes ne sont pas des mesures de rétorsion (c'est-à-dire que les personnes qui signalent des incidents ne seront pas punies de quelque manière que ce soit pour les avoir signalés).

****Le One Acre Fund fait actuellement l'objet d'une réévaluation en matière d'exploitation, de harcèlement et d'abus sexuels, conduite par BDO, et partagera les résultats et les conclusions dès qu'ils seront disponibles. Les actions préparatoires entreprises par le One Acre Fund pour se conformer aux normes sont les suivantes : a) déclarer dans notre code de conduite que nous acceptons les normes des Nations Unies énoncées dans la circulaire ST/SGB/2003/13, b) ajouter une clause aux accords conclus avec les sous-traitants en vue d'adopter des politiques visant à prévenir/interdire l'EAS, et c) clarifier nos mécanismes d'établissement de rapports externes.**

8.2.3 Mesures de sauvegarde de Cancún

Le programme s'aligne sur les garanties de Cancún dans les domaines suivants :



Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux	Le programme proposé est conforme aux objectifs du CAFI, au Cadre d'investissement national REDD+ et à la lettre d'intention du CAFI-RDC, en particulier, faire progresser les moyens de subsistance tout en protégeant les forêts et les arbres en RDC.	Suivi étroit de : a) l'amélioration des moyens de subsistance des bénéficiaires et b) la prévention de la dégradation des terres (c'est-à-dire le changement du couvert forestier).
Transparence et efficacité des structures de gouvernance	Transparence : Partage d'informations précises et complètes sur les résultats du projet par le biais des rapports de projet soumis au CAFI et au FONAREDD. Voir également la section « 10. Communication et visibilité » Gouvernance : Plusieurs organes de gouvernance, y compris l'implication du MINAGRI (voir 6.1 ci-dessus). Responsabilité : Rapports sur les résultats du projet et mécanismes de recours en cas de griefs.	Voir le cadre de résultats
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	Les zones ciblées à travers le Kongo Central n'ont pas une forte prévalence de communautés indigènes comme les Twa. Néanmoins, les exercices de zonage seront animés par un agent de terrain qui a été formé pour garantir une participation équitable de chacun et qui connaît le contexte local. Des certificats fonciers ad hoc seront signés par différentes parties en vue de réduire le pouvoir de décision d'un seul chef (qui pourrait favoriser les autochtones au détriment des allochtones).	Nous n'enregistrons pas d'informations des participants liées à des distinctions tribales ou raciales, mais nous évaluons les villages au moyen d'une enquête avant de mettre en place des opérations, et nous prenons note de toute question clé liée aux croyances, aux coutumes et aux activités indigènes (y compris les lieux sacrés et les dynamiques intra-villageoises).
Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales	L'engagement multipartite est un élément clé du programme proposé, en particulier au niveau des fermiers locaux et des dirigeants des villages. En outre, notre programme a un impact sur les villageois locaux que nous formons pour qu'ils deviennent des agents de terrain ou des fermiers entrepreneurs.	Par exemple, lors de la mise en place d'opérations dans un village, nous procédons à des consultations étroites, à des groupes de discussion et à des études de marché en vue de comprendre les besoins des communautés locales.



Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques /mise en place d'activités permettant des bénéfices socioéconomiques	Voir la théorie du changement du projet ci-dessus, qui articule un programme agricole de zéro déforestation.	Voir le cadre de résultats
Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion	Les systèmes de mesure permettront de détecter les inversions. Nous surveillerons également tout « effet rebond » par lequel la productivité des agriculteurs augmente grâce à notre programme (ex : intensification dans les savanes), ce qui conduit les agriculteurs à étendre leur utilisation globale des terres agricoles en forêt.	Une stratégie de télédétection sera mise en place pour surveiller les opérations, ainsi que des points GPS pour chaque champ faisant l'objet d'un accord de PSE, en plus de la surveillance des zones interdites à la coupe. Les stratégies comprennent des évaluations périodiques pour suivre les changements dans l'utilisation des terres, avec des réponses de gestion adaptative prêtes à traiter toute tendance négative ou tout risque d'inversion détecté.
Mesures pour réduire les déplacements d'émission	La théorie du changement du projet cherche à s'attaquer à la cause profonde de la déforestation résultant de l'agriculture de petite exploitation en incitant les agriculteurs à s'engager dans l'agriculture sédentaire, basée sur la savane (par opposition à l'agriculture sur brûlis en forêt). Nous reconnaissons qu'il existe un risque de déplacement des émissions si les agriculteurs accroissent leurs activités de déforestation dans de nouvelles zones, même s'ils se conforment à l'interdiction de coupe dans une zone de projet désignée. La composante agroforestière aidera à répondre à la demande de coupe d'arbres et le programme impliquera les communautés et les participants au programme pour aider à minimiser les risques d'inversion.	Des audits réguliers et une surveillance spatiale permettront de suivre les changements dans les schémas d'utilisation des terres en vue d'éviter les conséquences imprévues.

8.2.4 Gestion des plaintes

Le One Acre Fund a mis en place un système exhaustif permettant de signaler toute plainte relative à de possibles actes répréhensibles, y compris la fraude et le harcèlement sexuel. Les cas sont généralement transmis à notre équipe juridique ou à notre équipe de médiateurs par le biais de plusieurs canaux de signalement, notamment :



- Rapports directs par l'intermédiaire des responsables ou des RH du pays
 - Cela peut également inclure les départements locaux de ressources humaines.
- Ligne d'assistance globale par courrier électronique, accessible à tous, et gérée par le service juridique global.
- Rapport au service de médiation global par le biais d'un formulaire de rapport ou d'un courrier électronique.
- Formulaire de signalement anonyme qui est également envoyé à la division juridique globale
- Contacter directement un membre du service juridique au niveau global.
 - Le service juridique examine normalement les cas pour déterminer s'il est plus approprié qu'ils soient traités par les ombudsmans ou par le service juridique même (généralement, cela dépend si le comportement allégué peut entraîner un licenciement ou non).
- Les agriculteurs peuvent contacter un service d'assistance téléphonique gratuit au niveau local pour faire part de leurs griefs. Le personnel de la hotline dirige ces cas vers les services de terrain, les RH, le médiateur ou le service juridique, en fonction du type et de la gravité du cas.

Si le service juridique est responsable de l'enquête :

- En RDC, un membre du personnel sera désigné comme spécialiste des griefs, tout en étant supervisé par un membre senior de l'équipe, et gèrera les procédures, sauf dans les cas où les allégations sont jugées suffisamment sérieuses pour qu'un membre senior du personnel du Kenya soit envoyé pour gérer directement la procédure. Il s'agit notamment de s'assurer que toutes les plaintes des clients sont correctement enregistrées, traitées et qu'une solution soit apportée le cas échéant.
- Un rapport est établi à l'issue d'une enquête, au cours de laquelle une procédure régulière est respectée et une recommandation est formulée.
- Si le rapport confirme les allégations, des mesures disciplinaires sont prises.
- Si la victime est d'accord et que le rapport valide l'allégation, une action en justice peut être engagée après le licenciement, avec le soutien de l'OAF.

Si le bureau du médiateur est sollicité en premier :

- Le médiateur au niveau global est immédiatement informé. (Seuls 3 des 7 membres de l'équipe des médiateurs sont suffisamment expérimentés ou qualifiés pour examiner de manière indépendante les rapports de harcèlement sexuel : les deux femmes membres de l'équipe des médiateurs du Kenya et le médiateur mondial).
- Le bureau du médiateur classe les rapports de harcèlement sexuel en trois catégories principales :
 - Inconduite sexuelle (ex. commentaires suggestifs, blagues, insinuations, regards indiscrets)
 - Harcèlement sexuel (ex. avances sexuelles non désirées, contacts physiques forcés, attouchements, tripotages, violence verbale, harcèlement fondé sur le sexe)
 - Abus/exploitation sexuels (par exemple, paiement pour un contact sexuel, demande/exigence de faveurs sexuelles, contact sexuel avec des mineurs, coercition sexuelle, viol, violence fondée sur le sexe).



- Les rapports sont examinés de manière confidentielle et impartiale afin de minimiser les préjugés, dans le but de recueillir autant d'informations utiles que possible pour permettre à l'équipe juridique de poursuivre l'enquête.
- Tout rapport qui répond aux critères d'inconduite sexuelle, de harcèlement ou d'abus/exploitation est transmis à l'équipe juridique, accompagné de toutes les notes et/ou déclarations recueillies par l'équipe du médiateur. (Le harcèlement sexuel relève du comportement criminel et n'entre donc pas dans le champ d'action du Bureau du Médiateur. Pour cette raison, tous les rapports qui répondent aux critères décrits ci-dessus sont transmis à l'équipe juridique).
- L'équipe de médiation travaille souvent avec l'équipe des ressources humaines concernée pour aider la partie qui a fait le rapport et/ou les victimes désignées à accéder à des services de conseil ainsi qu'à tout autre soutien sur le lieu de travail dont elles pourraient avoir besoin ou auquel elles pourraient avoir droit conformément aux politiques de One Acre Fund.
- Les cas qui n'atteignent pas le niveau de l'inconduite sexuelle, du harcèlement ou de l'abus/exploitation sont gérés comme des griefs sur le lieu de travail et relèvent du mandat du bureau du médiateur. Tous les membres de l'équipe du Bureau du Médiateur traitent un large éventail de griefs, allant de la gestion des performances aux préjugés et à la discrimination, en passant par la culture de travail. Les conflits plus importants sur le lieu de travail peuvent faire l'objet d'une médiation par l'un des trois médiateurs professionnels formés et certifiés de l'équipe.

8.2.5 Fraude, détournement de fonds

Le code de conduite du One Acre Fund définit des politiques claires en matière de fraude et de mauvaise gestion des fonds (cette politique est mentionnée dans l'évaluation des garanties socio-environnementales (SES)*, partagée avec le CAFI). Dans ce document, nous définissons la fraude, donnons des exemples, définissons le signalement anonyme (comme mentionné ci-dessus), décrivons notre politique de dénonciation (comme indiqué, sans représailles), et fournissons des normes anti-corruption et des normes sur la Loi américaine contre les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA).

Nous surveillons de près la fraude et l'utilisation abusive des fonds par le biais de notre « registre des dimensions et des impacts du risque » dans le système Symbiant.

Dans tous les pays où nous opérons, nous mettons en place des contrôles clés pour minimiser les risques de fraude et de mauvaise gestion des fonds. Nos politiques financières décrivent également les domaines clés de la prévention de la fraude, tels que la séparation des tâches (aucune personne n'est responsable de fonctions clés telles que la signature de contrats, l'initiation de transactions), réconciliation des bilans financiers, la revue de la gestion, les contrôles transactionnels et la sécurité physique des actifs (inventaire, fonds en caisse). *Veuillez consulter cette politique du Conseil d'administration, dont le lien figure dans l'évaluation SES.

Le programme comprendra également une équipe d'audit interne qui mettra en place des contrôles et des processus visant à réduire le risque de fraude et d'utilisation abusive des fonds. Elle contrôlera le respect de ces processus dans tous les services et prendra les mesures qui s'imposent lorsque des cas de fraude ou de détournement de fonds seront identifiés.



9. Suivi et évaluation

9.1 Vue d'ensemble du SEA

Le One Acre Fund adopte une approche rigoureuse du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage (SEA). Les équipes multiples et spécialisées du One Acre Fund contribuent à la constitution d'une solide base de données sur les performances des programmes. Cette démarche nous permet de tester, de prouver et d'améliorer notre impact sur les revenus des petits exploitants agricoles, la résilience climatique et les résultats environnementaux, et cela à chaque étape du projet. Cette rigueur est indispensable lors de la phase de pilotage, puisqu'elle sert de fondement à la phase d'expansion. Elle est également essentielle pour rendre compte avec précision des résultats qui contribuent aux objectifs du CAFI, au Cadre national d'investissement et à la lettre d'intention du CAFI-RDC.

Le programme proposé emploiera plusieurs niveaux de suivi et d'évaluation pour mesurer la performance des résultats du programme, y compris ceux liés au programme de PSE. Ces éléments comprennent :

- **Département SEA** : Cette équipe, composée d'experts nationaux et internationaux du SEA, sera l'autorité principale en matière de suivi de la performance du programme du One Acre Fund, conformément aux exigences du CAFI, principalement à travers ce qui suit :
 - **Audits PSE indépendants** : Des vérifications ponctuelles approfondies pour contrôler la qualité du processus de vérification, de comptabilisation et de certification des PSE du One Acre Fund.
 - **Des recenseurs indépendants** : Afin de mieux contrôler la qualité des données collectées en personne dans le cadre du PSE et d'identifier toute anomalie dans les données, nous passerons un contrat avec des agents recenseurs. Ces agents adopteront une approche d'« échantillon représentatif » et effectueront des contrôles ponctuels en personne.
 - **Cadre de résultats** : résumé des indicateurs et données clés
 - **Plan de suivi et d'évaluation** : définition des activités de suivi et des exigences en matière d'évaluation, y compris les risques de suivi et les mesures d'atténuation, ainsi que le calendrier des évaluations à mi-parcours et finale.
 - **Guide méthodologique** : notes détaillées, calcul des indicateurs et outils de collecte de données.
- **Suivi en personne, sur le terrain, du programme de PSE** : L'équipe de terrain, en première ligne, effectuera un suivi quotidien des activités, en vue de confirmer la conformité avec les conditions de PSE :
 - **Entrepreneurs PSE** : des fermiers entrepreneurs locaux, au sein même de nos villages d'intervention, seront formés et accompagnés par le One Acre Fund. Ils seront équipés d'un smartphone pour collecter des points de données critiques, au jour le jour, et les ajouter numériquement au système SEA du One Acre Fund. Il s'agira notamment de questions d'enquête, de coordonnées GPS et de photos, qui serviront à l'inscription, à l'enregistrement sur le terrain des participants, au suivi de la survie des arbres et à la conformité des activités du PSE. Ils effectueront des visites régulières dans les champs



pour s'assurer du respect des conditions du PSE, recueillir les données sur la survie des arbres et calculer la valeur des bons du PSE.

- **Les agents de terrain**, qui sont des employés du One Acre Fund, supervisent le travail de tous les fermiers entrepreneurs. Ils sont chargés de veiller à l'exactitude des données collectées en effectuant des contrôles ponctuels réguliers et en s'assurant que les fermiers entrepreneurs maîtrisent bien leur rôle. Ils seront équipés d'appareils Garmin pour collecter des données GPS précises (jusqu'à 2 m de précision) sur le périmètre des champs pour chaque terrain. Ces données seront introduites directement dans notre système SIG interne en vue de s'assurer que les champs ne se trouvent pas sur des terres forestières et de calculer la superficie des terres agricoles faisant partie du programme. Chaque fermier recevra un identifiant unique, ce qui nous permettra de suivre les champs individuels, d'identifier les doublons potentiels et d'analyser l'expansion des opérations du projet dans le temps et par rapport à d'autres facteurs (tels que la proximité des routes principales, des cours d'eau, etc.). Les données GPS seront également utilisées pour suivre la conformité au PSE au niveau du village.
- **Télédétection** : le One Acre Fund surveillera tous les champs à distance à l'aide d'imageries satellite, en vue de garantir le respect des conditions du PSE, de valider les informations issues de la surveillance de terrain et d'identifier les cas où d'autres suivis en personne sont nécessaires. Ce suivi comprendra une vérification de l'évolution du couvert végétal et de l'utilisation des terres agricoles, avec une imagerie de référence à laquelle il sera possible de se référer ultérieurement. Nos spécialistes SIG suivront cette conformité en superposant des données de source ouverte et des images de télédétection plus précises avec des emplacements GPS. Nous nous servirons également de l'imagerie satellitaire pour surveiller l'effet de rebond et les fuites dans les zones où nous opérons, en tirant parti de notre expertise interne et en faisant appel à des sous-traitants externes.
- **Récolte et mesure de l'impact** : le One Acre Fund procède à des mesures d'impact de manière saisonnière. Dans chaque marché opérationnel et chaque saison, nous sélectionnons au hasard des groupes représentatifs d'agriculteurs clients (groupe de traitement) et agriculteurs de contrôle (groupe de contrôle) (généralement des non-clients voisins ayant un intérêt manifeste à rejoindre notre programme la saison suivante, ajusté pour les différences statistiques grâce à l'appariement des scores de propension). Nous pesons physiquement un échantillon aléatoire des récoltes obtenues par chaque agriculteur sélectionné et par culture. Nous combinons ces informations avec la répartition des cultures sur les terres (superficie consacrée à chaque culture) et les prix du marché pour déterminer le revenu total par agriculteur ; nous déduisons ensuite les dépenses agricoles à pleine charge (y compris les intrants, la main-d'œuvre, la location et les coûts d'intérêt) pour calculer la rentabilité totale. Nous appliquons une approche similaire pour calculer l'impact en agroforesterie. En obtenant la rentabilité des groupes de traitement et de contrôle, nous sommes en mesure d'isoler le bénéfice supplémentaire résultant d'une participation à notre programme.

Notre approche de la mesure de l'impact sur les cultures nous distingue de nos homologues. Nous nous engageons à mesurer physiquement les rendements à l'aide de coupes de cultures

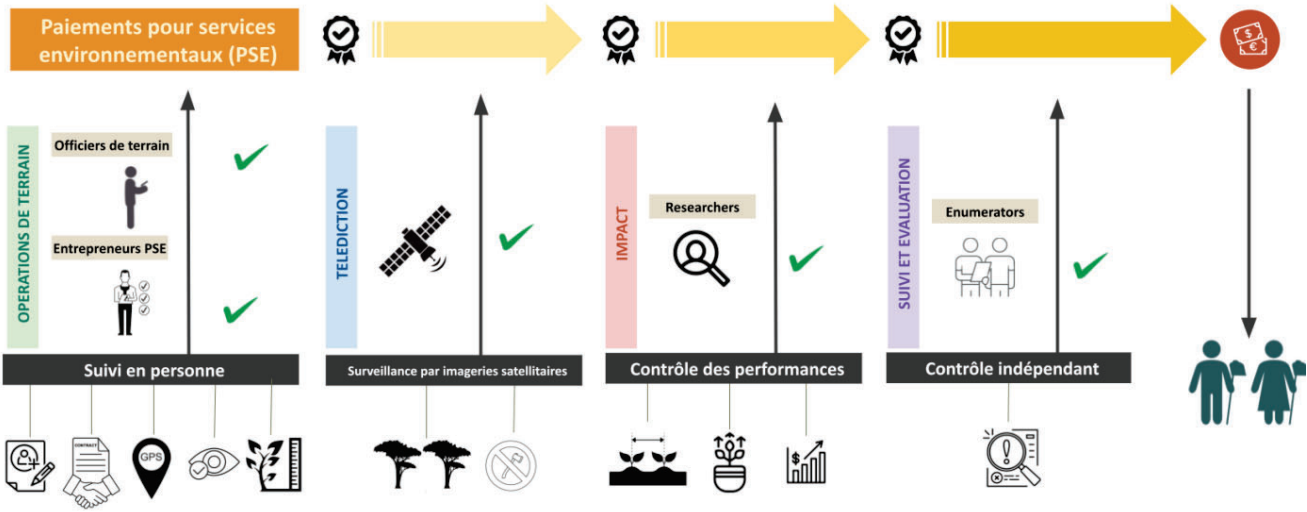


plutôt qu’à l’aide de données sur les rendements déclarés par les agriculteurs, à intégrer tous les coûts de l’agriculture plutôt que les seuls coûts des intrants, et à sélectionner rigoureusement les agriculteurs de contrôle plutôt que d’utiliser simplement tous les exploitants voisins ou d’effectuer une évaluation avant et après l’intervention. L’impact sur les agriculteurs est un indicateur clé pour le One Acre Fund et orientera le développement du programme en RDC.

****Pendant la période de transition, One Acre Fund mettra en place les bases des fonctions clés SEA, notamment en mettant en place et en testant les capacités de suivi du PSE, principalement en recrutant des entrepreneurs PSE et en travaillant avec eux, ainsi qu'en mettant en place les systèmes de télédétection nécessaires pour automatiser la vérification des champs par rapport aux zones d'interdiction de coupe.**

Tableau 8 : Suivi des PSE

Le tableau ci-dessous présente la manière dont les éléments clés s’articuleront pour assurer le suivi du programme de PSE :



9.2 Examen du projet et rapports

Plusieurs équipes veilleront à ce que le projet soit mis en œuvre conformément au cadre des résultats. Il s’agit notamment de : a) la direction du programme pilote du One Acre Fund, qui supervisera la stratégie et la mise en œuvre du programme, b) l’unité SEA, qui se chargera de l’évaluation du projet, c) les opérations de terrain, qui orienteront toutes les activités en contact avec les agriculteurs, et d) le développement commercial, qui assurera la gestion des partenariats avec les donateurs, y compris les rapports au CAFI et au FONAREDD. La fonction de gestion des risques sera répartie entre les équipes ; le One Acre Fund affecte des responsables compétents à chaque domaine de risque, en utilisant le système de gestion des risques Symbiant. Nous intégrerons les domaines de risque des projets du CAFI dans ce système interne en vue d’assurer un suivi des risques complet et en temps voulu.



Tableau 9 : rapports clés

Vous trouverez ci-dessous les principaux documents qui seront soumis par le One Acre Fund dans le cadre de cette subvention. One Acre Fund se conformera également à toutes les exigences gouvernementales de la RDC en matière de rapports, ainsi qu'aux exigences de CAFI et de FONAREDD.

Nom du rapport	Fréquence	Personne responsable
Rapports d'avancement	Semestrielle	Chef de partie - DCD
Rapports financiers	Trimestrielle	Gestionnaire principal du financement des subventions

Le projet fournira à CAFI et FONAREDD, *a minima* tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (enquêtes/sondages des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS et shapefiles) associées ainsi que des photos géoréférencées des divers résultats PSE rapportés.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes du projet. Les données relatives liées à l'utilisation des terres, y compris les PSE, devront obligatoirement suivre le canevas de rapportage fournis par le Secrétariat CAFI (et FONAREDD en RDC). Pour toutes les activités liées à l'utilisation des terres, y compris les PSE, l'utilisation du système d'information géospatial de CAFI est obligatoire.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés mis à disposition par CAFI (et le FONAREDD en RDC) qui fournissent un accès protégé à l'agence de mise en œuvre et CAFI (et FONAREDD en RDC) via leurs secrétariats.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec CAFI [et FONAREDD] **un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel** accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet ; ce guide devra être conforme aux prescriptions du Manuel d'opérations et de la Politique et des Lignes Directrices de Suivi Évaluation de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

Dans le cadre des PSE, un mécanisme de vérification indépendante des résultats PSE rapportés sera mis en œuvre ; le Secrétariat CAFI (et FONAREDD en RDC) définira les méthodologies applicables et financera cette activité, que l'organisation de mise en œuvre sera tenue de faciliter.

10. Communication et visibilité

Notre plan de communication et de visibilité (voir annexe 3) décrit les interventions à entreprendre par le programme en vue d'accroître la sensibilisation et la visibilité, favorisant ainsi une plus grande adoption des produits et services parmi les petits exploitants agricoles en RDC. Alors que le One Acre Fund est l'entité sociale, Tolona est notre marque de contact avec les agriculteurs en République Démocratique du Congo (RDC), en phase avec notre public cible dans la région du Kongo Central.

Les objectifs du plan de communication et de visibilité englobent plusieurs objectifs clés. Tout d'abord, le plan vise à sensibiliser le public au rôle central du gouvernement et du CAFI et du FONAREDD dans la préservation des forêts en République démocratique du Congo (RDC). Il cherche également à mettre en lumière la contribution majeure du One Acre Fund à la promotion d'une agriculture sans



déforestation. En outre, le plan s'efforce d'informer les parties prenantes sur les stratégies innovantes employées par le One Acre Fund pour intensifier les pratiques agricoles sans causer de déforestation supplémentaire. Ce faisant, le One Acre Fund espère inspirer l'adoption de modèles durables similaires dans des régions confrontées aux mêmes défis de perte forestière due à l'expansion agricole.

Un autre objectif majeur du plan est de faciliter l'adoption des produits et des services par les petits exploitants agricoles de la région du Kongo Central. Il s'agit de sensibiliser et d'encourager un engagement tangible avec les offres fournies par le programme. En outre, le plan vise à accroître la visibilité des objectifs et de la vision du programme parmi les représentants du gouvernement. En suscitant l'adhésion et la compréhension au niveau gouvernemental, le programme entend assurer une mise en œuvre plus harmonieuse et un impact plus large.

Le One Acre Fund travaillera également en étroite collaboration avec l'unité de communication du ministère de l'Agriculture, en vue d'assurer la visibilité du travail entrepris sur le terrain, en partenariat avec le MINAGRI.

Du point de vue de la mise en œuvre, le One Acre Fund veillera à ce que des ateliers territoriaux, provinciaux et nationaux soient organisés régulièrement, en invitant les principales parties prenantes et les acteurs de terrain, dans le but d'accroître la visibilité du travail accompli dans le cadre de ce programme et de recueillir les commentaires de l'ensemble de la communauté. Ces ateliers seront complétés par des sessions plus spécifiques tenues chaque année avec notre comité consultatif.

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : i) influencer les perceptions et susciter le changement ; ii) accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses financeurs.

Tous les efforts de communication et de visibilité au niveau national et régional sont alignés sur le plan de communication et de visibilité de CAFI et du FONAREDD et mis en œuvre par les organisations de mise en œuvre pour assurer la visibilité de CAFI et du FONAREDD , ainsi que pour sensibiliser les publics ciblés sur la manière avec laquelle le projet lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

Le projet utilisera les logos et la mention de financement « financé par CAFI et FONAREDD » dans toutes ses communications et ses activités de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement et tout résultat financé.

Les logos et la mention « financé par CAFI et FONAREDD » seront montrés de manière visible au public et de façon proéminente. Ils apparaîtront dans tout type de produit public, y compris les publications, et le financement sera mentionné lors de toute relation avec les media.

11. Transparence fiduciaire

11.1 Règlement financier

One Acre Fund est enregistré en tant qu'ONGI en RDC. En tant qu'organisation à but non lucratif dans le pays, nous pouvons générer un revenu tant que cela est en lien direct avec notre mission (améliorer la vie des petits exploitants agricoles) et tant que tous les bénéfices sont entièrement réinvestis dans



le programme. Cependant, pour prouver que nous avons un programme à but social et non commercial, nous devons nous assurer que les marges que nous appliquons aux produits que nous vendons sont inférieures aux marges maximales imposées aux entreprises commerciales.

One Acre Fund n'est pas non plus en mesure d'accorder des prêts aux petits exploitants agricoles, compte tenu de la définition des prêts en RDC, qui comprend des taux d'intérêt, des garanties et une liste noire de non-remboursés au sein de la banque centrale. Cependant, l'offre de "crédit" proposée par One Acre Fund n'entre pas dans cette catégorie et relève du service de "facilitation de paiement", où le client a la possibilité de payer la valeur totale d'un produit en plusieurs versements. Une commission fixe de facilitation d'achat peut être facturée aux clients qui souhaitent opter pour cette option de paiement.

11.2. Audit de l'Agence

Vous trouverez ci-après des informations détaillées sur nos systèmes de contrôle financier, qui ont été communiqués dans le cadre de notre processus d'auto-évaluation du SES :

- **Contrôles internes** : One Acre Fund procède à une évaluation des risques de contrôle qui est régulièrement réalisée par un service d'audit interne indépendant. Cela comprend une évaluation semestrielle de l'environnement de contrôle, le maintien d'une approche de tolérance zéro à l'égard de la fraude et la garantie d'une conformité totale avec les lois et règlements, dont les résultats sont présentés au comité des finances. En outre, le personnel de l'audit interne a un accès direct au président du conseil d'administration, il applique une politique globale de dénonciation et protège les employés contre les représailles lorsqu'ils expriment de bonne foi des préoccupations sérieuses.
- **Audit externe** : One Acre Fund est également contrôlé par l'un des plus grands cabinets comptables internationaux présents en Afrique : BDO Global. Depuis notre création, nous avons reçu chaque année un audit indépendant sans faille (absence de faiblesses matérielles).

11.3 Équipement et répartition des actifs

Notre approche de la gestion des actifs suit un cycle structuré afin de garantir une utilisation optimale et un traitement adéquat de tous les actifs. La première étape est l'approvisionnement, où nous utilisons nos processus standard pour trouver les actifs nécessaires à nos projets. Après l'approvisionnement, nous passons à la distribution et à l'utilisation, au cours desquelles ces actifs sont affectés au terrain et utilisés dans diverses activités de projet pour soutenir notre mission.

Pour maintenir l'efficacité de nos actifs, nous procédons à des opérations de maintenance et d'entretien. Il s'agit d'inspections et d'entretiens réguliers pour s'assurer que tous les équipements restent en bon état de fonctionnement tout au long de leur utilisation. Enfin, nous passons à l'étape de la mise au rebut. Lorsque les biens ne sont plus utiles à nos programmes en cours, nous veillons à ce qu'ils soient transférés de manière responsable à des ONG et/ou au gouvernement, ou mise aux enchères.

One Acre Fund s'est engagé à mener des opérations à long terme en RDC. La phase de cession n'interviendra que si des circonstances imprévues nous obligent à mettre fin à nos opérations ou



lorsque les actifs auront atteint la fin de leur durée de vie dans le cadre du projet. Les actifs seront alors transférés de manière appropriée à des partenaires, à des ONG locales et/ou au gouvernement, ou mis aux enchères, en maintenant notre engagement en faveur d'une gestion responsable des actifs.

Catégorie d'actifs	Exemple d'actifs	Allocation d'actifs
Matériel de travail pour les partenaires agro-multiplicateurs	- Égreneuses de maïs - Décortiqueuses d'arachides - Machines à coudre	Distribué aux partenaires agro-multiplicateurs pour qu'ils l'utilisent dans leurs opérations pendant la durée du projet
Équipement de travail pour les partenaires gouvernementaux	- Ordinateurs portables - Imprimantes	Fourni aux partenaires gouvernementaux pour soutenir leurs opérations pendant le projet.
OAF matériel de bureau	- Tableaux - Chaises - Imprimantes	Utilisé dans les bureaux de l'OAF pour soutenir les opérations du programme.
Équipements d'entrepôt	- Téléphone / tablettes - Palettes - Tableaux - Chaises	Utilisé dans les entrepôts pour la gestion des stocks et la logistique pendant le projet.
Véhicules	- Voitures - Pièces de rechange pour voitures	Utilisé pour le transport et la logistique à l'appui des activités du projet.
Équipement de travail pour les entrepreneurs	- Téléphone - Matériel de pépinière / magasin	Fourni aux entrepreneurs pour soutenir leurs activités commerciales pendant le projet.
Matériel informatique	- Ordinateurs portables - Téléphones	Utilisé par les employés de l'OAF pour les tâches et opérations liées au projet.
Contributions de l'OAF	Mise à disposition des agriculteurs	Distribué aux agriculteurs pour soutenir les activités agricoles pendant le projet.



12. Budget, plan de travail et calendrier

12.1 Plan de travail par activités et résultats

Produit	Activité	Activités	Organisation de mise en oeuvre	Partenaire de mise en oeuvre	Chronogramme														2M grant	Budget planifié C&R 10e budget grant	Total	Budget planifié Co-financements	Budget planifié TOTAL	% (C&R)			
					A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1							S2		
A. COUTS DES PRODUITS DU PROJET																											
Produit 1: Aides aux intrants																											
1	1.1	Activité 1.1: Production d'intrants	One Acre Fund	One Acre Fund														\$ 332,811	\$ -	\$ 332,811	\$ -	\$ 332,811	16.0%				
1	1.2	Activité 1.2: Entretien centraux	One Acre Fund	One Acre Fund	X	X												\$ 332,811	\$ 332,811	\$ -	\$ -	\$ 332,811	16.0%				
Produit 2: Services agro-commerciaux																											
2	2.1	Activité 2.1: Réseau de fermiers entrepreneurs	One Acre Fund	One Acre Fund	X	X												\$ 67,800	\$ 67,800	\$ -	\$ -	\$ 67,800	3.4%				
2	2.2	Activité 2.2: Restaurants pour fermiers entrepreneurs	One Acre Fund	One Acre Fund	X	X												\$ 280,479	\$ 66,594	\$ 347,069	\$ -	\$ 347,069	14.0%				
Produit 3: Utilisation durable des terres																											
3	3.1	Activité 3.1: Agroforesterie	One Acre Fund	One Acre Fund	X	X												\$ 103,510	\$ 103,510	\$ -	\$ -	\$ 103,510	5.2%				
3	3.2	Activité 3.2: PSE	One Acre Fund	One Acre Fund	X	X												\$ 161,181	\$ -	\$ 161,181	\$ -	\$ 161,181	8.2%				
TOTAL COUTS DES PRODUITS DU PROJET																		\$ 945,828	\$ 66,594	\$ 1,012,422	\$ -	\$ 1,012,422	50.0%				
B. COUTS DE SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE/ COMMUNICATION																											
8	81	COUTS DE SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE, COMMUNICATION	One Acre Fund	One Acre Fund	X	X												\$ 15,678	\$ 23,100	\$ 42,773	\$ -	\$ 42,773	1.0%				
8	82	COUTS PERSONNEL TECHNIQUE	One Acre Fund	One Acre Fund														\$ -	\$ -	\$ -	\$ 0.00	\$ 0.00	0.0%				
TOTAL SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE, COMMUNICATION																		\$ 15,678	\$ 23,100	\$ 42,773	\$ -	\$ 42,773	1.1%				
C. COUTS DE GESTION DE PROJET (incluant indicateurs d'avancé (classeurs))																											
A0	A01	Organisation de mise en oeuvre	One Acre Fund		X	X												\$ 903,659	\$ 8,081	\$ 911,660	\$ -	\$ 911,660	45.2%				
TOTAL COUTS GESTION DE PROJET																		\$ 903,659	\$ 8,081	\$ 911,660	\$ -	\$ 911,660	45.2%				
Total coûts Gestion de projet pour l'Org de mise en oeuvre																		\$ 903,659	\$ 8,081	\$ 911,660	\$ -	\$ 911,660	45.2%				
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROJET																						\$ 1,869,159	\$ 97,895	\$ 1,966,854	\$ -	\$ 1,966,854	93.0%
Total coûts directs One Acre Fund																		\$ 1,869,159	\$ 97,895	\$ 1,869,159	\$ -	\$ 1,869,159	93.0%				
Coûts indirects (moins 7% des coûts directs)																		\$ 130,861	\$ 6,909	\$ 137,480	\$ -	\$ 137,480	7.0%				
BUDGET TOTAL																		\$ 2,000,000	\$ 104,534	\$ 2,104,534	\$ -	\$ 2,104,534	100.0%				



12.2 Ventilation du budget par catégories du PNUD

Le tableau ci-dessous présente le budget de chaque phase, ventilé par catégories du PNUD.

Tableau 10 : budget du projet (catégories de l'ONU) - 3 ans

CATÉGORIES DE BUDGET UNDG		Initial	Additionnel	Total
1	Personnel et autres collaborateurs	1,112,131	36,025	1,148,156
2	Fournitures, produits de base, matériaux	74,612	9,908	84,520
3	Equipements, véhicules et Furniture (including depreciation)	100,605	4,080	104,685
4	Services contractuels	86,970	15,471	102,441
5	Voyage	37,350	16,101	53,451
6	Transferts et subventions aux contreparties	20,000	0.00	20,000
7	Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	437,491	16,110	453,601
Total des coûts directs (USD)		1,869,159	97,695	1,966,854
8	Coûts indirects de soutien (Max. 7 %)	130,841	6,839	137,680
Coûts totaux (USD)		2,000,000	104,534	2,104,534

12.3 Description du budget

A. Rôle de la subvention proposée : Comme le suggère le présent PRODOC, la subvention proposée par la CAFI, d'un montant de 2 millions de dollars US, servirait deux objectifs principaux :

- 1) **Échelle et portée du programme :** Ce financement supplémentaire permettrait à 1AF d'augmenter la zone desservie et la portée des premières activités pilotes menées au cours de la saison agricole 25A (24 octobre - 25 janvier). Cet objectif sera atteint grâce au financement des coûts opérationnels d'un montant total de 945 828 USD sur une période de 6 mois, avec les résultats clés suivants :
 - a) **Mise à l'essai d'activités dans 4 villages supplémentaires :** Il s'agira notamment de réaliser des exercices de zonage supplémentaires et, par conséquent, de permettre à 1AF de servir environ 519 petits exploitants agricoles.
 - b) **Renforcement de l'intervention de PSE :** Augmenter la portée de l'essai en permettant à 1AF de proposer l'ensemble du programme PSE, c'est-à-dire les intrants agricoles et les arbres. Cela permettra aux agriculteurs d'établir des champs

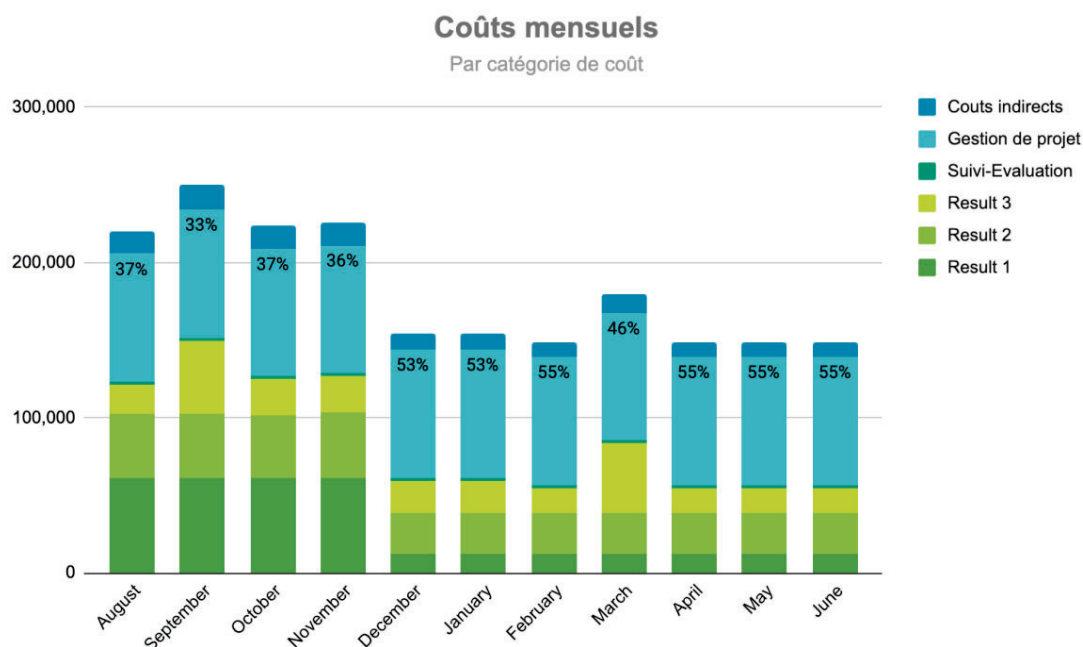


agroforestiers complets dans des zones de savane convenues, ainsi que de fournir la première série de paiements PSE basés sur la performance.

- 2) **Continuité du programme** : Avec un budget administratif supplémentaire de 903 659 USD (gestion du programme) et 19 673 USD (suivi, évaluation, sauvegarde, genre et communication), 1AF serait en mesure d'assurer la continuité de ses opérations pour une durée totale de 11 mois, jusqu'à ce qu'un financement supplémentaire soit assuré pour la prochaine saison agricole 26A.

B. Affectation du financement : La proposition de subvention de 2 millions de dollars US du CAFI permettrait de financer 6 mois de frais opérationnels et 11 mois de frais administratifs. Les 5 mois supplémentaires de dépenses administratives allant au-delà de la saison 25A financeraient les activités visant à maintenir le programme ouvert jusqu'à l'obtention d'une subvention plus importante.

Vous trouverez ci-dessous un schéma récapitulatif des coûts mensuels prévus pour le programme en fonction des résultats et des catégories budgétaires. Comme souligné ci-dessus, les coûts de gestion de projet restent une part importante des coûts permanents car l'établissement d'opérations en RDC nécessite un investissement important au cours des premières années pour construire un cadre opérationnel solide et assurer la conformité réglementaire dans un nouvel environnement. Cette situation est typique des phases pilotes et de démarrage que nous avons menées dans le cadre de nos neuf programmes existants, pour lesquels les investissements initiaux dans les fonctions administratives sont cruciaux pour établir les bases d'un succès et d'une durabilité à long terme.





C. Cofinancement : Les 2 millions USD de financement CAFI proposés auront un effet de levier sur deux autres sources de financement pour les opérations en RDC :

- **Grantham Foundation, 500 000 USD pour la composante agroforesterie :** Ce financement privé complètera le soutien de CAFI en finançant des activités agroforestières clés pour la saison agricole 25A :
 - **Pépinières :** Mise en place de deux pépinières gérées par des agriculteurs entrepreneurs, qui permettront l'introduction d'arbres fixateurs d'azote comme les acacias dans les communautés de petits exploitants agricoles.
 - **Appui aux agriculteurs :** Suivant la méthodologie PSG du CIRAD, 1AF aidera les petits exploitants bénéficiaires à établir des champs agroforestiers dans les savanes en plantant des acacias distribués à côté de leurs cultures dans des zones agricoles approuvées.
 - **MEL :** Ce projet permettra à 1AF d'évaluer l'intervention et le respect des exigences clés du PSE. En particulier, il examinera la plantation d'arbres et la survie des arbres, ainsi que la conformité de la communauté avec les plans de zonage au niveau du village.
- **FONAREDD/CAFI, 30 millions de dollars pour la phase 1 du projet pilote en RDC :** Nous sommes conscients que, si la subvention FONAREDD/CAFI de 30 millions de dollars est accordée au One Acre Fund, il pourrait y avoir un chevauchement entre la période de financement la subvention proposée dans ce PRODOC de 2 millions de dollars. Si tel est le cas, One Acre Fund suggère d'évaluer, au stade de l'attribution, le montant du budget restant de la subvention de transition et de le déduire de la subvention FONAREDD. Cette réduction de la subvention FONAREDD viserait principalement à réduire les coûts administratifs.

12.4 Plan d'opérationnalisation du projet

Veuillez consulter l'annexe 10, "Plan de travail annuel détaillé et budget pour l'année 1".

13. ANNEXES



ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes tout au long du processus d'élaboration du projet

Type de consultation (atelier de lancement national, examen à mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Organisations participantes et noms des participants	Résumé des recommandations	Procès-verbal et liste de présence soumis dans un fichier séparé (✓)
Atelier de présentation du programme	26.05.2023	Ministère de l'agriculture Y compris les départements et services suivants : • Protection des végétaux • Aménagement des eaux • Service National de Vulgarisation agricole • Développement et entrepreneuriat agricole • Agriculture de conservation • SENASEM • Service de communication	• Agents de terrain ou officiers : étudier la possibilité de travailler avec le National Agricultural Extension Service, qui dispose déjà d'agents de terrain. Cela permettrait à l'OAF de gagner du temps dans le recrutement et la formation des agents de terrain. • Semences hybrides : Le ministère souhaiterait que l'OAF introduise plus rapidement des semences de maïs hybride, afin de répondre aux besoins et à la crise actuelle. • Agriculture de conservation : Étudier la possibilité d'intégrer l'agriculture de conservation dans le programme afin de réduire les coûts de production des agriculteurs.	Le rapport est disponible via le lien ci-dessous : https://docs.google.com/document/d/150rgzxFvjmMECtPt2ySLwb0sfmgbyZ_LjqbPEB9w/edit?usp=sharing Liste de présence : https://drive.google.com/file/d/1Rs3EW3tWYRa7GFMuNhgYp2C0iJBW_t4Y/view?usp=sharing
Visite de terrain - découverte des activités de One Acre Fund sur le terrain, à Songololo (Kongo Central)	21-22 octobre 2023	Ministère de l'agriculture (national) Ministère de l'agriculture (territorial) Y compris les départements et services suivants : • Cabinet du secrétaire général • Service de communication	• Protocole d'accord : Formalisation du partenariat entre le One Acre Fund et le ministère de l'agriculture pour assurer la coordination des activités sur le terrain et définir de nouvelles pistes de collaboration.	Le rapport est disponible via le lien ci-dessous : https://docs.google.com/document/d/1DeQDoXHe5_Bh



		Inspection de l'agriculture (territoriale)		KAG3qf3oCtIGsBTw40aTo5OwIkfwWPw/edit?usp=sharing
--	--	--	--	--

Le 28 avril 2024, le ministère de l'agriculture, par l'intermédiaire de son secrétariat général, a signé un protocole d'accord approuvant le programme proposé par le One Acre Fund.



ANNEXE 2 : Analyse de genre et plan d'action

Partie I : Analyse de genre : Le paysage socio-économique des femmes en RDC est dominé par un contraste frappant entre les efforts législatifs en faveur de l'égalité des sexes et les normes sociales bien ancrées qui continuent d'entraver la pleine participation et l'avancement des femmes. Malgré l'engagement constitutionnel en faveur de l'égalité entre les sexes énoncé dans la Constitution de 2006 et les réformes législatives ultérieures visant à améliorer le statut juridique et les droits des femmes, l'expérience réelle des femmes en RDC est multiforme et semée d'embûches.

Avec environ 75% de sa population vivant avec moins de 2,15 dollars par jour en 2023, la RDC est classée parmi les cinq nations les plus pauvres du monde³⁵. La situation est aggravée par le fait que le pays est classé dans l'indice mondial de l'écart entre les sexes en 2023 en 140e sur 146 - ce qui indique des disparités de genre enracinées à l'échelle multisectorielle. Les perceptions traditionnelles des rôles de genre font souvent que les femmes ont une éducation, une autonomie et des opportunités économiques réduites, particulièrement dans le secteur agricole. Par exemple, dans les zones rurales, le taux d'alphabétisation des femmes dépasse à peine 50 %, ce qui est nettement inférieur au taux d'alphabétisation des hommes, qui est de plus de 83 %³⁶. Dans les zones urbaines, l'écart est considérablement réduit, avec un taux d'alphabétisation des femmes de 86 %, contre un taux d'alphabétisation des hommes de 95 %³⁷. Ce fossé est encore accentué dans le domaine de l'éducation, où les disparités sont particulièrement prononcées entre les zones rurales et urbaines. Par exemple, alors que les taux d'achèvement de l'enseignement primaire pour les garçons et les filles dans les zones urbaines sont presque équivalents, les deux sexes atteignant environ 81 %³⁸, les zones rurales présentent un contraste frappant. Dans les zones rurales, les taux d'achèvement chutent de manière considérable, avec 51,01 % pour les filles et 55,17 % pour les garçons. Cette disparité souligne non seulement l'écart entre les sexes dans les zones rurales, mais aussi les désavantages éducatifs auxquels sont confrontées les populations rurales.

Des cadres juridiques évolutifs, tels que la Constitution de 2006, soulignent l'aspiration nationale à la parité des sexes. La loi de 2015 sur la parité et l'amendement de 2016 au code de la famille représentent des avancées législatives substantielles à cet égard. La loi sur la parité représente une avancée vers une représentation équitable des femmes dans différents secteurs, visant à démanteler les obstacles de longue date à la pleine participation des femmes dans les sphères politiques, économiques et sociales. Toutefois, malgré ces avancées législatives, la représentation des femmes dans la prise de décision à haut niveau reste faible, les femmes occupant un peu moins de 13 % des postes au parlement et 24 % au gouvernement³⁹. L'amendement du code de la famille renforce l'autonomie économique des femmes en leur permettant de mener des affaires et de gérer des finances sans le consentement de leur conjoint, ce qui constitue une étape cruciale pour faciliter

³⁵ World Bank, "Democratic Republic of Congo Overview," consulté le 17 avril 2024, <https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview>.

³⁶ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). (2016). ODD 4 - Éducation 2030. Extrait de : <http://sdg4-data.uis.unesco.org/>

³⁷ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). (2016)

³⁸ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). (2018)

³⁹ Inter-Parliamentary Union, "Data on Women," Consulté le 20 mars 2024, https://data.ipu.org/node/47/data-on-women?chamber_id=13569.



l'indépendance financière et l'engagement entrepreneurial.

Dans le domaine du travail et de la propriété, les réformes du code du travail ont supprimé le genre comme obstacle à l'emploi, libérant ainsi les femmes de la nécessité d'obtenir le consentement du conjoint pour travailler. La reconnaissance par le code forestier des droits fonciers et forestiers des communautés a constitué une étape positive, cependant elle ne garantit pas explicitement l'accès des femmes à ces ressources.

En outre, les inégalités entre les sexes sont omniprésentes dans la structure sociétale, ancrées dans les normes et les pratiques traditionnelles. Ces inégalités se reflètent dans l'indice d'inégalité de genre et l'indice des institutions sociales et du genre (SIGI), qui mettent en évidence des structures sociales dominées par les hommes, avec une participation limitée des femmes et leur concentration dans l'agriculture et les secteurs informels. Les préceptes traditionnels attachent aux hommes le contrôle des ressources, comme en témoignent les coutumes matrimoniales, où les revenus des femmes sont souvent gérés par leur mari⁴⁰. Les conceptions traditionnelles des rôles des hommes et des femmes jouent également un rôle important dans le déficit d'éducation mentionné ci-dessus, puisque les familles des zones rurales ou pauvres donnent généralement la priorité à l'éducation des garçons par rapport à celle des filles, considérant qu'il s'agit d'un investissement de plus grande valeur, limitant les filles aux tâches domestiques ou aux travaux agricoles pour contribuer au revenu du ménage⁴¹.

Le genre dans le secteur de l'agriculture : La contribution substantielle des femmes au secteur agricole—qui représentent 70 % de la main-d'œuvre⁴²—met en évidence leur rôle essentiel, mais contraste fortement avec les avantages économiques limités qu'elles en retirent. Les normes sociétales prédominantes et les contraintes culturelles confinent souvent les femmes à l'agriculture de subsistance et limitent leur accès aux ressources financières et foncières, perpétuant ainsi les cycles de pauvreté et de vulnérabilité. Cette situation se reflète dans le classement de la RDC dans l'Indice mondial de la sécurité alimentaire (2019), où elle se trouve presque au bas de l'échelle - 110e sur 113 pays. Un secteur agricole dynamique est essentiel à la sécurité alimentaire et, compte tenu des contraintes imposées aux femmes, qui constituent la majorité de la main-d'œuvre, la fragilité du secteur peut se voir reflétée dans les taux élevés de malnutrition. Les ménages dirigés par des femmes avec des enfants de moins de cinq ans sont les plus touchés, la malnutrition chronique affectant environ 43 % de ces enfants⁴³. Cette situation est d'autant plus grave lorsque les droits fonciers des femmes sont limités, comme l'ont montré des études qui ont établi un lien entre ces restrictions et des taux de malnutrition plus élevés chez les enfants, suggérant que dans les contextes où les femmes ne possèdent que peu ou pas de terres, les enfants sont en moyenne 60% plus susceptibles de souffrir de malnutrition que dans les contextes où les femmes ont un meilleur accès à la terre et au crédit⁴⁴.

La dynamique de pouvoir inégale s'étend également à la division du travail, où les femmes sont

⁴⁰ Japan International Cooperation Agency (JICA). (2017). Democratic Republic of the Congo Gender Profile.

⁴¹ World Bank. (2021). Women's Economic Empowerment in the Democratic Republic of the Congo: Obstacles and Opportunities. Washington, DC: World Bank.

⁴² International Fund for Agricultural Development, "Democratic Republic of the Congo Country Strategic Opportunities Programme 2019-2024

⁴³ United States Agency for International Development, "USAID/DRC 2020 Gender Analysis Report,

⁴⁴ USAID, "Budikadidi Project Gender Analysis," September 2017, p. 13. Cité : Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), "World Overview," in Atlas of Gender and Development: How Social Norms Affect Gender Equality in non-OECD Countries, 2010.



principalement responsables des activités agricoles telles que la plantation et la récolte, tandis que les hommes supervisent souvent les tâches de présaison, qui nécessitent plus de travail. Ces dynamiques de genre sont en jeu dans ce modèle de culture itinérante sur brûlis, de déforestation et d'agriculture en savane. Par exemple, à mesure que la pression démographique augmente et que la demande de terres agricoles s'accroît, les agriculteurs hommes ont recours au défrichement de vastes étendues de forêts pour faire place aux champs et réservent les espaces forestiers pour une agriculture génératrice de revenus. Les femmes du Kongo Central, en revanche, jouent un rôle déterminant dans l'utilisation des terres de savane, en particulier parce que ce sont souvent elles qui gèrent les petits champs de subsistance, dans le but premier d'assurer la sécurité alimentaire du ménage.

En outre, la nature genrée des pratiques agricoles signifie que les femmes supportent actuellement un fardeau disproportionné dans l'adaptation aux nouvelles techniques agricoles et sont encore plus affectées par le manque d'accès aux outils clés, aux intrants et aux connaissances nécessaires pour gérer efficacement leurs champs. Le changement climatique exacerbe encore ces disparités, les femmes subissant de plein fouet ses effets en raison de leur marginalisation et de leur accès limité aux ressources et à la formation⁴⁵. Les hommes ont généralement accès à davantage de ressources et de formations qui leur permettent d'utiliser des intrants et des techniques de pointe pour s'adapter au changement climatique, tandis que la vulnérabilité des femmes est accrue par leur manque de propriété foncière et d'indépendance économique. Ce manque d'autonomie entrave leur capacité à mettre en œuvre des mesures d'adaptation, ce qui les expose de manière disproportionnée aux effets néfastes du changement climatique.

Bien que les femmes constituent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole, les hommes possèdent 72 % des champs agricoles⁴⁶. Cette situation est aggravée par le fait que lorsque les femmes travaillent dans ces champs, elles en partagent fréquemment la gestion avec leurs partenaires, mais souvent sans disposer du même pouvoir de décision, ce qui limite encore leur capacité à influencer les opérations quotidiennes et leur action globale⁴⁷. En outre, l'accès des femmes à la terre se fait souvent par l'intermédiaire d'hommes de la famille⁴⁸, ce qui rend leur occupation incertaine, surtout en période de crise ou de changement. Avec l'intensification du changement climatique, la pression sur les ressources foncières risque de s'accroître, ce qui pourrait entraîner des litiges ou des réaffectations de terres en faveur de ceux qui détiennent des droits de propriété formels, les hommes pour la plupart.

L'intensification et la diversification de l'agriculture dans les savanes pour assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance nécessitent des interventions qui peuvent à la fois réduire la charge qui pèse sur les femmes et fournir des solutions aux hommes en vue d'une transition rentable vers les champs de savane pour assurer leurs moyens de subsistance. L'amélioration des rendements agricoles des petits exploitants sur les terres de savane et, par la même occasion, de leurs revenus agricoles provenant des terres de savane, ainsi que l'encouragement des pratiques agricoles sédentaires, sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes qui poussent les petits exploitants à couper des arbres dans les champs forestiers.

⁴⁵ Ragasa, Catherine. (2012). Gender Assessment of the Agricultural Sector in the Democratic Republic of the Congo.

⁴⁶ World Bank. (2021). Women's Economic Empowerment in the Democratic Republic of the Congo: Obstacles and Opportunities. Washington, DC: World Bank.

⁴⁷ World Bank. (2021)

⁴⁸ Ragasa (2012)



Notre plan d'action en faveur de l'égalité des genres est conçu pour donner aux femmes les moyens de contribuer non seulement à cette évolution vers des pratiques agricoles pérennes, mais aussi à la maturation du secteur lui-même. Pour améliorer les résultats trans-sectoriels, il est essentiel d'adapter notre programme afin de fournir un appui ciblé visant à promouvoir le leadership, la prise de décision et l'indépendance économique de la majorité de la main-d'œuvre agricole.

En encourageant l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décision et en fournissant une formation ciblée, notre programme reconnaît et tente de répondre aux vulnérabilités spécifiques et aux besoins distincts des femmes dans le secteur agricole. L'un des objectifs les plus marquants est la promotion d'au moins 50 % de femmes dans les programmes destinés aux fermiers entrepreneurs, établissant ainsi une référence de leadership qui non seulement favorise l'égalité des sexes, mais permet également aux femmes d'assumer des rôles importants au sein de la communauté agricole. Cet objectif est essentiel dans la mesure où il garantit que les femmes ne sont pas seulement des participantes, mais aussi des dirigeantes capables d'influencer et de remodeler les pratiques et les politiques agricoles au sein de leurs communautés.

En outre, le plan d'action en matière de genre prévoit l'intégration de spécialistes du genre chargés de concevoir et d'effectuer un suivi tenant compte de la dimension de genre, afin de garantir que les besoins spécifiques des femmes soient reconnus et pris en compte de manière efficace. Il s'agit notamment d'adapter les programmes de manière à renforcer les compétences des femmes dans des domaines tels que la gestion financière et les BPA, qui sont essentiels à la gestion de micro-entreprises agroalimentaires prospères. Cependant, il est évident que si le programme est solide pour renforcer la participation des femmes et répondre à leurs besoins spécifiques, il ne détaille pas explicitement l'intégration d'autres groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées, car cela n'entre pas dans le cadre des objectifs de notre programme.

De plus, notre programme est prêt à remettre en question les stéréotypes traditionnels liés au genre en plaçant les femmes dans des rôles historiquement dominés par les hommes et en mettant l'accent sur les capacités des femmes à mener des pratiques agricoles pérennes. Notre objectif est de promouvoir l'inclusion des femmes dans les organes de décision, au niveau du village, afin de garantir leur influence sur les résultats du projet, tout en les promouvant en tant que leaders au sein de notre programme de PSE. La formation obligatoire de nos équipes sur le terrain en matière d'égalité des sexes renforcera nos efforts en sensibilisant tous les participants à l'importance de l'équité et de l'inclusion, favorisant ainsi un environnement qui y contribue.



Partie II : Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'inclusion sociale

Activités	Indicateurs et objectifs	Chronologie	Responsabilités	Coûts
Déclaration d'impact : Le programme est destiné à réduire de manière sensible la déforestation et à préserver les ressources forestières vitales en République Démocratique du Congo en faisant passer les petits exploitants agricoles de la culture itinérante sur brûlis à des pratiques plus pérennes et plus intensives dans les savanes et les terres dégradées. Cette transformation vise non seulement à protéger l'environnement, mais aussi à renforcer la stabilité économique des petits producteurs, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes. En fournissant aux agricultrices les outils, les connaissances et un meilleur accès aux ressources et à la prise de décision, le programme améliorera leurs opportunités économiques et promouvra l'égalité des genres dans l'agriculture. Les effets escomptés à long terme sont l'amélioration de la sécurité alimentaire, le renforcement de l'indépendance économique des ménages dirigés par des femmes et une réduction sensible des disparités entre les sexes au sein des communautés agricoles.				
Déclaration de résultat : Les pratiques agricoles pérennes permettent de réduire la conversion des terres et d'accroître la sécurité alimentaire.				
Déclaration de produit :				
Résultat 1 : Accès aux intrants - Les petits exploitants agricoles ont accès à des intrants certifiés à un prix abordable pour cultiver les sols plus difficiles de la savane.				
• Les coopératives d'agro-multiplication sont sélectionnées, formées et reçoivent l'appui du One Acre Fund pour produire des semences certifiées SENASEM. • Les entrepôts centraux du One Acre Fund sont établis, approvisionnés et opérationnels.				
Résultat 2 : Services agro-commerciaux - Les petits exploitants agricoles ont accès aux services agro-commerciaux dans les zones rurales et isolées, à distance de marche.				
• Les fermiers entrepreneurs sont sélectionnés et formés dans les centres locaux du One Acre Fund. • Les fermiers entrepreneurs disposent du matériel et de l'aide financière nécessaires pour exploiter efficacement des magasins agricoles. • Les fermiers entrepreneurs bénéficient d'un appui matériel et financier en vue d'exploiter efficacement des champs de multiplication du manioc. • Les fermiers entrepreneurs se voient offrir un appui matériel et financier pour exploiter efficacement des pépinières.				
Résultat 3 : Utilisation pérenne des terres - Les petits exploitants agricoles adoptent des pratiques agricoles régénératrices et améliorent les sols dans les champs de savane des zones convenues.				
• Les petits exploitants mettent en place des champs agroforestiers et y pratiquent une agriculture pérenne. • Les petits exploitants bénéficient d'incitations sous forme de bons en vue de réduire les risques financiers perçus comme liés à l'agriculture de				



savane.				
(i) Les coopératives agricoles dirigées par des femmes bénéficient d'un appui financier et technique. • Identifier et recruter des coopératives dirigées par des femmes. • Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation qui répondent aux besoins et contraintes spécifiques auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur de la multiplication des semences, notamment en matière d'alphabétisation et de gestion financière.	Indicateur : Nombre de coopératives dirigées par des femmes recrutées Objectif : 1	D'ici l'année 3	OAF	
	Indicateur : % de coopératives dirigées par des femmes ayant suivi une formation sur mesure Objectif : 100%	D'ici l'année 3		
(ii) Augmentation du nombre d'entreprises agro-commerçantes dirigées par des femmes. • Campagne de recrutement adaptée pour cibler les femmes. • Doter les femmes rurales des compétences et des connaissances nécessaires pour lancer et gérer leurs propres petites entreprises agricoles grâce à des programmes de formation adaptés. • Accompagner les champs de multiplication du manioc dirigés par des femmes, ainsi que les pépinières, en leur apportant un appui ciblé pour s'assurer que leurs entreprises puissent prospérer.	Indicateur : % de femmes recrutées pour lancer des entreprises agricoles Objectif : 50%	D'ici l'année 2	OAF	
	Indicateur : % d'entreprises agricoles dirigées par des femmes ayant suivi des formations à la gestion d'entreprise sensibles à la dimension de genre Objectif : 100%	D'ici l'année 2		
	Indicateur : % de champs de multiplication du manioc, et de pépinières dirigés par des femmes Objectif : 50 % de champs de multiplication du manioc 50 % de pépinières	D'ici l'année 3		



(iii) Augmentation des projets d'agroforesterie menés par des femmes. • Établissement de critères d'inclusion des femmes dans les groupes de PSE. • Promotion des groupes de PSE dirigés par des femmes.	Indicateur : % de femmes participant à tous les groupes PSE de zonage Objectif : 30% Indicateur : % de contrats PSE conclus avec des femmes Objectif : 40% Indicateur : % de contrats PSE conclus avec des femmes Objectif : 40%	D'ici l'année 1 D'ici l'année 2 D'ici l'année 3	OAF	
Création d'une équipe de terrain sensible au genre. • Priorité au recrutement de femmes agents de terrain afin de favoriser un environnement de formation et de supervision favorable et accessible aux agricultrices, en s'attaquant aux dynamiques de pouvoir et en diffusant des interactions sensibles au genre. • Formation à la sensibilité au genre destinée à l'équipe de terrain.	Indicateur : % de femmes agents de terrain recrutées et actives sur le terrain Objectif : 40% Indicateur : % de l'équipe de terrain ayant suivi des formations sensibles à la dimension de genre 100%	D'ici l'année 2 D'ici l'année 2	OAF	
(V) Processus décisionnels communautaires intégrant les voix des femmes. • Intégrer les perspectives des femmes dans les décisions communautaires relatives à l'utilisation des terres en garantissant leur représentation dans les organes décisionnels communautaires.	Indicateur : % de représentation des femmes dans tous les organes décisionnels de la communauté Objectif : 30%	D'ici l'année 1	OAF/Conseils de village	



(vi) Recrutement d'un spécialiste du genre ● Recrutement d'un spécialiste du genre pour renforcer l'accent mis par le programme sur les questions de genre et veiller à ce que les considérations de genre soient effectivement intégrées à tous les stades du programme.	Indicateur : Nombre de spécialistes du genre recrutés Objectif : 1	D'ici l'année 3	OAF
(vii) Suivi sensible au genre ● Collecte et analyse de données ventilées par sexe pour comprendre comment les différents résultats affectent les hommes et les femmes.	Indicateur : % de points de collecte de données intégrant des données ventilées par sexe Objectif : 100% Indicateur : Nombre d'évaluations de l'impact sur le genre réalisées. Objectif : 1	D'ici l'année 3 D'ici l'année 2	OAF



ANNEXE 3 : Stratégie de communication

La stratégie de communication présentée dans le PRODOC pour la phase 1 du projet CAFI sera mise en œuvre au cours de la phase 1. Pour cette période de transition, l'accent ne sera pas encore mis sur les activités de communication.

ANNEXE 4 : Plan de passation de marchés

La passation des marchés et la conclusion des contrats dans le cadre du projet seront guidées par la politique globale de passation des marchés du One Acre Fund. Les points clés de cette politique, tirés du Manuel d'approvisionnement global du One Acre Fund, sont décrits ci-dessous. Le projet ne prévoit pas de conclure des contrats dépassant 100 000 USD avant la fin de la période initiale de trois ans.

Principes directeurs de la politique de passation de marchés :

- **Processus d'appel d'offres** : le One Acre Fund mènera un processus d'appel d'offres totalement transparent pour tous les produits approvisionnés. Ce processus d'appel d'offres comprend une étude de marché pour identifier le paysage du marché et une demande de devis pour les produits proposés par plus d'un fournisseur (y compris, mais sans s'y limiter, les engrais, les semences de légumes, les semences de haricots et le transport). Les produits à approvisionnement unique, tels que les semences, sont soumis à des exigences procédurales différentes. La sélection des fournisseurs dépend du type de produits à acquérir :
 - **Approvisionnement unique** : Certains produits ne peuvent provenir que d'un seul fournisseur (en cas de monopole du marché - par exemple, semences de maïs hybride, crédit d'appel mobile) ;
 - **Sous contrat** : Certains produits sont achetés dans le cadre de contrats établis avec des fournisseurs privilégiés. Ces contrats ont été établis plus tôt, sur la base d'un processus d'appel d'offres transparent et sont valables pour plus d'un envoi ;
 - **Étude de marché** : Certains produits sont entièrement nouveaux et nécessitent une étude de marché ;
 - **Appel d'offres/appel à propositions/invitation à soumissionner** : Pour certains produits, l'Acheteur doit mener une procédure d'appel d'offres ou d'invitation à soumissionner en obtenant des devis auprès de plusieurs fournisseurs (au moins 3).
- **Approbation** : Nous utilisons différents contrôles et exigences en matière d'approvisionnement pour les biens et les commandes en fonction de leur valeur. Pour les commandes supérieures à 50 000 USD, les directeurs de l'approvisionnement et les directeurs nationaux doivent donner leur approbation, et notre équipe juridique doit également l'examiner.

Dans le cadre d'acquisitions de biens, de travaux et de services d'une valeur supérieure à 100 000 USD, un plan de passation de marchés, comprenant une description du processus utilisé pour identifier le fournisseur, sera proposé en annexe. Pour le programme proposé, nous respecterons toutes les exigences du CAFI en matière de passation des marchés.



ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement d'experts clés pour l'unité de gestion du projet

Pour en savoir plus sur l'approche du One Acre Fund en matière de recrutement du personnel, veuillez consulter la [Politique de recrutement](#), ci-jointe, qui est tirée du Manuel des politiques et procédures du One Acre Fund. Vous trouverez ci-dessous des exemples de termes de référence :

1. Termes de référence, Chef de Partie, Kinshasa

À propos du One Acre Fund

Fondé en 2006, le One Acre Fund offre à plus de 1,5 million de petits exploitants agricoles les services agricoles dont ils ont besoin pour rendre leurs exploitations plus productives et plus résistantes. Notre équipe de plus de 8 000 personnes est issue de milieux et de professions divers. Présents dans dix pays africains, nous rendons les agriculteurs plus prospères en leur offrant un accès facile à des intrants fournitures agricoles de qualité, à des plants d'arbres et à une formation agricole qui leur permet d'améliorer leurs récoltes. En moyenne, les agriculteurs que nous aidons tirent 40 % de bénéfices supplémentaires de leurs terres lorsqu'ils s'inscrivent auprès du One Acre Fund.

Selon les estimations, 1,1 million d'hectares de forêts disparaissent chaque année en République Démocratique du Congo. Cette déforestation, qui a des conséquences importantes pour la région, est principalement attribuée aux pratiques agricoles à petite échelle. Le One Acre Fund s'efforce de s'attaquer aux causes profondes de la déforestation, liées à la pauvreté et aux faibles rendements agricoles, en donnant aux petits exploitants les outils dont ils ont besoin pour déplacer leurs activités agricoles hors des terres forestières et les aider à obtenir des récoltes plus importantes et plus saines. Nous formons les agriculteurs à l'agroforesterie, nous soutenons la mise en place et le développement d'un réseau de fermiers entrepreneurs et nous intervenons tout au long de la chaîne de valeur des semences en vue d'assurer l'accès des petits exploitants à des intrants améliorés.

À propos du poste

Le One Acre Fund est à la recherche d'un.e chef.fe de partie pour superviser la mise en œuvre réussie d'une vision nouvelle et innovante du programme en RDC. Vous serez chargé(e) de diriger les activités programmatiques du pays et de superviser la qualité globale de nos opérations. Vous rendrez compte au directeur national et superviserez les équipes chargées de la mise en œuvre du programme. En outre, vous aurez sous votre responsabilité 3 à 5 chargés de département et vous ferez partie de l'équipe de direction du pays.

Voici un résumé des responsabilités probables que vous assumerez dans le cadre de cette fonction :

Gestion des programmes

- Assumer la gestion de l'exécution de nos activités, en veillant à ce que tous les produits et services proposés aux petits exploitants agricoles répondent aux normes les plus élevées possibles ;
- Élaborer des plans de travail efficaces et superviser leur exécution ;
- Prendre des décisions essentielles en vue d'orienter les équipes vers la réalisation de leurs indicateurs clés de performance (ICP) ;



- Assurer la gestion financière efficace des activités du programme, y compris la budgétisation, les rapports financiers et l'allocation des ressources ; Encourager la pérennité et la responsabilisation financière;
- Former et encadrer une équipe diversifiée de cadres ;
- Définir les besoins en ressources et constituer des équipes capables d'exécuter la vision du programme ;
- Offrir des conseils, du mentorat et des encouragements pour favoriser la collaboration et l'innovation ;
- Assurer l'alignement, et la collaboration entre les différents départements.

Croissance et développement de carrière

Nous avons une forte culture d'apprentissage permanent et nous investissons dans le développement de nos collaborateurs. Vous aurez des échanges hebdomadaires avec votre supérieur, vous aurez accès à des programmes de mentorat et de formation, et vous recevrez régulièrement un retour sur vos performances. Nous organisons des évaluations de carrière tous les six mois et réservons du temps pour discuter de vos aspirations et de vos objectifs de carrière. Vous aurez l'occasion de façonner une organisation en pleine croissance et de bâtir une carrière enrichissante à long terme.

Qualifications

Toutes fonctions confondues, voici les qualifications générales que nous recherchons. Pour ce rôle en particulier, vous devez disposer de :

- 5+ ans d'expérience professionnelle pertinente pour le niveau de Responsable, ou 10+ ans pour le niveau de Directeur, travaillant sur des interventions de développement ou humanitaires, avec un intérêt particulier pour l'agriculture, l'environnement, la protection de l'écosystème, l'assistance en espèces/bon d'achat, ou les moyens de subsistance ruraux ;
- 3+ ans d'expérience de terrain dans la gestion de programmes de grande envergure ;
- Expérience de la direction d'équipe avec des équipes multidisciplinaires ;
- Expérience avérée dans des contextes complexes ;
- Une bonne maîtrise de l'anglais et du français est requise ;
- Avantage supplémentaire évident : Expérience de travail en République Démocratique du Congo et bonne compréhension du contexte local.

Type de contrat

Contrat d'un an, renouvelable - Ce poste est conditionné par l'approbation et l'obtention du financement du projet.

Lieu de travail

Kinshasa (RDC), avec jusqu'à 30%-50% du temps passé dans notre bureau local (Kongo Central)

Avantages

Indemnité de logement et de transport, couverture médicale complète, allocations familiales.

AVANTAGES INDIRECTS



- Entrer en contact et collaborer avec des collègues motivants d'horizons divers.
- Opportunités de développement professionnel, y compris des formations linguistiques.

Conditions Éligibilité

Le One Acre Fund peut fournir un permis de travail pour ce poste. Toutefois, les ressortissants de nos pays d'opération (ou ceux ayant une grande expérience professionnelle et des antécédents de travail dans ces pays) sont privilégiés.

Date limite de dépôt des candidatures

30 juin

Le One Acre Fund ne demande jamais aux candidats de verser de l'argent ou de payer des tests à quelque stade que ce soit du processus d'entretien. Les courriels officiels du One Acre Fund proviennent toujours d'une adresse @oneacrefund.org. Veuillez signaler toute communication suspecte ici (globalhotline@oneacrefund.org), mais n'envoyez pas de candidatures ou de documents de candidature à cette adresse électronique.

La diversité, l'équité, l'inclusion (DEI) et l'antiracisme sont profondément liés à la mission et à l'objectif de notre organisation. Le One Acre Fund aspire à construire une culture où tous les membres du personnel se sentent constamment valorisés, représentés et connectés - de sorte que notre équipe puisse s'épanouir en tant que professionnels et avoir un impact exceptionnel pour les agriculteurs que nous desservons.

Nous nous engageons à respecter l'égalité des chances en matière d'emploi, indépendamment de la race, de la couleur, de l'ascendance, de la religion, du sexe, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'état civil, du handicap, du sexe, de l'identité ou de l'expression sexuelle. Nous sommes fiers d'être un lieu de travail où l'égalité des chances est respectée.

ANNEXE 6 : Termes de référence pour les études à réaliser au cours de l'année 1 pour des montants supérieurs à 100 000 USD (versions provisoires ou finales)

Ceci n'est pas applicable au programme actuel